

Léon Roy

Les TERRES  
de  
l'île  
d'Orléans  
1650/1725

édition  
revue et augmentée  
par Raymond Gariépy

éditions BERGERON & Fils

LES TERRES

DE

L'ILE D'ORLEANS

1650 - 1725

par *Léon Roy*

revu et augmenté par *Raymond Gariépy*

EDITIONS BERGERON & FILS ENR'G.

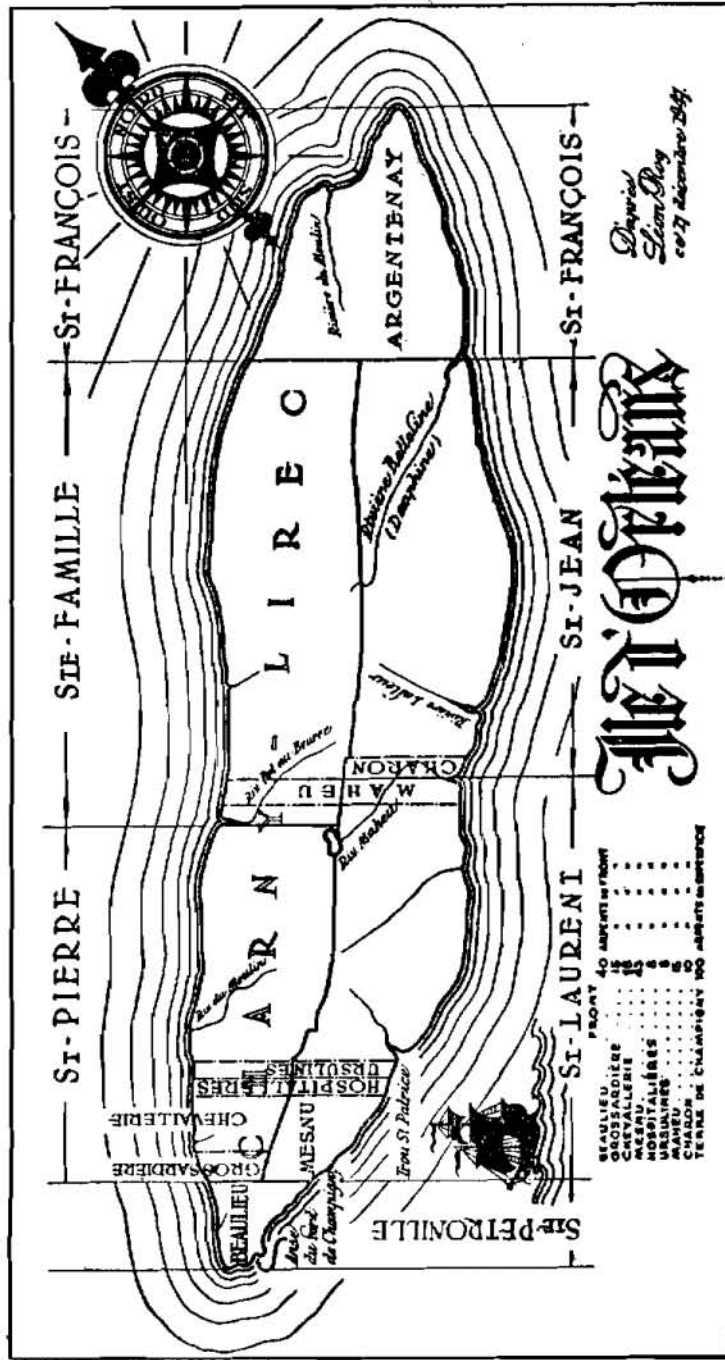
9247, 24e Avenue

MONTREAL

1978

*Dépot légal*  
*3e trimestre 1978*

Carte de l'île d'Orléans





**PROPRIÉTÉ DE LA  
SOCIÉTÉ FRANCO-ONTARIENNE**

## LES TERRES DE L'ILE D'ORLEANS

### Corrections

Page	Ligne	
6	10 du bas	lire copie au lieu de 2 copies
13	5 et 6	lire Auber au lieu de Aubin
17	6 du bas	lire Séminaire au lieu de Sieur
19	18 du bas	lire 12 janvier
20	3	lire copie au lieu de 2 copies
34	13	biffer 22-3-1680
48	3	lire Fillion au lieu de Vachon
71	12 du bas	lire Dupont au lieu de Dufort
84	6	lire copie coll(ationnée) au lieu de corr.
90	17	lire Gagnon au lieu de Lapron
105	9 du bas	lire Houdan au lieu de Houdon
120	6-7 du bas	biffer Prix 100 livres par année.
123	12 du bas	lire 1749 au lieu de 1748
	15 du bas	ce document se trouve dans la Collection de pièces judiciaires et notariales (CPJN) au no 43.
132	20	lire Turquot au lieu de Turgot
144	19 du bas	lire Boulay au lieu de Boily
150	11	lire No 2025 au lieu de 1015
153	9	lire Montabon au lieu de Montaubon
154	7 du bas	lire Charest au lieu de Chauret
156	13 du bas	lire Coron au lieu de Caron
158	6	lire copie au lieu d'original
162	19 du bas	lire Gobeil au lieu de Robert
174	2 du bas	lire Cataracoui au lieu de Contrecoeur
188	2	lire expédition au lieu de dépôt
204	4	lire No 4 au lieu de 64
244	15	lire terre 45 au lieu de 95
265	16	lire 7 mars au lieu de 7 août
273	7	lire 23 janvier au lieu de 27
282	12 du bas	ajouter Copie collationnée par Vachon
283	15	biffer non retracée et lire: 1 <sup>er</sup> janvier 1659 (copie collationnée par Vachon) concession de René Maheu à . . .
300	1 du bas	lire Dunet au lieu de Dumets
314	12	lire 1667 au lieu de 1666
343	12 du bas	lire mort en 1665 au lieu de post 1665
351	5	lire 31 au lieu de 37
457		biffer Boily (voir Boulay)
465		biffer Dufort (voir Dupont)
472		lire Houdan au lieu de Houdon
474		biffer Lapron (voir Gagnon)
487		biffer Robert, Jean (voir Gobeil)





## PRESENTATION

C'est avec grand plaisir que nous présentons aujourd'hui au grand public ce terrier des premières années de l'île d'Orléans. Ce travail de compilation patiente et minutieuse a été effectué par Monsieur Léon Roy qui l'a publié paroisse par paroisse dans les *Rapports des Archives Nationales du Québec*. *Sainte-Famille* paraissait dans celui de 1949-51, *Saint-Jean*, dans celui de 1951-52, *Saint-Pierre*, dans celui de 1953-55, alors que *Saint-Laurent* et *Saint-François* paraissaient dans le rapport de 1973.

Monsieur Raymond Gariépy, au cours de ses recherches, a eu l'occasion de consulter divers documents dont le fond que M. Henri Cimon a donné en 1975 aux Archives Nationales. Ces documents qui avaient appartenu aux seigneurs Drapeau de l'île d'Orléans lui avaient été légués par le juge Ulric Tessier de Rimouski. Grâce, entre autre, à ces documents, M. Gariépy a pu retrouver au moins 45 titres de concession de terres que M. Léon Roy n'avait pu retracer. Il s'est alors attaqué à la tâche de revoir et d'augmenter cette étude des Terres de l'île d'Orléans.

Nous voudrions aussi tout spécialement remercier les Archives Nationales du Québec pour leur collaboration qui nous a permis de nous servir de la mise en page du *Rapport des Archives Nationales du Québec* pour publier la première partie de ce volume. C'est en grande partie grâce à cette collaboration que vous pouvez aujourd'hui consulter ce volume.

Dans la deuxième partie de ce volume, M. Raymond Gariépy a dressé, paroisse par paroisse, la liste alphabétique des différents propriétaires. Chaque propriétaire y est mentionné, la date de ses acquisitions et de ses cessions, de même que les numéros des terres concernées.

Le tout est augmenté d'un index confectionné par Madame Denyse Saintonge-Bergeron et contenant tous les noms propres des per-



iv

sonnes mentionnées dans les deux premières parties sauf ceux des notaires, arpenteurs ou géographes agissant en tant que personnes publiques.

Nous espérons que ce volume vous permettra de mener à bien vos recherches.

*Les Editeurs*

## INTRODUCTION

Notre relevé des terres de l'île d'Orléans, publié en tranches dans les **Rapports des Archives nationales du Québec**, avait d'abord pour objet de situer aux plans cadastraux actuels les terres des premiers concessionnaires. Nous avons vite constaté que certains pionniers n'ont même pas pris possession des terres qui leur avaient été concédées et que d'autres les avaient bientôt cédées, échangées ou vendues. Notre travail n'aurait fait qu'induire en erreur, si nous en étions restés là. Il importait bien davantage de déterminer qui fut le véritable défricheur de chacune de ces terres. C'est pourquoi nous avons suivi les premières mutations de chacune pour mettre les choses au point.

Dans le cas de la Sainte-Famille, de Saint-Jean, et de Saint-Pierre, nous avons indiqué les numéros cadastraux actuels correspondant à chaque concession originaire. L'avenir dira si cet objectif a été atteint. Mais pour Saint-Laurent et Saint-François (côté nord et partie du bout) nous avons dû publier notre relevé sans ces numéros. Il y a lieu d'espérer que quelque chercheur complètera plus tard notre travail à cet égard et utilisera nos notes sur Sainte-Pétronille, aussi déposées aux Archives.

Presque tous les Canadiens-français ont des ancêtres ayant vécu et peiné sur l'île d'Orléans. En faisant le tour de l'île, en automobile, on se demande de plus en plus où se trouve exactement la terre de cet ancêtre. Or, notre travail ne répond qu'à la moitié de la question. Sous la direction de la Commission des monuments historiques, ne conviendrait-il pas que les familles intéressées défraient le coût d'une plaque commémorative ou tout au moins d'un poteau, porteur d'un numéro, le long du chemin de ceinture de l'île, vis-à-vis la terre ancestrale. Inutile de cacher plus longtemps que tel était le véritable objectif de notre relevé.

Avant de partir pour aller faire plus ample connaissance de nos valeureux ancêtres et pour répondre à des questions maintes fois po-

sées, les notes qui suivent devraient aider ceux qui seraient tentés d'entreprendre des travaux du même genre ailleurs qu'à l'île d'Orléans.

Nous donnons d'abord certaines précisions d'ordre général, qui laissent voir notre façon de procéder. Suit une étude sur deux terres voisines, celles des Mourier, à Saint-Jean, I.O. et les familles qui s'y sont succédées pratiquement jusqu'à nos jours. On pourra ainsi évaluer la méthode que nous avons suivie.

Nous ne lions vraiment connaissance avec nos ancêtres qu'après avoir juxtaposé les actes notariés qu'ils ont eux-mêmes provoqués et les actes de l'état civil dont ils ont été l'objet. La généalogie, sans histoire de famille, demeure insipide. L'histoire de famille la complète, en rendant le tout plus intéressant, plus vivant. Pour la plupart des Canadiens-français l'histoire des terres de leurs ancêtres est à la base de leur histoire de famille. C'est dire que dans un travail de ce genre, il est indispensable de bien identifier, par sa filiation, ses années de vie, son ou ses mariages, chaque personnage qui se montre au tableau.

Nous avons donc cru nécessaire d'identifier, au meilleur de notre connaissance, les années de vie après chaque nom. Cette précision aide à s'y retrouver soi-même et permet d'ajouter ou retrancher ce qu'il y a lieu, au bon endroit, avec un minimum d'erreurs.

Les recensements et les cartes géographiques de l'époque joints aux actes de concession, nous ont permis de placer notre information de base dans l'ordre géographique. Le reste devait nécessairement suivre l'ordre chronologique.

Nous mentionnons les terres invariablement dans l'ordre est-ouest; même chose pour les "*borneurs*"; le premier mentionné à gauche, est toujours celui de l'est. Dans les vieux documents, il y a lieu de ne pas toujours prendre à la lettre l'indication des terres voisines. L'on y mentionne souvent comme "*borneur*" un propriétaire dont la terre se trouvait beaucoup plus éloignée. Pour nous en tenir au docu-

ment, nous avons alors fait précéder le nom du "borneur" d'un chiffre qui indique l'ordre réel de sa terre.

Au tout début, la profondeur des terres devait se terminer à "*une ligne droite imaginaire traversant l'île de pointe en pointe*". C'était évidemment l'intention des seigneurs de séparer, au centre de l'île, en deux tranches d'égale longueur, les terres situées bout à bout, l'une et l'autre ayant pareillement front sur le fleuve, soit du côté nord ou sud. On se rendit compte plus tard qu'on ne pouvait y parvenir au moyen d'une telle rectiligne, à cause de la courbe de l'île. Par la suite, les terres ont une profondeur égale à la moitié de la largeur de l'île à l'endroit précis où elles sont situées.

Les lignes latérales initiales des terres qui fixent la largeur de chacune, telles que tirées par l'arpenteur Jean Guyon (1620-91), à Saint-Jean, par exemple, avant 1660, nous ont paru raisonnablement exactes en moyenne 3 arpents 9 pieds (ou 1/2 perche). En effet, la somme des largeurs des terres, concédées dans les limites de la paroisse, est sensiblement égale à l'étendue que donne le plan cadastral officiel (de 1878), à cette paroisse.

Ces lignes n'ont peut-être pas été prolongées partout jusqu'au milieu de l'île par cet arpenteur; Celui-ci devait laisser aux colons le soin de continuer leurs propres lignes jusque là en suivant celles qu'il leur avait tracées sur une certaine étendue, avant même la prise de possession. C'est ce qui pourrait expliquer quelques écarts de largeur de certaines terres, le long de leur profondeur.

Plus tard, quand, par exemple à la suite d'une donation, on séparait en deux tranches d'égale largeur, une terre de trois arpents de front, correspondant maintenant à deux lots cadastraux de 1 1/2 arpent de largeur chacun, les lignes latérales (ou clôtures de ligne) n'ayant pas été déplacées, il est relativement facile de situer ces lots sur la terre du premier concessionnaire. Mais les choses se passaient rarement de façon aussi simple.

Les arpenteurs qui ont fait les plans cadastraux officiels, il y a presque cent ans, ont évidemment placé les lignes latérales des terres (et des emplacements) telles qu'elles se trouvaient alors, par rapport à celles de la terre voisine, de chaque côté. Ils ont assigné un numéro à chaque terre et à chaque emplacement. Ils n'avaient pas à tenir compte, sur leurs plans, de toute clôture de ligne primitive, qui pouvait encore exister sur certains lots. Ajoutons qu'il se trouve même aujourd'hui, sur maintes terres, de ces vieilles clôtures de la ligne primitive, qui paraissent diviser les lots. Elles sont toujours précieuses pour l'histoire des terres, mais elles tendent à disparaître.

Lorsque le temps était venu, nos ancêtres faisaient généralement donation de la moitié de leur terre à l'un de leurs fils ou de leurs gendres et à sa femme. Ils réservaient l'autre moitié pour le *légitime* de leurs autres enfants. Cette division se faisait alors invariablement en tranches ayant chacune front sur le fleuve. Les parts de terre se vendaient aussi, le plus souvent, de cette façon. Sur la moitié de la terre réservée aux autres enfants, il n'y avait généralement pas de *bâtiment*, ceux-ci passant plutôt au donataire.

Mais quand la maison et les bâtisses se trouvaient au centre (de la largeur) de la terre, c'est-à-dire presque sur la ligne qui devait séparer la terre, il est évident qu'on ne déplaçait pas *l'habitation*. Le *légitime* des enfants se trouvait lui-même divisé en deux tranches, le plus souvent d'inégale largeur, l'une à l'est et l'autre à l'ouest de la partie passant au donataire.

L'essentiel était que chacun obtienne sa juste part. Or, les actes de notaires ne donnent pas toujours les précisions désirables à cet égard. Il faut donc considérer le *légitime* d'un enfant plutôt comme sa part théorique dans l'héritage paternel. La partie de la terre à diviser comptait autant de parts qu'il y avait d'enfants entrant dans le partage. Ceux-ci vendaient leur part ou les échangeaient souvent entre eux. Le donataire de la partie principale pouvait profiter de l'occasion pour élargir sa terre en se portant acquéreur d'une ou de plusieurs de ces parts. Il arrivait fréquemment qu'un héritier à court d'argent ven-

dait sa part à un étranger. Au début, ces parts s'étendaient toujours sur toute la profondeur de la terre partagée. Quand les parts étaient d'inégale valeur, on les tirait au sort.

On peut dire que lorsqu'on connaît la largeur (théorique) d'une part, et le nombre exact d'héritiers, qu'on obtient la largeur de la moitié de terre partagée, en multipliant l'un par l'autre. On compte 10 perches de 180 pieds français à l'arpent,

5 parts de 3 perches chacune - 15 perches (ou 1 1/2 arpent)

3 parts de 5 perches chacune - 15 perches (ou 1 1/2 arpent)

Voici quelques mesures équivalentes à celles de l'époque:

1 arpent	- 180 pieds français
	- 191.835 pieds anglais
	- 10 perches
1 lieue	- 84 arpents
1 mille anglais	- 5,280 pieds anglais
	- 27,523.65 arpents
1 perche	- 18 pieds français
	- 19.1835 pieds anglais
1 pied anglais	- 0.938 306 pied français
1 pied français	- 12.789 pouces anglais
	- 1.06575 pieds anglais
1 arpent carré	- 36,800,667.225 pieds carrés anglais
1 hectare	- 2,924.923 arpents carrés

Malheureusement, on ne sait pas toujours si la largeur de terre à partager s'applique à la largeur initiale de la terre ancestrale, ou à celle qui pouvait en rester - en plus ou en moins - au jour du partage, à la suite d'une acquisition subséquente, d'un côté, ou d'une vente, de l'autre. En somme, il y a toujours lieu de tenir compte de toute l'information accessible pour bien situer au Cadastre actuel la terre d'un lointain ancêtre.

Le site d'une vieille maison peut parfois aider à bien placer aux plans cadastraux actuels la terre de l'ancêtre.

Les maisons des premiers colons dépassaient rarement vingt pieds de longueur sur dix-huit ou vingt de largeur. Les plus anciennes, construites en pierres des champs, avaient au début, tout au plus vingt-quatre à vingt-cinq pieds de longueur. Ces premières maisons étaient presque carrées.

A cause du chauffage, l'hiver, la maison ne comptait qu'une seule pièce. Sans doute pour la même raison, l'épaisseur des murs atteignait souvent trente pouces. Aujourd'hui, on est porté à croire que ces vieux murs manquaient de solidité, parce qu'un simple coup de pic peut parfois les jeter à terre.

Ils suffisaient pourtant à la tâche. Le mortier aérien alors en usage était composé de chaux éteinte et de sable. Il ne servait pratiquement qu'à remplir l'espace entre les pierres. Après avoir perdu son eau, il ne restait guère plus dans sa masse qu'un mélange sec de sable granuleux et de fines particules de chaux plus ou moins carbonatés. Seule une mince couche de ce mortier parvient à se carbonater à l'air humide et former une croûte, assez résistante, cependant pour retenir le sable en place. Le mortier de chaux résiste quand même longtemps aux intempéries, pourvu qu'il ne soit pas trop sollicité par l'eau, ou soumis aux chocs. C'est pourquoi les murs qui entouraient nos anciens cimetières avaient une toiture semblable à celle des maisons. Les joints minces - comme ceux qu'il était possible de faire, dans le cas de la pierre de taille - étaient bien supérieurs aux joints plats, c'est-à-dire ceux des constructions en pierres des champs. On pouvait les *passer au fer* durant la prise.

Souvent la chaux était éteinte un an avant de servir. On l'enfouissait dans un trou creusé dans la terre humide et on la recouvrait de sable qu'on maintenait également humide. Ce procédé permet d'obtenir l'hydratation plus complète des certains petits morceaux de chaux vive restés inaffectés à l'éteignage. La chaux traitée de cette façon ressemble un peu au mastic des vitriers. Elle est onctueuse, élastique et plus liante. Le mortier ainsi obtenu s'étendait mieux, même quand on y ajoutait du poil de vache, qui aidait à le retenir en place.

Toutefois, ces mortiers n'ont rien de comparable aux mortiers de chaux qu'avaient su préparer les Romains et dont le procédé de fabrication demeure encore à peu près inconnu de nos jours. Ces mortiers avaient une résistance chimique suffisante à l'eau puisque les conduites de grands aqueducs romains ont pu tenir le coup jusqu'à ce qu'elles soient couvertes de dépôts calcaires - insolubles dans l'eau - qui les ont protégées par la suite. Ces ciments résistaient aussi à l'usure du passage de l'eau, de même qu'aux intempéries.

On admet généralement qu'à ces mortiers de chaux, les Romains ajoutaient certaines substances puzolaniques, d'origine volcanique, ou de la brique de glaise cuite à basse température. La brique pulvérisée était incorporée au mortier peut-être à l'éteignage de la chaux, alors qu'on aurait profité de la chaleur dégagée pour aider une nouvelle réaction.

Or, c'est ce qui nous amène à chercher l'explication au fait que certains de nos vieux mortiers de chaux ont mieux résisté aux intempéries, durant deux à trois siècles, que d'autres pourtant de même nature. Qu'on nous permette les observations personnelles suivantes, qui semblent avoir leur place ici.

On exige pour le béton de Portland du sable de silice bien gradué quant à la grosseur exempt de particules trop fines et surtout de glaise. C'est avec ce type de sable qu'on obtient les meilleurs résultats à tous points de vue, même dans le cas des mortiers.

Les mortiers à base de Portland ont une résistance mécanique plus que suffisante à l'usage, au point qu'on leur ajoute de la chaux hydratée, qui diminue leur résistance mécanique, mais augmente leur plasticité. Même alors, ils sont généralement assez forts pour résister au gel, quand ils absorbent de l'eau qui n'a pu évaporer avant les grandes gelées. Pour diminuer les risques de gel pendant la prise et même plus tard, on ajoute du chlorure de calcium à l'eau de gâchage. On n'ignore pas que le béton comme les mortiers de Portland, étant à base de ciment hydraulique, résiste encore mieux sous l'eau dou-



ce qu'ailleurs.

Mais un mortier simplement à base de chaux qu'absorbe trop d'eau tard l'automne peut être geleafiant l'hiver, s'il n'a pas perdu cette eau par évaporation. Il peut donc se fendiller ou casser parce que mécaniquement trop faible pour résister à la pression causée par le gel, c'est-à-dire, de la glace qui s'y forme et dilate au dégel. Il s'en suit qu'en diminuant l'absorption d'eau des mortiers on augmente leur résistance au gel.

Or nous avons eu l'occasion d'observer que certains bétons de Portland, faits avec du sable de grève de nos berges, le long du St-Laurent, ont assez bien résisté après cinquante ans d'exposition. Mécaniquement faibles, ces bétons ont néanmoins survécu vraisemblablement à cause de leur plus faible absorption d'eau.

Ce sable de grève provient en grande partie de la désintégration du tuf de nos berges. A l'analyse chimique, il peut contenir jusqu'à 20% de glaise, mais il est à peu près exempt de fines particules, celles-ci ayant été entraînées par les marées. Observons en outre que le tuf, broyé à la grosseur du sable, et dont on fabrique, forme une masse plastique quand on lui incorpore de l'eau, mais que cette plasticité n'atteint jamais celle de la glaise ordinaire. L'eau ne parvient qu'à bien mouiller les plus fines particules et à activer le tout. Cette glaise déshydratée, comme le tuf dont elle provient, est *grasse* et *repousse* l'eau.

Il s'en suivrait que ce sable de grève dans les mortiers de chaux peut diminuer leur absorption d'eau. De plus, comme le tuf, au point de vue chimique, est de la glaise déshydratée et pétrifiée, il ressemble, jusqu'à un certain point, à la brique pilée utilisée par les Romains.

N'y aurait-il pas aussi lente réaction chimique entre la chaux et la glaise dans l'un et l'autre cas? Réaction du genre de celle qui se produit quand on calcine, jusqu'à commencement de fusion, un mélange de pierre à chaux et de glaise pour en obtenir le ciment Portland. En

somme il se produisait dans cette réaction une petite quantité de Portland.

Les maisons des premiers colons n'avaient qu'un étage de sept à huit pieds sous les poutres, et à peu près pas de cave si on fait abstraction des soupiraux, sous le plancher, qui laissaient circuler l'air.

Ces maisons d'une seule pièce, avaient deux ou trois fenêtres sur la façade, aucune dans les bouts et une ou deux sur l'arrière, où se trouvait l'unique porte donnant sur la cour. Elles n'avaient pas de double-fenêtres. De solides contrevents, divisés en deux panneaux se fermaient à volonté pour tenter de retenir la chaleur du foyer à l'intérieur. Parfois, une cloison de bois divisait la pièce. Pour ne pas entraver la circulation de l'air chaud, cette cloison ne se rendait pas jusqu'au plafond et ne descendait pas, non plus, jusqu'au plancher.

L'unique cheminée s'élevait à l'un des bouts de la maison, à même le mur où se trouvait encastré le foyer, toujours immense. Sa largeur extérieure était souvent de huit pieds, sa hauteur, de cinq, avec une ouverture de quatre pieds sur pareille profondeur. On pouvait facilement y brûler de grosses souches. Dans l'une des plus anciennes maisons de Beaumont, nous avons vu huit hommes se tenant debout tous ensemble, dans l'un de ces immenses foyers.

Lorsque, plus tard, on se sentait à l'étroit dans une maison de vingt à vingt-cinq pieds, on l'allongeait d'autant. Le mur du bout où se trouvait la cheminée devenait mur central, la cheminée passant ainsi au centre de la maison agrandie. On perçait une porte dans ce mur central, permettant de communiquer d'une pièce à l'autre. Quelques fois, on ajoutait un foyer dans la nouvelle pièce en se servant de la même cheminée. Mais le plus souvent cette nouvelle pièce n'était pas chauffée.

Au début, alors qu'il n'y avait pas encore de moulin, toute la préparation du bois de construction, à partir du tronc d'arbre, jusqu'aux plus petits barretins des fenêtres, se faisait sur place et entiè-

rement à la main.

Les soliveaux, comme les poutres de la toiture et les chevrons, à peine écorrés, étaient *equarris* à la hâche, sur une seule face et rabotés seulement aux endroits nécessaires. Toutes les charpentes étaient soigneusement mortaisées et tenues en place par des chevilles de bois.

Le toit de nos plus anciennes maisons normandes, en forme de V renversé sur quatre faces, était toujours très haut, souvent même deux fois la hauteur du carré de la maison. Certaines de leurs solides charpentes semblent avoir été montées par d'anciens charpentiers de navire, tellement elles ressemblent à celles des vaisseaux de haute-mer de l'époque. Plus tard, les toits devinrent moins hauts et on cessa de leur donner dans les bouts le même angle qu'ils avaient sur la largeur. Parfois le toit était légèrement courbé à la base, ce qui donnait à la maison l'apparence d'un vieux château du moyen-âge. Les larmiers étaient toujours très étroits. Au début, il n'y en avait même pas. Les larges larmiers, arrondis à la base et d'assez mauvais goût vinrent beaucoup plus tard, surtout à l'apparition des vérandas.

Le plancher, de bois de pin jaune, avait au moins 2 pouces d'épaisseur. Les planches, embouvetées à demi-bois, étaient d'inégale largeur, 10 à 12 pouces, d'un bout, et 5 à 6 pouces de l'autre. Chaque rangée de planches étroites d'un bout alternait avec une rangée de planches larges au même bout. Il ne s'agissait pas tant d'économiser le bois - qui n'était pas rare - mais plutôt le travail du scieur de long qui restait encore considérable malgré cela. On ne voit guère plus de ces planchers de nos jours. Après plus de deux cents ans, on peut comprendre que l'usure a nécessité leur remplacement ou tout au moins de les couvrir d'un double plancher.

Les plus anciennes lucarnes, faites par les *gabloleurs* étaient à croupe, c'est-à-dire que vues de face, leur toiture de front, avait le même angle que le toit de la maison.

Dans la seule région de Québec, nous avons observé au moins

une dizaine de ces vieilles maisons de pierre mesurant maintenant quarante-huit à cinquante pieds, qui ont été allongées de la façon que nous venons de mentionner. A cause de l'épaisseur du mur central, il reste plus d'espace entre les deux fenêtres du centre qu'il ne s'en trouve entre les deux autres fenêtres et le bout de la maison.

La plupart de nos vieilles maisons en pierres des champs ont malheureusement été chaulées, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Les couches successives de lait de chaux forment un revêtement tellement épais qu'il craque et casse au moindre choc.

Les citadins qui ont acheté l'une de ces vieilles maisons sont souvent tentés d'enlever entièrement ce revêtement afin de remettre la pierre à nu et d'en faire ressortir la rustique beauté. C'est fort souhaitable, mais on ne connaît pas d'avance l'état des murs sous-jacents.

Les vieilles maisons en pierres des champs qui n'ont jamais été chaulées sont plus rares que les autres. Souvent les murs sont très jolis, parce qu'ils ont été érigés par de véritables maçons, qui savaient bien distribuer les pierres, tant par leur forme que par leur couleur. Mais ces vieux murs n'ont pas toujours été faits par de bons maçons, de sorte qu'on ne peut guère prévoir ce que donneraient les murs dégagés.

Pour remplacer ces revêtements délabrés, au lieu de chauler de nouveau, on pourrait avantageusement appliquer une *composition* recommandée par les fabricants de ciment Portland et dont ceux-ci donnent le mode d'emploi détaillé sur demande. Il s'agit simplement de ciment Portland auquel on ajoute 10 o/o de son poids de chaux hydratée. Juste avant l'application, ce mélange est gâché à la consistance crêmeuse avec une solution de chlorure de calcium à 10 ou 11 degrés B et étendu en badigeon tout comme le lait de chaux.

Nous en avons nous-mêmes fait une application pratique sur des murs de brique commune montés avec un simple mortier de chaux. On sait qu'il est à peu près impossible d'obtenir satisfaction avec les

peintures à *brique ou à ciment*. Or, à notre avis, ce simple badigeon vaut mieux que toutes ces peintures dites spéciales.

Bien préparé et appliqué conformément au mode d'emploi, ce badigeon est durable, ne se fendille pas, n'écaille pas et n'est pas poussiéreux, comme les badigeons de chaux. Il ne se salit guère plus que les meilleures peintures, si ce n'est par les bavures de rouille des toîts en tôle ou par ce qui peut être lavé des toîtures de bardeaux d'asphalte. On ne doit cependant jamais tenter plus tard de peindre les murs ainsi traités.

Dans notre cas, il s'agissait d'imiter les murs de vieilles maisons blanchis à la chaux. Mais il a été impossible de faire comprendre aux briqueteurs qu'ils ne devaient pas faire de joints creux selon la coutume courante.

Nous avons donc appliqué successivement deux couches du badigeon en question, obtenu avec du Portland gris ordinaire. C'était suffisant pour masquer la couleur de la brique, mais non pour remplir les joints tirés au fer. La présence de la chaux hydratée améliore beaucoup la teinte du ciment canadien pur, dont la couleur gris-roussâtre laisse à désirer.

Au pis-aller, nous aurions pu nous en tenir là, car les murs secs avaient une très belle apparence de pierre calcaire. Mais les efflorescences (blanches), sur ce beau fond gris clair étaient à craindre. De plus les murs mouillés inégalement par la pluie auraient à la longue, probablement perdu leur couleur uniforme.

Nous avons donc appliqué deux autres couches, cette fois, à base de ciment Portland blanc, en remplaçant une partie de chaux par de l'oxyde de titane pur qu'on peut se procurer chez les fabricants de peinture. Nous avons employé 6 o/o de chaux hydratée et 4 o/o de blanc de titane, au lieu de 10 o/o de chaux, comme pour les deux premières couches. L'oxyde de titane rend le badigeon plus opaque, il ne jaunit absolument pas, et l'eau y glisse sans être trop absorbée. A-

près presque quarante ans, ces murs sont intacts. Tous les trois ou quatre ans, nous avons appliqué une nouvelle couche, toujours en blanc. Ce revêtement, pourtant de plus en plus épais, n'a aucune tendance à se détacher. C'est plus particulièrement le cas du côté nord-est. En effet, ce badigeon résiste encore mieux à l'humidité qu'à une trop grande exposition au soleil.

Léon Roy

Les terres des Mourier à Saint-Jean, I. O.<sup>1</sup>

Notre relevé méthodique des terres de Saint-Jean, I.O., constate que les lignes latérales de notre terre No 42 n'ont pas été déplacées, du moins sur la colline, le long de leur plus grande étendue. A l'origine, ces lignes se prolongeaient évidemment jusqu'au fleuve.

Notre terre No 42 correspond parfaitement au lot cadastral actuel No 194, sur la colline. Le Cadastre lui donne une largeur de 3 arpents et 9 pieds. C'est sur ce lot, appartenant maintenant à M. Paul Gourdeau, armateur, que se trouve la vieille maison LaRue.

C'est ce lot 194 - suffisamment distant des limites est et ouest de la paroisse - qui nous a permis de situer sur le plan cadastral officiel, (de 1878) les terres des premiers concessionnaires de Saint-Jean.

Comme la terre suivante passa assez tôt au même propriétaire, mieux vaut étudier leur cas ensemble.

Pour simplifier, nous ne répétons pas les dates plus précises déjà publiées dans notre relevé.

Notre terre No 42, de 3 arpents de front, alors bornée à l'est par celle de Nicolas Audet-dit-Lapointe, et à l'ouest par celle de Pierre Michel, fut concédée, le 22 juin 1667 (titre en 1669), à Robert Boulay (1630-1707).

Ce colon y construisit assurément une petite maison ou tout au moins une cabane, puisqu'il vécut sur cette terre, avec sa femme, dès 1667. Il n'y est cependant pas mentionné au recensement fait au printemps de 1667, alors qu'il occupait encore sa terre de la Sainte-Famille. Les actes de baptême de ses premiers enfants furent ins-

---

<sup>1</sup>Exemple d'une recherche qui peut être menée à bien avec l'aide du présent travail.

crits, d'abord au Château-Richer, puis à la Sainte-Famille, parce que les registres ne s'ouvrent qu'en 1679 à Saint-Jean.

Robert Boulay dut aussi y faire quelque défrichement, avant de partir à Montmagny, puisqu'il vendit sa terre, en 1675, à Pierre Mourier, autrement, elle aurait été reconcédée à un autre colon.

Nous avons peine à croire, cependant, que la vieille maison LaRue aurait été construite par ce premier occupant.

Le lot 195 - prolongement, au bas de la colline, des lots 167 à 194 - a donc été détaché de nos terres Nos 39 à 42. Sur sa plus grande profondeur, ce lot 195, provenant des lots 192 et 193, fut détaché de notre terre No 41, et pour le reste, à l'ouest - où s'élève le manoir Mauvide - de notre terre No 42, de Pierre Mourier.

La terre suivante, à l'ouest, (notre No 43), également de 3 arpents de front avait été concédée, en 1667, à Pierre Michel (Michaud 1637-1702). Elle était alors bornée à l'ouest par celle de Louis Bibet, prédécesseur d'Etienne Fontaine. Il ne paraît pas impossible que Pierre Michaud ait habité cette terre, même si les actes de baptême de ses enfants nés à cette époque, furent inscrits à Québec. Ce colon se fixa à l'île-aux-Grues, et finalement à Kamouraska. Il avait vendu sa terre (de Saint-Jean), en 1673, à Jean Mourier-dit-le père Véron.

Ces trois arpents de front nous conduisent exactement à la ligne qui sépare maintenant en deux tranches d'inégale largeur, le lot 197 le long de sa plus grande étendue, si on s'en tient aux actes de concession c'est donc cette ligne qui sépare les terres de Jean Mourier et d'Etienne Fontaine.

Sur cette terre de Jean Mourier, on y trouve d'est en ouest, d'abord celle de M. Alphonse Chabot - lot 196, de 1 1/4 arpent de largeur - et celle de M. Eloi Tremblay - tranche est du lot 197, laquelle a une largeur de 1 arpent 8 perches le long de sa plus grande étendue.



Il s'en suit que la terre de Jean Mourier, comme celle de Pierre Mourier, avait une largeur de (1.8 plus 1.25 arpents) 3 arpents et 1/2 perche (ou 9 pieds). C'est donc la ligne qui sépare la terre de feu M. Eloi Tremblay (le long de sa plus grande étendue), de celle de M. Xavier Fortier, à l'ouest, qui faisait séparation légale des terres de Jean Mourier et d'Etienne Fontaine.

Au cadastre de 1878, le lot 196, alors propriété de François-Marie Turcotte, a une largeur de 1 1/4 arpent. Quant au lot 197, abstraction faite des emplacements situés tant au bas de la colline, que sur celle-ci, dont il avait été amputé, ce lot n'était pas encore divisé en deux tranches, comme nous venons de le voir. Sa largeur totale était de 3 arpents et 1 1/2 perche. Il appartient alors à Joseph Thivierge. Observons que c'est sur l'extension de ce lot 197 que se trouve la vieille maison, en pierres des champs de feu M. Eloi Tremblay en l'occurrence celle de Jean Mourier.

Les plans cadastraux n'indiquent malheureusement pas le site des maisons sur les lots. Mais comme la maison Tremblay - en l'occurrence la maison de Jean Mourier - se trouve à l'ouest de la ligne qui séparait les terres de Jean Mourier et d'Etienne Fontaine, il s'en suit que cette maison fut construite sur la terre de ce dernier.

Il semble que Jean Mourier et plusieurs des propriétaires de sa maison, qui lui ont succédé, se soient longtemps considérés comme propriétaires de la totalité du lot 197. Ce lot empiète de 1 arpent et 4 perches à l'ouest sur la terre d'Etienne Fontaine. Au moins jusqu'en 1878 (au cadastre), tout ce lot appartient encore au propriétaire de la vieille maison de Jean Mourier, c'est-à-dire Joseph Thivierge.

La terre de feu M. Eloi Tremblay - tranche est du lot 197 - a la forme d'un L renversé à son extrémité sud. Le lopin de terre formant le petit bout de ce L s'étend sur 1 arpent et 4 perches de largeur vers l'ouest, qui se trouve entièrement sur la terre d'Etienne Fontaine. La tranche est de la terre de M. Xavier Fortier a aussi exactement 1 arpent et 4 perches de largeur, comme le lopin de terre en question

(de feu M. Eloi Tremblay), dont il provient, puisqu'il en est le prolongement vers le sud.

En ligne droite, les maisons des Mourier se trouvaient donc a plus de 4 arpents l'une de l'autre.

A l'époque de leur mariage, en 1677 et 1678, Pierre et Jean Mourier étaient déjà en possession de leurs terres depuis environ quatre ans. Si ces deux maisons en pierres des champs - la maison LaRue et la maison Tremblay - furent construites à cette époque, comme il semble bien, Pierre et Jean Mourier avaient assurément beaucoup travaillé.

Les gens de l'île n'ont pas de peine à croire la chose possible, car les matériaux étaient alors très abondants. De plus, en 1681, ces deux colons avaient 8 arpents de terre en valeur. Quoiqu'il en soit, ce sont deux des plus anciennes maisons de l'île d'Orléans.

Les recensements de 1666, 1667 et 1681 ne mentionnent pas la maison du colon. Mais ils ne manquent jamais de grouper dans le même paragraphe, par exemple, deux familles vivant sous le même toit, comme le gendre, sa femme et leurs enfants. Ceux-ci sont invariablement inscrits avec les père et mère de l'épouse et les enfants de ces derniers, le cas échéant. C'est ce qui permet de supposer et même de conclure que chaque famille mentionnée séparément avait sa propre *habitation*. Tel est bien le cas des Mourier en 1681. Pierre, qui a 5 arpents en valeur, est mentionné entre Nicolas Houdet (Audet, au nord-est) et Jean Mourier avec 3 arpents en valeur (au sud-ouest). Leur plus proche voisin de ce côté, à trois arpents de distance, était Mathurin Dubé (1651-95), - sur notre terre No 45 - qui devait bientôt se fixer à la Grande-Anse.

Sur le *Plan général de l'état présent des missions du Canada fait en l'année 1683*, on lit qu'il y a à Saint-Jean, 32 familles et 175 personnes. Entre 1681 et 1683, nous relevons 27 terres bel et bien occupées dans cette paroisse. Sans doute, y comptait-on quelques *habi-*

tations où deux familles vivaient temporairement sous le même toit.

Le 3 janvier 1683, Pierre Rondeau (1640-91) et Julien Dumont (1648-1705) deux des plus proches voisins des Maurier, du côté du nord-est, transportaient au cimetière de Saint-Jean *les ossements de trois enfants ayant été consumez par le feu, le 27 décembre 1682*. Comme les parents ne sont pas présents à la sépulture, les âges rapportés dans l'acte sont erronés. Il s'agissait de Jean, 4 ans et 4 mois, fils de Pierre Mourier et de Suzanne Le Vallet, de Marie, 2 ans, et Magdeleine, 8 mois, filles de Jean Mourier et de Marie Minot. Cet acte ne donne pas d'autre précision.

Etant donné que les deux petites filles de Pierre Mourier, Suzanne, 1 an et quelques mois, et Marie 2 mois, furent épargnées, nous sommes portés à croire que l'incendie avait eu lieu plutôt chez Jean que chez Pierre Mourier. Le petit garçon de quatre ans, de Pierre Mourier se serait simplement trouvé chez Jean Mourier, lors du désastre.

Quoiqu'il en soit, l'incendie fut de taille, au point que les trois petits corps furent calcinés et qu'on prit apparemment une semaine à les dégager des décombres.

S'il n'est pas possible de déterminer de façon certaine, dans laquelle des deux maisons l'incendie fit rage, il n'est pas invraisemblable de supposer qu'il ne resta que les murs de cette maison. Or, les murs de la maison LaRue, à l'intérieur sont encore à la pierre nue. On n'y a jamais relevé de trace d'incendie, malgré les nombreuses modifications qui y furent effectuées au cours des années. Par contre, les murs intérieurs de la maison Tremblay sont couverts de bois depuis un temps immémorial. Par suite, il semble bien que l'incendie eut lieu dans la maison de Jean Mourier, en l'occurrence, la maison Tremblay.

Moins de deux ans après cet incendie, soit en 1684, Pierre Mourier acquiert de Jean Mourier, *son cousin*, une certaine partie de terre, assurément située sur la moitié est de la terre de ce dernier (notre

terre No 43) - lot cadastral actuel 196, propriété de M. Alphonse Chabot, en 1975 - . Cette "partie de terre joignant la terre de Pierre Mourier le long du ruisseau et était borné à la ligne d'entre Jean et Pierre Mourier, et d'autre costé séparée par le dit ruisseau du bout d'en bas à commencer sur le bord de la première côte au haut, et d'autre bout à une certaine butte ou roche".

Comme nos deux terres Nos 42 et 43 passèrent entièrement à Charles Genest entre 1700 et 1718, il n'est plus désormais question de cette partie de terre dans les actes notariés que nous avons pu examiner.

Cette partie de la terre de Jean Mourier semble correspondre à l'emplacement situé au bas de la côte, à l'extrémité du lot 196, où se trouve maintenant la maison de M. Alphonse Chabot, propriétaire de ce lot de 1 1/4 arpent de largeur au Cadastre et qui s'étendait alors du fleuve jusqu'au milieu de l'île. Avant la construction de la maison de M. Chabot, il y avait là une autre maison qui fut démolie.

En 1689, la plupart des terres de Saint-Jean, sauf quelques unes aux bouts de la paroisse, étaient déjà concédées. La plus ancienne carte de l'île d'Orléans *mesure très exactement en 1689*, par Robert de Villeneuve, est très bien faite. Elle est précise quant aux *habitations*. Des numéros sur chaque terre renvoient aux numéros correspondants au bas de la carte, où on indique, à la suite du nom des colons, s'il s'agit d'une maison, d'une cabane, d'une grange, d'une étable ou d'un hangar. Par exemple, s'il y a deux Nos sur la même terre, il s'agit ordinairement d'une maison et d'une grange. Mais rien n'est parfait ici-bas. Sur la terre de Pierre Mourier, Villeneuve place deux Nos et ne mentionne qu'une grange; tandis que sur la terre de Jean Mourier, au sud-ouest, il place trois Nos et inscrit, deux granges. A la suite de sa nomenclature, Villeneuve aurait oublié d'indiquer *une maison* sur chacune des terres des Mourier. Les deux Nos en trop sur la carte ne correspondent-ils pas aux deux maisons omises dans la nomenclature.

Ajoutons que la carte de Villeneuve ne tient pas compte des terres non concédées ou temporairement sans occupant.

La carte de Catalogne, dressée à Saint-Jean, I.O., en 1709, situe les terres des Mourier, du nord-est au sud-ouest, en partant de celle de feu Nicolas Audet-dit-Lapointe; (notre terre No 41), comme il suit:

Ch. Labarre	
héritier de Pre Mourié	notre terre No 42
la Ve Vesor (sic)	notre terre No 43

Il s'agit ici de Marie Mourier-dit Véron, fille de feu Jean Mourier, remariée à Pierre Gallien. On voit que le ruisseau à la fontaine traverse cette dernière terre.

A compter de leur mariage, en 1677, Pierre Mourier et Suzanne LeVallet auraient donc habité leur maison, en l'occurrence la moitié est de la maison LaRue, au milieu du lot cadastral actuel 194. Ce serait là que naquirent leurs cinq enfants dont deux après l'incendie de 1682. L'autre moitié de la maison fut construite plus tard. Pierre Mourier mourut en 1708 ou 1709. Sa femme lui survécut jusqu'en 1715.

En 1699, leurs deux petites filles qui avaient été épargnées, en 1682, avaient 19 et 17 ans. Elles contractèrent mariage toutes deux, cette année-là; Suzanne, l'aînée, avec Nicolas Feuillteau (1673-1719). Elle décéda sans enfant, au cours de l'année, après six mois de mariage; Marie (1682-1742) devenait la femme de Charles Genest-dit-Labarre (1676-1745) un mois après la mort de sa soeur Suzanne.

Leur petit frère, Pierre, âgé de 13 ans, s'était noyé, l'année précédente.

Blanche (1689-1746), la cadette de cette famille, avait dix ans, à l'époque du mariage de ses soeurs. A la mort de sa mère, en 1715, elle entra au monastère des Ursulines de Québec, où elle devint religieuse converse et où elle décéda en 1746.

Pierre Mourier n'a donc de descendants que par sa fille mariée à Charles Genest-dit-Labarre.

En 1700, à la suite du contrat de mariage et du mariage, en 1699, de leur fille Marie avec Charles Genest, Pierre Mourier et Suzanne Le Vallet avaient fait cession aux nouveaux époux, de la moitié - soit 1 1/2 arpent - de leur terre de 3 arpents de front (notre terre No 42). L'acte notarié ne mentionne pas si cette cession comprenait les bâtiments, ni le site de cette moitié de terre, mais l'ensemble de l'information permet de conclure qu'il s'agissait de la tranche ouest, sur laquelle se trouve la maison LaRue, vraisemblablement alors celle de Pierre Mourier.

Pierre Mourier était alors âgé d'environ 58 ans. Il allait bientôt se trouver seul sur sa terre, avec sa femme et leur petite fille Blanche. On peut donc supposer que Charles Genest et sa femme habitèrent avec Pierre Mourier et Suzanne LeVallet au moins pendant quelques années, comme c'était la coutume dans de tels cas. Tous les enfants de Charles Genest ont dû naître dans cette même maison.

En 1718, Charles Genest achetait des Ursulines de Québec 1 1/2 arpent de terre de front *réserve pour le légitime de Blanche Mourier*, religieuse de ce monastère par feu Pierre Mourier et feu Suzanne LeVallet, ses père et mère. Il s'agissait évidemment de l'autre moitié de la terre de Pierre Mourier, qui lui restait à acquérir pour devenir propriétaire des 3 arpents de front.

Notre terre No 42 - celle de Pierre Mourier - n'a donc pas été réellement divisée, puisque le lot cadastral 194 mesure encore 3 arpents et 9 pieds de largeur sauf qu'il a été amputé de la tranche ouest du lot 195, au bas de la côte sur lequel se trouve le manoir Mauvide.

Nous verrons qu'en 1710, Charles Genest-Labarre avait fait l'acquisition de la moitié de la terre de feu Jean Mourier - apparemment la tranche ouest de cette terre, où se trouvait *l'habitation* de ce dernier, c'est-à-dire, aujourd'hui la maison Tremblay.

A partir de 1718, Charles Genest possède donc au moins 4 1/2 arpents de terre de front, provenant des terres de feu Pierre et Jean Mourier. Il dut acquérir, à cette époque, la moitié *réservée pour le légitime des autres enfants de feu Jean Mourier*. Au terrier de 1725, il possédait en effet, la totalité de ces deux terres (Nos 42 et 43), soit 6 arpents contigus de front.

On y mentionne pourtant qu'un seule maison sur ces deux terres où il devait y en avoir deux, celle de Pierre Mourier et celle de Jean Mourier. Genest se doutait-il déjà que cette dernière maison, celle de Jean Mourier, pouvait être située hors de ses 6 arpents, c'est-à-dire, sur la terre des représentants d'Etienne Fontaine. Après tout, c'était sans importance, quant aux rentes seigneuriales.

Notons en passant que notre terre No 44 - tranche ouest du lot 197, de 1.4 arpent et le lot 207, de 1.6 arpent, soit 3 arpents en tout, qui forment la terre de M. Xavier Fortier, ne fut guère habitée avant 1689, par Etienne Fontaine père. La maison de Jean Mourier aurait apparemment été construite avant que ne soit habitée la terre de Fontaine.

Jacques Genest-dit-Labarre (1636-1707), qui demeura à la Sainte-Famille, presque toute sa vie, ne serait-il pas décédé chez son fils Charles, à Saint-Jean. En tout cas, il fut inhumé dans cette dernière paroisse.

Marie Mourier décéda en 1742 et Charles Genest, son mari, en 1745. De leur mariage étaient nés une dizaine d'enfants. On perd la trace de trois ou quatre, qui décédèrent probablement en bas âge. Six ont atteint l'âge d'adulte, dont une fille qui mourut à 25 ans. Les cinq autres, deux fils et trois filles, contractèrent mariage.

4<sup>o</sup> - Pierre (1705-59), qui épousa Rose Marchand à Saint-Jean, I.O., le 16 janvier 1730 (contrat disparu gfe Pichet), il demeura à Saint-Jean, mais décéda à Lorette, où il fut inhumé.

5<sup>o</sup> - Marie-Anne (1707-81), qui devint l'épouse de Jean Mauvi-

de (1700-82), à Saint-Jean, en 1733 (contrat 26 octobre 1733 gfe Fortier).

8<sup>o</sup> - Marie-Josephte, née en 1720 et mariée en 1747 à Joseph Jahan (Jean) (contrat 10 mai 1747, gfe Fortier).

9<sup>o</sup> - Madeleine (1723-49).

10<sup>o</sup> - Marie-Louise, mariée en 1747 (contrat gfe Fortier, 23 juillet 1747) à Barthélemy Terrien.

11<sup>o</sup> - Laurent, né vers 1724, marié à Marie-Louise Riopel, en 1749 (contrat gfe Jean-Claude Panet, 1 février 1749). Successeur de son père sur le bien familial. Décédé après 1793.

L'inventaire et le partage des biens de feu Marie Mourier, épouse de Charles Genest furent dressés par le notaire Louis Pichet, en mai 1743. Malheureusement, ces documents sont disparus dans l'incendie de ce greffe, lors de la prise de Québec, en 1759. Mais l'ensemble de notre information nous porte à repartir comme il suit, en 1746, les 6 arpents que possédait Charles Genest en 1725.

Bien avant 1742, Charles Genest et Marie Mourier avaient dû faire donation ou vendre la moitié de leurs 6 arpents, soit notre terre No 42 (lot 194), à l'un de leurs deux fils, probablement Laurent, puisque l'on sait que c'est ce dernier qui succéda à son père sur le lot cadastral 194 (notre No 42).

Jean Mauvide, leur gendre, acheta vers 1752-54, l'emplacement (partie ouest du lot 195), pour y construire son manoir au bas de la colline.

A la mort de Marie Mourier, épouse de Charles Genest, la moitié de la terre réservée pour les autres enfants, notre terre No 43, semble avoir été divisée en tranches de 6 perches chacune réparties entre cinq héritiers. Le lot 196, de 1.25 arpent de largeur, proviendrait alors de deux parts d'enfants - peut-être celles de deux des filles - tandis que la tranche est du lot 197, de 1.8 arpent de largeur proviendrait des trois autres parts.



L'inventaire des biens de feu Charles Genest (au greffe Fortier, en 1746), après le partage, en 1742, de la part de sa femme entre leurs enfants révèle que des 6 arpents de front qu'il possédait en 1725, il ne lui en reste que "13 1/2 perches, avec une maison construite en pierres, de 43 pieds sur 24 (soit 45 pieds et 10 pouces sur 25 pieds et 7 pouces d'aujourd'hui), couverte en planches et les 2/3 en bardeau, cheminée au milieu, planchers haut et bas "en très bon estat" et en outre: "grange, estable et ecurie", le tout très bien décrit.

Cette description de la maison peut aussi bien s'appliquer à la maison LaRue qu'à la maison Tremblay, sauf quant à la dimension qui se rapproche plus de celle de la maison LaRue. Mais alors, comment expliquer qu'à sa mort, Charles Genest, après avoir fait donation de la moitié de sa terre de 6 arpents à son fils Laurent, et remis à ses autres enfants leur part d'héritage, soit les 3 arpents restant, il possédait encore 13 1/2 perches de front avec une maison apparemment dessus construite?

Ces 13 1/2 perches de front correspondent assez bien à 1 arpent et 4 perches de largeur que mesure la tranche ouest du lot 197, située sur la terre d'Etienne Fontaine, maintenant propriété de M. Xavier Fortier.

Nous sommes donc portés à conclure qu'en dressant le partage des biens de feu Charles Genest et de sa femme, le notaire instrumentant ne pouvait inclure dans ces dits biens ces 13 ou 14 perches de front, non plus que la maison Tremblay, dessus construite, de sorte qu'on ne savait trop comment sortir de cette situation, dans la rédaction de l'acte de partage, en 1746.

Plus tard, notre terre No 42 passa de Laurent à Jean-Baptiste Genest, son fils, qui épousa Geneviève Turgeon, à Saint-Charles, en 1793.

La plupart des renseignements suivants sur cette terre, ou plus exactement sur le lot 194, nous ont été fournis par M. Alexandre

## LaRue.

Sans enfant, Jean-Baptiste Genest gardait sa soeur, Marie Genest, veuve du notaire François-Xavier LaRue, qui pratique à Saint-Jean de 1811 à 1814. N'ayant pas d'enfant, non plus, ces époux avaient adopté Nazaire, qui devint lui-même notaire et pratique à Saint-Jean de 1830 à 1871. Le Dr Hubert LaRue était fils de Nazaire.

Le 26 juin 1827 en présence du notaire Jean-Claude Panet, l'oncle de Jean-Baptiste Genest et Geneviève Turgeon, son épouse, léguaient cette propriété à leur neveu Nazaire LaRue qui épousa Adélaïde Roy. Pour les besoins de sa clientèle, le notaire Nazaire LaRue se construisit une maison, au bas de la colline, qui appartient actuellement à M. Alexandre LaRue. Cette maison se trouve sur le prolongement de la tranche est du lot 197, ce qui permet de supposer que le notaire Nazaire LaRue était alors propriétaire de toute notre terre No 43, de Jean Mourier.

Le notaire Thomas Georges LaRue, deuxième fils de Nazaire, acheta la vieille maison sur la colline, le 25 novembre 1870. Il y passa tous les étés avec sa famille. Il eut successivement deux fermiers pour cultiver cette grande terre. Au cadastre de 1878, le lot 194 de 3 arpents et 9 pieds de largeur apparaît au nom de Georges LaRue. Le notaire Thomas-Georges LaRue pratiqua surtout à Québec, mais vécut à Saint-Jean, de 1856 à 1906.

A sa mort, en 1908, Ida LaRue, sa fille, eut l'usufruit de la succession, M. René Blanchet, architecte, de Québec, fit l'acquisition de cette propriété vers 1955. C'est lui qui fit construire un chemin passant par le champ d'Hubert Turcotte, au bas de la colline pour aboutir au bocage, puis une nouvelle route fut ouverte entre les champs de culture jusqu'au petit bois. Il fit aussi percer, au bout ouest de la maison, à travers les murs très épais, une porte pour assainir cette partie de l'habitation.

Une partie du film américain "*I confess*" a été photographiée

dans cette vieille maison Larue, à l'Ile d'Orléans.

Enfin, en 1971, M. Paul Gourdeau, armateur, se porta acquéreur de cette terre. Il y poursuit depuis des travaux considérables d'amélioration de son domaine, tout en respectant le caractère de la vieille maison LaRue ou Mourier.

Mentionnons en terminant que la maison LaRue *vraisemblablement celle de Pierre Mourier* a servi de lieu de rassemblement à tous les chefs du parti Libéral dans les années 1840, alors que Nazaire LaRue en était propriétaire.

Revenons maintenant à notre terre No 43, celle de Jean Mourier.

Ce serait dans la maison Tremblay que Jean Mourier et Marie Minot s'établirent dès leur mariage, en 1678, et où naquirent tous leurs enfants. Ce serait donc là aussi que périrent leurs deux premiers-nés dans l'incendie de 1682. Jean Mourier y décéda en 1705.

Il avait eu dix enfants, dont cinq, trois filles et deux fils, atteignirent l'âge d'adulte et contractèrent mariage. Les huit enfants, nés après l'incendie, étaient:

3 - Marie (1685-1750), donataire de la moitié du bien familial, incluant la maison et les *bâtiments*.

Nous reviendrons à son sujet plus loin.

4 - Jean-Baptiste, jumeau, décédé à l'âge de deux mois, en 1687.

5 - Marguerite, jumelle, (1687-1730), mariée en 1706 à Michel Chiasson (1675-1750).

6 - Marie-Jeanne (1688-91) décédée à l'âge de 3 ans.

7 - Claire-Françoise (1690-1730), mariée en 1710, à Louis Grefard (1685-1730).

8 - Jean (1692-1717) qui épousa Marie-Marthe Poitevin à Québec en 1716.

9 - Mathurin, né avant 1691 ? qui épouse à Beauport en 1721, Marie-Françoise-Jeanne Choret. Voiturier, établi à Québec. Il se re-

maria en 1750, à Marie-Madeleine Gilbert.

10 - Gabriel (1696-1703), décédé à l'âge de 8 ans.

Les frères Jean et Mathurin Morier ont probablement des descendants qui seraient maintenant connus sous le nom de Marier.

Cependant, une famille *Morier* vivait à Minneapolis, Minnesota, vers 1885. Un fils, avocat, établi à Spokane, dans l'état de Washington, prit le nom de *Maurier*, après la guerre de 1914-18. Cette famille n'a aucun lien de parenté avec nos familles Mourier, de Saint-Jean, I.O. Il s'agit d'une famille Marier.

Marie Mourier (1685-1750), l'aînée de la famille de Jean, après l'incendie de 1682, n'avait que 15 ans, en 1700, lorsqu'elle devint l'épouse de Marc Semur dit de la Bonté (1677-1703). En 1704, elle se remariait avec Pierre Gallien (1683-1719). Jean Mourier était âgé de près de 70 ans, lors du premier mariage de sa fille Marie. A l'occasion de l'un comme de l'autre mariage Jean Mourier et Marie Minot avaient fait donation de la moitié (sur notre terre No 43), de leur terre de 3 arpents de front, aux nouveaux époux. Les actes ne précisent pas de quelle moitié il s'agissait. Mais il ne saurait ici être question que de la moitié sur laquelle se trouvait la maison des donateurs, c'est-à-dire, à notre avis, la tranche ouest du lot cadastral 197.

Jean Mourier décéda d'ailleurs en 1705, un an après le second mariage de sa fille avec Pierre Gallien.

Les enfants de Pierre Gallien, nés entre 1705 et 1709 seraient donc nés dans cette maison de Jean Mourier.

En 1706, un an après la mort de son mari, Marie Minot, la veuve de Jean Mourier, laissait cette maison de son gendre pour épouser Jean Rabouin (1637-1708). Dès 1712, la famille Gallien était rendue à Québec d'où elle partit bientôt pour aller à Lachine. C'est là que décéda Marie Mourier, à l'âge de 65 en 1750.

En 1710, Pierre Gallien et Marie Mourier, sa femme, avaient vendu à Charles Genest, moyennant 600 livres, leur terre de 1 1/2 arpent (avec la maison, etc.) *joignant feu Pierre Mourier ?* en une terre de 3 arpents située entre les héritiers du dit Mourier et Estienne Fontaine.

En 1716 et 1717, Jean et Mathurin Mourier vendaient leurs parts d'héritage dans la terre de feu Jean Mourier, et Marie Minot, leurs père et mère, soit 4 perches moins 1 pied chacun. En éliminant Marie, épouse de Pierre Gallien, il restait quatre autres héritiers. Comme la part de chacun était de 4 perches moins 1 pied, il s'en suit que la partie de terre de ces héritiers était de 15 perches, 14 pieds et que toute la terre de Jean Mourier aurait eu une largeur de 3 arpents et 14 pieds.

Si on peut en juger par les actes de l'état civil, baptêmes des enfants et plus tard, mariages des filles, Pierre Genest (1705-59), l'aîné des fils de Charles, demeura à Saint-Jean toute sa vie. Bien qu'inhumé à Lorette, ses enfants paraissent être demeurés à Saint-Jean longtemps après la mort de leur père. N'est-ce pas lui qui aurait habité la vieille maison de Jean Mourier, dès son mariage en 1730, et cultivé la terre du lot 197 tout entier?

Etant donné que Laurent Genest était apparemment le plus jeune de la famille et ne contracta mariage qu'en 1749, soit vingt ans après son frère Pierre, il n'est pas invraisemblable non plus que ce soit ce dernier qui aurait d'abord remplacé son père sur notre terre No 42. Laurent ne l'aurait obtenue que plus tard.

## LES TERRES DE L'ILE D'ORLEANS

### LES TERRES DE SAINT-PIERRE

Terre No 1, de Claude Bouchard d'Orval (1626—ant 1679),  
de 6 arpents

Lots cadastraux actuels Nos 246, 246a et 247, de la Ste-Famille,  
de 1 arpent et 3 1/2 perches de largeur; et Nos 1 à 8, de St-Pierre,  
de 4 arpents et 6 1/2 perches de largeur, mesurés au chemin du roi.

A l'origine, cette terre de 6 arpents de largeur avait apparemment pour borne, du côté du nord-est, l'embouchure sur le Saint-Laurent, et non pas le cours de la rivière du Pot-au-Beurre. Conçédée avant la fondation de la paroisse Saint-Pierre, il semble aussi qu'on ait voulu la situer entièrement dans Saint-Pierre, lorsque cette paroisse fut détachée de la Sainte-Famille, vers 1678. en effet, la carte de l'ingénieur Robert de Villeneuve, de 1689, la situe entièrement dans Saint-Pierre; et si l'édit du 3 mars 1722, qui fixe l'étendue des paroisses, mentionne la rivière Pot-à-Beurre comme borne entre la Sainte-Famille et Saint-Pierre, sans préciser s'il s'agit de l'embouchure ou du cours de cette rivière, il n'y est aucunement question de diviser cette terre en deux tranches, pour en situer une dans la Sainte-Famille et l'autre dans Saint-Pierre, comme il le fait dans le cas analogue de la terre de Charles Guérard, à l'autre extrémité de la Sainte-Famille, qui se trouve à *cheval* sur la ligne de séparation des paroisses de Saint-François et de la Sainte-Famille. Nous ignorons si la division de cette terre en deux tranches, dont l'une dans la Sainte-Famille, et l'autre dans Saint-Pierre, remonte au régime français. Le plan cadastral officiel de 1878 établit la ligne de séparation entre la Sainte-Famille et Saint-Pierre à la rivière du Pot-au-Beurre, dont le cours suit la ligne de division des terres à partir du chemin du roi, et même un peu au delà, jusqu'au fleuve.

1668, 1er mars (gfe Vachon), concession de Mgr de Laval à:  
Bouchard d'Orval, Claude (1626—ant 1679), 6 arpents,  
entre les terres non concédées (ou Noël Roze-dit Larose, dans  
la Sainte-Famille) et (2e) Jean Rabouin.  
1680, 12 mars (gfe Aubert), Charles Bouchard et Jean-Baptiste  
Bouchard puîné, de Montréal, Claude Bouchard, de Champlain, et  
Paul Bouchard renoncent, en faveur de:

- Bouchart d'Orval, Jean** (1652-1703), leur frère aîné, à leurs droits successifs sur cette terre, de 6 arpents, au Pot-au-Beurre, entre: Robert Vaillancourt (dans la Sainte-Famille) et Pierre Grenon, concédée à Claude Bouchart d'Orval, leur père, reconnaissant qu'elle fut concédée pour leur dit frère Jean Bouchart l'aîné.  
1681, recensement, p. 85c,
- Besnard, Marguerite** (1631-97), veuve (de Claude Bouchart d'Orval) et
- Bouchard Dorval, Jean**, 25 ans, son fils, 4 arpents en valeur, entre: Robert de Liancours (dans la Sainte-Famille) et (2e) Jean Rabouin.  
1689, carte de Villeneuve, p. 166,
- Bouchard, Jean**, No 48 (de Saint-Pierre), entre: Robert Vaillancourt et Antoine Juchereau.  
1693, 6 juin (gfe Jean Guyon du Buisson, arpenteur), procès-verbal d'arpentage de la terre de:
- Bouchard d'Orval, Jean**, de 6 arpents, "en partant sur une ligne tirée le 8 février 1665, sur la terre de Robert Vaillancourt", entre: Robert Vaillancourt et Antoine Juchereau.  
1695, 28 octobre; 1696, 16 juin et 1697, 7 octobre (gfe Chambalon), cession de droits successifs, respectivement de Jean-Baptiste Bouchart puîné, Claude Bouchart et Marie Bouchard, épouse de François Bigot, de la seigneurie Marsolet, près Champlain, leur résultant de la mort de Claude Bouchart d'Orval, leur père, et de Paul et Charles Bouchart, leurs frères à:
- Bouchart, Jean**, leur frère aîné, de Saint-Pierre, I.O.  
1705, 1er avril (gfe Jacob père), inventaire de feu:
- Bouchart d'Orval, Jean**, et Madeleine Cloutier, son épouse, 6 arpents de front, au Pot-au-Beurre, avec 40 arpents en valeur, entre: la veuve (de Robert) Vaillancourt, et (Pierre) Clautel (sic, Chantal). — Voyez aussi la terre No 3, de Saint-Pierre, appartenant à cette même communauté.  
1709, carte de Catalogne,
- Dorval, Cl(aude) (?)**, entre: P(aul) Vaillancourt (dans la Sainte-Famille) et J. Chaubot (sic, Pierre Chantal).  
1709, 27 juillet (gfe Jacob père), donation de Madeleine Cloutier, veuve de Jean Bouchart d'Orval, à:
- Bouchart d'Orval, Pierre** (1685—post 1741), son fils, 2 1/2 arpents, entre: les terres échues au dit donataire par le décès de son père, et les terres de la dite donatrice.  
1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 19,
- Bouchard dit Dorval, Pierre**, 6 arpents, avec maison, grange, étable, fourny, 80 arpents de terre labourable et 4 arpents de prairies. entre: Paul Vaillancourt et la veuve (de Pierre) Châtigny—(dit-Lépine, née Marie-Angélique Martin (1678-1756).

**Terre No 2, d'Antoine Juchereau (16.....-ant 1700), de 3 arpents****Lots cadastraux Nos 9 à 12 et p. de 13**

Entre 1667 et 1674, cette terre semble appartenir à:

**Grenon, Pierre** (1646-1712) — voyez la terre précédente, en 1680 — qui l'aurait abandonnée avant 1675, puisqu'il était alors fixé à Dombourg-(Neuville).

1686, 13 février gfe Vachon — (cf: gfe Chambalon, 4 novembre 1699), concession des seigneurs de l'île d'Orléans à:

**Juchereau, Antoine** (16.....-ant 1700), 3 arpents.

(entre: la veuve et les héritiers de Claude Bouchart et Jean Rabouin).  
1689, carte de Villeneuve, p. 166.

**Juchereau, Antoine**, cabane de, No 47,

entre: Jean Bouchard et (3<sup>e</sup>) Vincent Guillot.

1695, 24 janvier (gfe Jacob père), donation d'Antoine Juchereau à 1<sup>o</sup>:

**LePetit, Anne**, veuve de Joachim Martin, sa femme, moitié de 3 arpents,

entre: Jean Bouchard et Pierre LeRoy-(Desjardins),

et à 2<sup>o</sup>:

**LeRoy**-(Desjardins), **Pierre** (1670-post 1715) et Marie Martin, sa femme, moitié de 3 arpents,

entre: l'autre moitié de sa terre et Jean Rabouin.

1695, 28 décembre (gfe Roger), contrat de mariage de:

**Chantal, Pierre** (16.....-ant 1710) et Marie-Angelique Martin, portant donation de moitié de 3 arpents, d'Anne LePetit, veuve de Joachim Martin, mère de l'épouse, remariée à Antoine Juchereau,

entre: Jean Dorval et l'autre moitié de la dite terre.

1700, 1<sup>er</sup> mars (gfe Chambalon), donation d'Anne LePetit, veuve de Joachim Martin, remariée à Antoine Juchereau à:

**Martin, Louis** (1671-1749), son fils, 1 arpent.

Plus tard, au moyen d'un échange, Louis Martin céda à:

**LePetit, Anne**, sa mère, moitié de cet arpent de front, joignant l'habitation des héritiers de Claude Bouchard.

1705, 2 avril (gfe Jacob père), accord entre Anne LePetit, veuve de Joachim Martin et d'Antoine Juchereau, remariée à Jean-Paul Maheu (1649-1708), et:

**Chantal, Pierre**, et Marie-Angelique Martin, épouse de ce dernier, au sujet de la terre à eux donnée comme ci-haut.

1709, carte de Catalogne,

**Chaubot, J.** (sic) — Chantal, Pierre,

entre: Cl. (sic) Dorval et Mathieu

**Mathieu**,

entre: J. Chaubot (sic) et B(ouchard) Dorval

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 19,

**Châtigny, la Ve.** (de Pierre), née Angelique Martin (1678-1758),



veuve de Pierre Chantal – 2 arpents, avec maison, grange, étable et 40 arpents de terre labourable et 3 arpents de prairies, entre: Pierre Bouchard dit Dorval et Charles Bouchard dit Dorval.

---

Terre No 3, de Jean Rabouin (1637-1707), de 3 arpents

Lots cadastraux Nos: 13 à 17

*Le 6-3-1663 (copie par Vachon), concession de Charles de Lauzon-Charny (Cf: gfe Chambalon, 16 mars 1700) à:*

**Rabouin, Jean** (1637-1707), 3 arpents.

*Entre: Jean Guy et les terres non concédées.*

1666, recensement, p. 80,

**Rabouin, Jean**, 27 ans, et Marguerite Ardionne, 28 ans, sa femme.

1667, recensement, p. 72b,

**Rabouin, Jean**, 2 arpents en valeur, etc.,

entre: (6e) Michel Chartier (dans la Sainte-Famille) et Jean Guy.

1679, 5 septembre (gfe Vachon) pièce non retracée – (cf: gfe

Vachon, 6 septembre 1679), vente de Jean Rabouin à:

**Saint-Denis, Pierre** (1626-86), d'“une concession à la Longue-Pointe”.

1679, 6 septembre (gfe Vachon) inventaire de:

**Rabouin, Jean**, et feu Marguerite Hardionne, son épouse: “une concession à la Longue Pointe, vendue, la veille, à Pierre St-Denis”.

1680, 6 février (gfe Fillion), rétrocession de Pierre Saint-Denis à:

**Rabouin, Jean**, “une concession à la Longue-Pointe, qui appartient par

moitié aux enfants de Jean Rabouin à cause de leur mère défunte”

1681, recensement, p. 85c,

**Rabouin, Jean**, 5 arpents en valeur, etc.,

entre: (2c) Marguerite Besnard (veuve de Claude Bouchart d'Orval) et Pierre St-Denis.

1689, carte Villeneuve, p. 166, cette terre n'est pas indiquée.

1700, 16 mars (gfe Chamballon), vente des enfants de Jean Rabouin, en qualité d'héritiers de feu Marguerite Hardionne, leur

mère, à:

**Bouchart d'Orval, Jean** (1652-1703), de St-Pierre, moitié de 3 arpents,

entre: la veuve et héritiers d'Antoine Juchereau et Vincent Guillot

**Rabouin, Jean**, gardera: 11/2 arpent,

entre: Antoine Juchereau et Jean Bouchart d'Orval (acquéreur) et

**Bouchart d'Orval, Jean**, prendra 1 1/2 arpent.

entre: Jean Rabouin et Vincent Guillot.

1700, 8 avril (gfe Hilaire-Bernard de Larivière), procès-verbal

d'arpentage d'une terre appartenant à:

**Bouchart d'Orval, Jean**,

entre: la dame Martin (la veuve de Joachim Martin et d'Antoine

Juchereau) et Vincent Guillot.

- 1702, 23 octobre (gfe Chambalon), vente de Jean Rabouin à:  
**Bouchart d'Orval, Jean**, moitié (restant) de 3 arpents,  
 (entre: la veuve d'Antoine Juchereau et Jean Bouchart d'Orval,  
 acquéreur).
- 1705, 1er avril (gfe Jacob), inventaire de feu:  
**Bouchart d'Orval, Jean** et Magdeleine Cloustier, son épouse, 3 arpents,  
 avec 24 arpents en valeur, hangar, etc.,  
 entre: le nommé (Pierre) Chantal et Vincent Guillot.  
 (Voyez aussi notre terre No 1, appartenant à la même succession).
- 1705, 2 avril (gfe Jacob), partage entre les héritiers de feu:  
**Bouchart d'Orval, Jean**, et de Magdeleine Cloustier, son épouse, de  
 cette terre, de 3 arpents, en 4 parts de 7½ perches chacune, pour:  
 Jean-Baptiste, Thérèse, Hélène et Geneviève Bouchart d'Orval.
- 1709, carte de Catalogne,  
**B(ouchart) Dorval, Charles** (1683-1749) — époux de Madeleine  
 Gosselin,  
 entre: (Jean) Mathieu et V(incent) Guillot.
- 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 19,  
**Bouchard dit Dorval, Charles**, 3 arpents, avec maison, grange, étable,  
 50 arpents de terre labourable et 3 arpents de prairies,  
 entre: la Ve (de Pierre) Chatigny et Antoine Martel.

**Terre No 4, de Jean Guy (1640-post 1700), de 3 arpents**

**Lot cadastral No 18 et moitiés des Nos 19 et 20**

- Avant 1666, concession non retracée de Charles de Lauzon-  
 Charny à:
- Guy, Jean, maître armurier** (1640-Post 1700) 3 arpents.  
 (entre: Jean Rabouin et Jean Vallée)  
 1666, recensement, p. 82.
- Guy, Jean**, 26 ans, armurier, habitant.  
 1667, recensement, p. 72b.
- Guy, Jean**, 27 ans, 8 arpents en valeur, etc.,  
 entre: Jean Rabouin et (2<sup>e</sup>) Joachim Martin.
- 1679, 3 novembre (gfe Vachon), vente de Jean Guy à:  
**Saint-Denis, Pierre** (1626-86), du Château-Richer, 6 arpents (com-  
 prenant la terre suivante, aussi de 3 arpents),  
 entre: Jean Rabouin et (2<sup>e</sup>) Joachim Martin.
- 1681, recensement, p. 85c.
- St Denis, Pierre**, 15 arpents en valeur, etc. (avec la terre suivante),  
 entre: Jean Rabouin et (4<sup>e</sup>) Pierre Roberge.
- 1682, 3 juillet (gfe Vachon), cession, au moyen d'un échange, de  
 Pierre St-Denis, de la Ste-Famille, à:

- Guillot, Vincent**, (1648-1716), 6 arpents (comme ci-haut).  
entre: Jean Rabouin et (2e) Joachim Martin.  
1689, carte de Villeneuve, p. 166,
- Guillot, Vincent**, Nos 44, 45 et 46 maison et grange (avec la terre suivante),  
entre: (2e) Antoine Juchereau et (2e) Joachim Martin,  
1709, carte de Catalogne,
- Guillot, V(incent)**,  
entre: (Charles)-B(ouchard)-Dorval et (2e) la Maheu.  
1709, 25 août, aveu et dénombrement, p. 19,
- Martel, Antoine** (1681-1759) — époux de Catherine Guillot — 3 arpents, avec maison, grange, étable, 50 arpents de terre labourable et 4 arpents de prairies,  
entre: Charles Bouchart dit Dorval et Jean Baptiste Dorval.

---

**Terre No 5, de Jean Vallée (1642-73), de 3 arpents**

**Partie du No cadastral 20 et Nos 21 à 24**

- Le 22-3-1664, concession par Charles de Lauzon-Charny à:  
Vallée, Jean (1643-73), 2 1/2 arpents,  
(entre Jean Guy et Joachim Martin), avenant du 7-1-1666 par lequel Joachim Martin (6) cède à Jean Vallée 1/2 arpent de front en faveur de Marie Martin sa soeur, par son c.m. avec Jean Vallée.*
- Vallée, Jean**, 6 arpents en valeur, etc.,  
entre:..... et Joachim Martin.  
1669, 20 septembre (gfe Auber), cession, au moyen d'un échange, de Jean Vallée à:
- Guyonne, Antoine** (1641-1721), 3 arpents,  
entre: Jean Guy et Joachim Martin.  
1675, 19 octobre (gfe Rageot, No 1355), vente d'Antoine Guyonne à:
- Leclerc dit le Bouteleau, Jean** (1647-1708), 3 arpents, "à la longue pointe", avec maison, grange et étable,  
entre: Jean Guy et Joachim Martin.  
1676, 31 octobre (gfe Vachon), 2 copies. cf: même greffe 3 novembre 1679 — vente ou cession d'Antoine Guyonne (n'est-ce pas plutôt Jean Leclerc-le-Bouteleur) à:
- Guy, Jean** (1640—post 1700), 3 arpents,  
(entre: Jean Guy (acquéreur) et Joachim Martin.  
Entre 1679 et 1709, voyez la terre précédente.  
1725, 25 août, aveu et dénombrement, p.20,
- Dorval, Jean-Baptiste** (1680-1749), 3 arpents, avec maison, grange étable, 50 arpents de terre labourable et 3 arpents de prairies,  
entre: Antoine Martel et Joachim Martin.
-

**Terre No 6, de Joachim Martin (1636-90), de 2 arpents****Lots cadastraux Nos 25 et 26**

1664, 10 décembre (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-Charny à:

*autre titre de concession par Mgr de Laval à Joachim Martin le 2-3-1666 (copie par Vachon), entre Thomas Le Sueur (8) et Jean Vallée,*

**Martin, Joachim** (1636-90), 2 1/2 arpents: moins un demi-arpent cédé à Jean Vallée (5) et Marie Martin, par leur c.m. le 7-1-1666 entre: Jean Vallée et André Rapin, chirurgien,

1667, recensement, p.72b,

**Martin, Joachim**, 9 arpents en valeur, etc.,

entre: Jean Vallée et Jean Guy (?)

1689, carte Villeneuve, p.166,

**Martin, Joachim**, No 43,

entre: Vincent Guillot et (2e) Pierre Roberge-(Lapierre)

1695, 5 mars (gfe Jacob père), inventaire de feu:

**Martin, Joachim** et Anne-Charlotte LePetit (16...-1736, remariée avec Antoine Juchereau, c.m. 5-8-1691 Rageot, 3 arpents— comprenant apparemment 1 arpent (ou la moitié) de la terre suivante ou il y a 21 arpents en valeur, maison de 24 pieds sur 18, en madriers, grange de 30 pieds, vieille étable, etc., arpentée par Jean LeRouge, le 4 mars 1672.

1709, carte de Catalogne,

**La Maheu**, (née M.Charlotte LePetit, veuve de Joachim Martin, d'Antoine Juchereau et de Jean-Paul Maheu (1649-1708),

entre: V. Guillot et (2e) Pierre) Roberge.

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p.20,

**Martin, Joachim** (les héritiers de), 4 arpents — comprenant apparemment toute la terre suivante, de 2 arpents de largeur, avec maison, grange, étable, 60 arpents de terre labourable et 4 arpents de prairies.

entre: Jean-Baptiste Dorval et Pierre Roberge.

**Terre No 7, d'André Rapin (1640-94), chirurgien, de 2 arpents****Lot cadastral No 27**

Avant le 10 décembre 1664, concession (non retracée) des seigneurs de l'île d'Orléans — voyez la terre précédente — à:

**Rapin, André** (1640-94), chirurgien, 2 arpents — largeur calculée par déduction, en tenant compte de la largeur de la terre précédente, à diverses époques —

(entre: Joachim Martin et Jean LeSueur).

Avant 1690, sinon plus tôt, la moitié nord-est de cette terre No 7 était déjà passée à:

**Martin, Joachim** (1636-90),

(entre: Joachim Martin (acquéreur) et (2e) Pierre Roberge).

En 1725 — cf: aveu et dénombrement, p. 20, toute cette terre No 7, de 2 arpents de largeur, paraît appartenir aux héritiers de **Martin, Joachim**,  
 entre: (2<sup>e</sup>) Jean Baptiste Dorval et Pierre Roberge.

---

**Terre No 8, de Pierre Roberge-Lapierre (1651-1725), de 3 arpents**  
**Lot cadastral No 28**

Avant le 29 septembre 1669, concession non retracée des seigneurs de l'île d'Orléans à:  
**LeSueur, Thomas** (1641-1714), 3 arpents,  
 (entre: André Rapin, chirurgien et Jean Guyon du Buisson).  
 1669, 29 septembre (gfe Auber), vente de Thomas LeSueur à:  
**Roberge-(Lapierre), Pierre** (1651-1725), 3 arpents,  
 entre: (2<sup>e</sup>) Joachim Martin et Mathurin (Renou-dit)-Boisjoly.  
 En 1677, la terre suivante, de 3 arpents et 3 perches, passe à:  
**Roberge, Pierre**, qui possède dès lors 6 arpents et 3 perches de terre contigus, en front,  
 entre: (2<sup>e</sup>) Joachim Martin et Jacques Ratté.  
 1681, recensement, p. 85c,  
**Roberge, Pierre**, 30 ans, et Françoise Loignon, sa femme, 15 arpents en valeur, etc. (comprenant la terre suivante),  
 entre: (4<sup>e</sup>) Pierre St Denis et (2<sup>e</sup>) Jacques Ratté.  
 1689, carte Villeneuve, p. 166,  
**Roberge, Pierre**, Nos 40 et 42 (avec la terre suivante),  
 entre: (2<sup>e</sup>) Joachim Martin et (2<sup>e</sup>) Jacques Ratté.  
 1709, carte de Catalogne,  
**Roberge (Pierre)**,  
 entre: (2<sup>e</sup>) la Maheu et (2<sup>e</sup>) G. Vané (sic).  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 20.  
**Roberge, Pierre**, 6 arpents — comprenant la terre suivante — avec maison, grange, étable et 80 arpents de terre labourable.  
 entre: (les héritiers de) Joachim Martin et Jean Baptiste Ratté.

---

**Terre No 9, de Jean Guyon du Buisson (1619-94), de 3.3 arpents**  
**Lot cadastral No 29 et partie de 30**

1665, 25 mai (gfe Vachon) — pièce non retracée, cf: même gfe, 11 septembre 1668 — concession de Charles de Lauzon-Charny à:  
**Guyon du Buisson, Jean** (1619-94), 3 arpents et 3 perches.  
 (entre: Thomas Le Sueur et Jacques Ratté).

- 1668, 11 septembre (gfe Vachon), vente de Jean Guyon du Buisson à:  
**Renou** (Sr de Boisjoly), **Mathurin** (1647-75) — époux de Louise Guillot, cf: Tanguay I, p. 514 — 3 arpents et 3 perches, entre: Pierre Roberge dit Lapierre et Jacques Ratté.  
 1676, 7 mars (gfe Becquet, cahier 25), vente de Louise Guillot, veuve de (Mathurin) Renou, à:  
**Perrois, Louis de**, 3 arpents et 3 perches, entre: Pierre Roberge dit Lapierre et Jacques Ratté.  
 1676, . . . avril (gfe Vachon) — pièce non retracée, cf: gfe Becquet, 29 août 1677. — vente de Louis de Perrois à:  
**Guillot, Vincent** (1648-1716), 3 arpents et 3 perches, etc.  
 1677, 29 août (gfe Becquet, cahier 25), vente de Vincent Guillot à:  
**Roberge-**(Lapierre), **Pierre** (1651-1725), 3 arpents et 3 perches, entre: Pierre Roberge (acquéreur) et Jacques Ratté.  
 Entre 1677 et 1725, voyez la terre précédente.

Terre No 10. de Jacques Ratté (1630-99), de 2 (?) arpents

Partie du lot cadastral No 30, moitié ouest de 32 et 33

*Concession par Charles de Lauson-Charny à Michel Bastart le 14-7-1662 (Vachon), 2 1/2 arpents entre Jean Guion du Buisson et Pierre Chaleut.*

*Vente par M. Bastart à Jacques Ratté, le 20-2-1664 (Vachon).*

Au cours de l'été, ou au plus tard à l'automne de 1667,

**Ratté, Jacques** (1630-99) et Anne Martin, sa femme — fille d'Abraham Martin — occupent cette terre, de 2 (?) arpents, (entre: Jean Guyon du Buisson et Pierre Chaleut).

Cf: au recensement de 1666, Jacques Ratté demeure à Québec. Il n'est pas mentionné à l'île d'Orléans, au recensement de 1667, mais il fait baptiser à la Sainte-Famille, le 7 décembre de cette même année, son premier enfant né à l'île d'Orléans. Le baptême a lieu à la Sainte-Famille, parce que la paroisse Saint-Pierre, ou il demeure, n'existe pas encore. Les actes de vente des terres précédente et suivante, respectivement en 1668 et 1671, prouvent qu'il était alors déjà propriétaire de sa propre terre (No 10) En 1675, il acquiert la terre suivante, également de 2 arpents de largeur.

1681, recensement, p. 85c,

**Ratté, Jacques**, 20 arpents en valeur, etc. — avec la terre suivante, entre: Pierre Roberge et (2e) Jean Houde.

En 1683, il acquiert, du côté du sud-ouest, une autre terre, de 2 arpents de largeur, contiguë à celle qu'il avait achetée en 1675, de sorte qu'il possède dès lors 6 arpents de terre de front.

1689, carte de Villeneuve, p. 166,

**Ratté, Jacques**, Nos 39 et 41 — avec les deux terres suivantes, entre: Pierre Roberge et (3e) Maurice Crépau.

- 1709, carte de Catalogne,  
**Vané, G. (sic)** – Ratté, Jean-Baptiste (1667–post 1725) – fils du précédent –  
 entre: (Pierre) Roberge et P(ierre) Raté.  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 29,  
**Ratté, Jean-Baptiste**, 2 1/2 arpents, avec maison, grange, étable, 50 arpens de terre labourable et 3 arpens de prairies,  
 entre: Pierre Roberge et Ignace Ratté.

- Terre No 10 bis, de Pierre Chaleut (1630-77), de 2 arpents  
 Tranche ouest du lot cadastral No 31 et tranche est de 34  
 1662, 14 juillet (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-Charny à:  
**Chaleut, Pierre** (1630-77), 2 arpents,  
 entre: *Jean Dionne dit Sansoucy et Michel Bastart (copie Vachon)*  
 1666, recensement, p. 71,  
**Chalut, Pierre**, 36 ans, et Marie Gauvain, 28 ans, sa femme.  
 1667, recensement, p. 72a,  
**Chaleu, Pierre**, 6 arpents en valeur, etc.,  
 entre: ... et Antoine Guyonne.  
 1671, 12 avril (gfe Vachon), cession de Pierre Chaleut, contre une terre à Charlesbourg, à:  
**Labbé, Nicolas**, 2 arpents,  
 entre: Jacques Ratté et Jean Guyonne.  
 1672, 27 février (gfe Rageot), donation générale de Nicolas Labbé:  
 Aux Pauvres de l'Hotel-Dieu de Québec, 2 arpents, etc.,  
 1675, 1er avril (gfe Becquet, cahier 22), concession des Pauvres de l'Hotel-Dieu de Québec à:  
**Ratté, Jacques** (1630-99), 2 arpents,  
 entre: Jacques Ratté (acquéreur) et Jean Guyonne ou ses représentants.  
 1681, recensement, p. 85c,  
**Ratté, Jacques**, 20 arpents en valeur, etc. – avec la terre précédente –  
 entre: (2e) Pierre Roberge et Jean Houde.  
 1689, carte de Villeneuve, p. 166,  
**Ratté, Jacques**, Nos 39 et 41 – avec les terres précédente et suivante –  
 entre: 2e) Pierre Roberge et (2e) Maurice Crépeau.  
 1709, carte de Catalogne,  
**Raté, P(ierre)** (1675-1721),  
 entre: G. Vané (sic) et L. (?) Raté.

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 20,

**Ratté, Ignace** (1683-1744) — fils de Jacques — 2 arpents, avec maison, grange, étable, 50 arpens de terre labourable et 3 arpens de prairies,

entre: Jean-Baptiste Ratté et Pierre Ratté (ses frères).

**Terre No 11, de Jean Dionne-Sanssoucy, de 2 arpents**

**Moitié ouest du lot cadastral 34 et moitié est du No 35**

Avant le 14 juillet 1662, concession non retracée de Charles de Lauzon-Charny à:

**Dionne-dit-Sanssoucy, Jean** (frère d'Antoine), 2 arpents,  
(entre) Pierre Chaleut et Maurice Crépeau).

1666, recensement, p. 77,

**Guyonne, Antoine**, 25 ans, et Catherine Ivory, 22 ans, sa femme.

1667, recensement, p. 72a,

**Guyonne, Antoine**, 8 arpents en valeur, etc.,  
entre: Pierre Chaleu et (2°) Thomas Lesueur.

1674, 7 novembre (gfe Becquet, cahier 21), vente de Jean Dionne dit Sansoucy, de Beauport, à:

**Lesueur, Thomas** (1641-1714), 2 arpents,  
entre: Nicolas Labbé et Maurice Crépeau.

1677, 22 juin (gfe Becquet, cahier 25), vente de Thomas Lesueur à:  
**Le Canteur dit Latour, Guillaume** (1646-post 1678), 2 arpents,  
entre: Jacques Ratté, représentant Nicolas Labbé, et Maurice Crépeau.

Cette vente dut être annulée dans les douze mois qui suivirent.

1678, 12 septembre (gfe Becquet, m.s.) vente de Thomas Lesueur à:

**Houde, Jean** (1657-1701), 2 arpents,  
entre: Jacques Ratté et Maurice Crépeau.

1681, recensement, p. 85c,

**Houde, Jean**, 15 arpents en valeur, etc.,  
entre: Jacques Ratté et Maurice Crépeau.

1683, 4 février (gfe Duquet), vente de Jean Houde à:

**Ratté, Jacques** (1630-99), 2 arpents, avec maison prête à clore et madriers pour la finir,  
entre: Jacques Ratté (acquéreur) et Maurice Crépeau.

1689, carte de Villeneuve, p. 166,

**Ratté, Jacques**, Nos 39 et 41 — avec les deux terres précédentes —  
entre: (3°) Pierre Roberge et Maurice Crépeau.



- 1709, carte de Catalogne,  
**Raté, L (?)** – Ignace –  
 entre: P(ierre) Raté et M(aurice) Crépeau.  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 20,  
**Raté, Pierre (1675-1721)** – fils de Jacques – 2 arpents, avec maison,  
 grange, étable, 40 arpens de terre labourable et 4 arpens de  
 prairies,  
 entre: Ignace et Maurice Crépeau.

---

**Terre No 12, de Maurice Crépeau (1638-1704), de 3 arpents**  
**Moitiés des lots cadastraux Nos 35 et 37, plus 36**

- Le 15 juillet 1662, (Vachon, copie), concession de Charles de  
 Lauzon-Charny à:*  
**Crépeau, Maurice (1638-1704)**, 3 arpents,  
 entre: Jean Guyonne et Paul Vachon.  
 1666, recensement, p. 73,  
**Crespeau, Maurice**, 27 ans, et Marguerite La Verdure, 20 ans, sa femme.  
 1667, recensement, p. 72a,  
**Crespeau, Maurice**, 9 arpents en valeur, etc.,  
 entre: Laurent Denis (?) et (4e) Laurent Benoist.  
 1681, recensement, p. 85c,  
**Crepeau, Maurice**, 15 arpents en valeur, etc.,  
 entre: Jean Houde et (5e) François Ferland.  
 1689, carte de Villeneuve, p. 166,  
**Crepeau, Maurice**, Nos 37 et 38, avec maison et grange,  
 entre: Jacques Raté et Denis Roberge.  
 1701, 31 mars (gfe Chambalon), donation de Maurice Crépeau et  
 Marguerite Laverdure, son épouse, à:  
**Crépeau, Maurice (1673-1753)**, leur fils, 1 arpent, avec bastimens, à  
 prendre sur leur habitation de 3 arpents,  
 entre: Jacques Raté et les deux autres arpents à être partagés.  
 1709, carte de Catalogne,  
**Crepeau, M(aurice)**,  
 entre L(Ignace) Raté et D(enis) Roberge.  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 20.  
**Crepeau, Maurice**, fils (1673-1753), 2 arpents – au sud-ouest de  
 cette terre – avec maison, grange, étable, 40 arpens de terre  
 labourable et 4 arpens de prairies,  
 entre: Pierre Raté et Ve. Denis Roberge.
-

- Terre No 13, du notaire Paul Vachon (1630-1703), de 4 arpents**  
**Moitié ouest du lot cadastral No 37, plus Nos 38 à 41 et moitié de 42**  
 1660, 12 août, concession de Charles de Lauzon-Charny à:  
 Vachon, Paul (1630-1703) – le notaire, de Beauport – 4 arpents  
 entre: Maurice Crépeau et *Charles Courtois (copie coll. par Aubin sur original de Vachon)*.  
 1667, recensement, p. 72a.  
**Lesueur, Thomas, 25 ans, et Claude de Machon, sa femme, 22 ans,**  
 entre: (3<sup>e</sup>) Pierre Chalut et . . .  
 1667, recensement, p. 72a.  
**LeSueur, Thomas (1641-1714), 25 ans, fermier de Paul Vachon, 8**  
 arpents en valeur,  
 entre: (2<sup>e</sup>) Antoine Guyonne et Laurent Denis.  
 1678, 14 septembre (gfe Rageot, No 1827), vente de Paul Vachon  
 et Marguerite Langlois, sa femme, à:  
**Roberge, Denis (16...-1709), 4 arpents, avec bastimens,**  
 entre: Maurice Crespeau et Denis Roberge (acquéreur).  
 Pour la suite, voyez la terre suivante, No 14.
- 

- Terre No 14, de Denis Roberge (16...-1709), de 3 arpents**  
**Moitié ouest du lot cadastral No 42, plus Nos 43 et 44**  
 1660, 7 février (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-  
 Charny à:  
**Denis, Laurent (1636–post 1689), 3 arpents,**  
 entre: Paul Vachon et Michel Oenault (Hénault),  
*autre titre de concession, daté du 3-9-1662 (Vachon) à Laurent*  
*Denis, de 2 arpents de front,*  
 entre: *Charles Courtois et Anthoine Poulet,*  
 1662, 18 janvier (gfe Vachon), vente de Laurent Denis à:  
**Courtois, Charles (1647–post 1681), 3 arpents,**  
 entre Paul Vachon et Michel Esnaud.  
 1666, 16 août (gfe Becquet), vente de Charles Courtois à:  
**Roberge, Denis (16...-1709), vente 3 arpents,**  
 entre: Paul Vachon et Michel Esnaud.  
 1667, recensement, p.72a, cette terre paraît encore occupée par:  
**Denis, Laurent (1636–post 1689), 30 ans, 10 arpents en valeur, etc.,**  
 entre: Thomas Le Sueur, fermier de Paul Vachon, etc...  
 En 1678, la terre précédente, de 4 arpents de largeur, passe à:  
**Roberge, Denis, qui possède dès lors 7 arpents contigus de terre de**  
 front.  
*1689, 9 mars (Rageot), bail par Denis Roberge des 7 arpents des*  
*terres 13 et 14, à Nicolas Goulet, pour 3 ans du 14-4-1689.*  
 1689, carte de Villeneuve, p.166,  
**Roberge, Denis, No 36 (avec la terre précédente),**  
 entre: (2e) Maurice Crépeau et (2e) Mathurin Belloir.

- 1709, carte de Catalogne,  
**Roberge, D(enis)** — avec la terre précédente —  
 entre: (2<sup>e</sup>) M(aurice) Crepau et M(athurin) Bluer (Blouard).  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 20,  
**Roberge, la Ve Denis**, 7 arpents — comprenant la terre précédente —  
 avec maison, grange, étable, fourny, 60 arpents de terre labourable  
 et 6 arpents de prairies,  
 entre: (2<sup>e</sup>) Maurice Crépeau et Jean Baptiste Blouard.

**Terre No 15, d'Antoine Poulet (1625-95), de 2 arpents**

**Lots cadastraux Nos 45, 47 et 48**

- Avant le 7 février 1660, concession non retracée de Charles de  
 Lauzon-Charny à:  
**Hénault-dit-Botté, Michel** (1636-1701), 2 arpents,  
 (entre: Laurent Denis et Nicolas Bélanger).  
 1662, 4 novembre (gfe Vachon), (re)concession de Charles de  
 Lauzon-Charny à:  
**Poulet, Antoine** (1625-95), 2 arpents,  
 entre: *Laurent Denis et Michel Vincent, sur copie (Vachon)*,  
 1666, recensement, p. 81.  
**Poulet, Antoine**, 40 ans, et Suzanne Miville, 24 ans, sa femme.  
 1667, recensement, p. 73b,  
**Poulet, Antoine**, 42 ans, 8 arpents en valeur, etc.  
 1679, 8 septembre (gfe Becquet), vente d'Antoine Poulet père à:  
**Poulet, Antoine fils** (1656-1722), 2 arpents,  
 entre: Mathurin Bellouard et Catherine Gesnier (veuve de Louis  
 Dupin) — n'est-ce pas plutôt: —  
 entre: Denis Roberge et Mathurin Bellouard ?  
 1679, 28 octobre (gfe Vachon), vente d'Antoine Poulet fils à:  
**Bellouard, Mathurin** (1642-1719) — son beau-frère — 1 arpent de  
 front, faisant moitié de la concession d'Antoine Poulet père — la  
 terre entière, de 4 arpents, située:  
 entre: Denis Roberge et (2<sup>e</sup>) les représentants de Michel Vincent.  
 1685, 18 février (gfe Vachon), vente de Pierre Lamarre (1660-87)  
 et Marie Poulet, son épouse, à:  
**Bellouard, Mathurin** — leur beau-frère — le tiers d'un arpent de front,  
 leur appartenant par indivis dans la concession, de 2 arpents de  
 front, d'Antoine Poulet père.  
 Entre 1681 et 1725, voyez la terre suivante.  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 20,

**Blouard, Jean-Baptiste** (1688-post 1731) — fils du précédent — 2 arpents, avec maison, grange, étable, 40 arpents de terre labourable et 3 arpents de prairies,  
entre: la Ve Denis Roberge et Jean Goulet (son beau-frère).

---

**Terre No 16, de Mathurin Blouard (1642-1719), de 2 arpents**

**Lot cadastral No 46**

Avant le 4 novembre 1661, concession non retracée de Charles de Lauzon-Charny à:

**Bélangier, Nicolas** (1638-82), 2 arpents,  
(entre: Michel Hénault et Michel Vincent).

Avant 1667, cette terre passe à:

**Benoist, Laurent** (1641-post 1677), 2 arpents,  
(entre: Antoine Paulet et Louis Dupin).

1667, recensement, p. 72a,

**Benoist, Laurent**, 4 arpents en valeur, etc.,  
entre: (4<sup>e</sup>) Maurice Crespeau et Louis Dupin.

Vers 1677 (g<sup>fe</sup> Auber), cession non retracée au moyen d'un échange — cf: g<sup>fe</sup> Chambalon, 21 octobre 1707 — de Laurent Benoist à:

**Bellouard, Mathurin** (1642-1719), 2 arpents,  
(entre: Antoine Paulet et Louis Dupin).

1681, recensement, p. 85c,

**Bellouard, Mathurin**, 15 arpents en valeur, etc. — avec la terre précédente —

entre: Pierre Paradis (?) et François Ferland.

1689, carte de Villeneuve, p. 166,

**Belloir, Mathurin**, No 35 — avec la terre précédente —  
entre: (2<sup>e</sup>) Denis Roberge et François Ferland.

1707, 21 octobre (g<sup>fe</sup> Chambalon), donation de Mathurin Blouard père, âgé de 72 (?) ans, à:

**Blouard, Jean-Baptiste** (1688-post 1731) et à **Blouard, Mathieu** (1684-1709), ses fils, 2 arpents à chacun — comprenant la terre précédente, le tout

entre: (2<sup>e</sup>) Denis Roberge et Nicolas Goulet.

Cette donation est annulée, le 23 août 1709 (g<sup>fe</sup> Jacob).

1709, carte de Catalogne.

**Bluer** (Blouard), M(athurin)

entre: (2<sup>e</sup>) D(enis) Roberge et I (?) Goulet.

1709, 23 août (g<sup>fe</sup> Jacob père), donation de Mathurin Blouard, âgé de 74 (?) ans, à:

- Goulet, Jean** (1677-1744), son gendre, 4 arpents — comprenant la terre précédente, le tout  
entre: (2<sup>e</sup>) Denis Roberge et Nicolas Goulet.  
Le même jour (même gfe), Jean Goulet, habitant de la seigneurie de Tilly, cède à Jean-Baptiste Roberge, une terre située à cet endroit, de 3 arpents de front, sur 40 de profondeur, bornée par Pierre DuGuay et par Nicolas Croteau; tandis que le d. Jean-Baptiste Roberge, époux d'Anne Blouard, cède au d. Jean Goulet ses droits successifs en la succession de Mathurin Blouard.  
1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 20.
- Goulet, Jean**, 2½ arpents, avec maison, grange, étable, 30 arpents de terre labourable et 2 arpents de prairies,  
entre: Jean-Baptiste Blouard (son beau-frère) et Louis Goulet.

**Terre No 17, de Louis Dupin (1614-69), de 2 arpents**  
**Moitié est du lot cadastral No 49**

- 1661, 4 novembre (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-Charny à:  
**Vincent, Michel**—**Vincent Chrétien** (1643-1702), 2 arpents,  
entre: Nicolas Bélanger et (4e) Pierre *Mottayé* (Aigron-Lamothe)  
1665, 27 juillet (gfe Vachon), cession, contre une maison de deux étages, au bourg des Touches de Périgné en Saintonge, de Michel Vincent à:  
**Dupain, Louis** (1614-69), 2 arpents,  
entre: (2e) Antoine Paulet et Jean Chandriau.  
1666, recensement, p.74,  
**Dupin, Louis**, 52 ans, et Catherine Gernier, 35 ans, sa femme.  
1667, recensement, p. 72a,  
**Dupin, Louis**, 8 arpents en valeur, etc.,  
entre: Laurent Benoist et Jean Chaudereau.  
1673, 27 janvier et 22 juin (gfe Vachon) — voyez la terre suivante à ces dates — cette terre No 17 paraît occupée par:  
**Dubois**-(**Brisebois**), René (1632-91). 28-10-1675. (*Duquet*) vente par Catherine Gesnier, veuve de Louis Dupin, qui retourne en France, à Mathurin Tessier.  
1681, recensement, p. 85c, cette terre paraît être passée à:  
**Ferland, François** (1641-1713), qui a 15 arpents en valeur,  
entre: Mathurin Bellouard et Maurice Crespeau (?).  
1684, 21 janvier (gfe Rageot) — voyez la terre suivante à cette date — Cette terre est encore mentionnée comme appartenant à:  
**Dupin, Louis**, etc.  
*Le 22-2-1684 (Jacob, acte du baillage de l'île d'Orléans). Adjudication par René Cochon, juge de l'île, de la terre de feu Louis Dupin à Nicolas Goulet. Ses voisins sont alors la veuve de Jean Vallée et Pierre Paradis.*  
1689, carte de Villeneuve, p.166.  
**Ferland, François**, No 34.  
entre: Mathurin Belloir et Jean Mathieu.

- 1707, 21 octobre (gfe Chambalon) — voyez la terre précédente à cette date — Cette terre No 17 appartient alors à:
- Goulet, Nicolas** (1647-1721)  
1709, carte de Catalogne.
- Goulet, I (?)** (Nicolas) — avec la terre suivante —  
entre: M(athurin) Bluer (Blouard) et (2<sup>e</sup>) les ouers de P(ierre) Paradis.  
1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 20.
- Goulet, Louis** (1685-1744) — fils du précédent — 2½ arpents, avec maison, grange, étable, 40 arpens de terre labourable et 4 arpens de prairies,  
entre: Jean Goulet et Pierre et Guillaume Ratté.
- 
- Terre No 18, de Nicolas Goulet (1647-1721), de 2 arpents  
Moitié ouest du lot cadastral No 49, moitié est des Nos 51 et 53,  
plus les Nos 50 et 52
- 1661, 9 décembre (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-Charny à:
- Chandriau (ou Chandrianaux), Jean**, 2 arpents,  
entre: Michel Vincent et (3<sup>e</sup>) Pierre *Motayë* (Aigron-Lamothe).  
1666, recensement, p.82.
- Chandreau, Jean**, 27 ans, habitant.  
1667, recensement, p.72a,
- Chandereau, Jean**, 7 arpents en valeur, etc.,  
entre: Louis Dupin et (3<sup>e</sup>) Pierre Mothe (Aigron-Lamothe).  
1673, 27 janvier (gfe Vachon), vente de Jean Chandriau à:
- Vallée, Jean** (1642-73), 2 arpents,  
entre: René Dubois-(Brisebois) et Thomas Lesueur.  
1673, 22 juin (gfe Vachon), inventaire de feu:
- Vallée, Jean**, et Marie Martin, son épouse, 2 arpents,  
entre: René Dubois-(Brisebois) et Thomas Lesueur.  
1684, 21 janvier (gfe Rageot, No 2715), vente de Marie Martin, veuve de Jean Vallée, remariée avec Jacques Charrier, absent de ce pays, à:
- Goulet, Nicolas** (1647-1721), laboureur, de Beaupré, 2 arpents de front où il y a 5 à 6 arpents en valeur, le surplus en abattis,  
entre: Louis Dupin et Antoine (Huppé)-Lagroix.  
Dix ans plus tôt, Nicolas Goulet avait fait l'acquisition de notre terre No Ph 47, qu'il ne semble pas avoir habitée, car d'après l'Etat civil il se fixa à Saint-Pierre entre 1686 et 1693.  
*Le 15-4-1684 (Jacob) Nicolas Goulet, demeurant au Ch.Richer, emprunte du Sieur de Québec 168 livres avec hypothèque d'une terre de 4 arpents de front en l'île d'Orléans, formée des terres 17 et 18.*  
1689, carte de Villeneuve, p. 166,
- Mathieu, Jean** (1637-99), No 33 — apparemment sous bail —  
entre: Francois Ferland et (3<sup>e</sup>) Guillaume Paradis.

- 1709, carte de Catalogne,  
 Goulet, I (?—Nicolas) — avec la terre précédente —  
 entre: (2e) M. Bluer (Mathurin Blouard) et les *ouers* de P(ierre)  
 Paradis.  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 20,  
 Ratté, Pierre (1699-1736) — et Guillaume (1686—post 1731), 1  
 arpent de front — moitié ouest de cette terre — sans aucun bas-  
 timens, mais avec 20 arpens de terre labourable,  
 entre: Louis Goulet et les mineurs de Pierre Paradis.

---

Terre No 19, de Jean Crête, (1626-1717), de 3 arpents  
 Moitiés est des lots cadastraux Nos 51 et 53 et lots  
 cadastraux Nos 54 et 55

- 1662, 10 juin (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-  
 Chamy à:  
 Crête, Jean (1626-1717) — de Beauport — 3 arpents,  
 entre: Jean *Chandreau* et René Chevalier.  
 1671, 22 octobre (gfe Vachon), vente de Jean Crête à:  
 Mourier, Pierre (1641—ant 1709), 3 arpents,  
 entre: Jean *Chandreau* et René Chevalier.  
 1673, 27 janvier et 22 juin (gfe Vachon) — voyez la terre pré-  
 cédente à ces dates — cette terre No 19 est occupée par:  
 Lesueur, Thomas (1641-1714) — voyez aussi un acte d'accord entre  
 Pierre Morier et Thomas Lesieur, le 5 avril 16...3 (illisible, pro-  
 bablement 1673), mentionné dans l'inventaire de feu Pierre Para-  
 dis, le 2 janvier 1701 (gfe Jacob).  
 1675, 11 août (gfe Vachon) — voyez aussi: 1683, 10 août (même  
 gfe), vente de Pierre Mourier à:  
 Huppé-dit-Lacroix, Michel (1616-91), 3 arpents,  
 entre: la Ve et héritiers de Jean Vallée et Pierre Paradis.  
 1684, 21 janvier (gfe Rageot, No 2715) — voyez la terre précé-  
 dente à cette date — cette terre No 19 est occupée par:  
 Huppé-dit-Lacroix, Antoine (1654-1731) — fils du précédent —  
 1686, 5 juin (gfe Vachon), vente de Michel Huppé-Lacroix à:  
 Paradis, Pierre (1651-1700), 3 arpents,  
 entre: la Ve et héritiers de Jean Vallée et Pierre Paradis (acqué-  
 reur).  
 Entre 1689 et 1709, voyez la terre suivante.  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p.21,  
 Paradis, les mineurs de Pierre, 2 arpents (au nord-est de cette terre de  
 3 arpents), avec maison, grange, étable, 40 arpents de terre labou-  
 rable et 3 arpents de prairies,  
 entre: Pierre et Guillaume Ratté et Joseph Paradis.
-

**Terre No 20, de Pierre Paradis fils (1651-1700), de 3 arpents****Lots cadastraux Nos 56 à 59**

1662, 15 juillet (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-Charny à:

**Chevalier, René** (1627-80) — de Beauport — 3 arpents, entre: Jean Crête et Pierre Motté (Aigron-Lamothe).

1668, 9 août (gfe Vachon), vente de René Chevalier à:

**Pasquier, Pierre** (1638-post 1719), 3 arpents, *proche la Longue-Pointe*, entre: Jean Crête et Pierre Motté (Aigron-Lamothe).

1672, 4 juillet (gfe Vachon), vente non retracée de Pierre Pasquier à:

**Paradis, Pierre, fils** (1651-1700), 3 arpents, etc.

(Au recensement de 1667, Pierre Paradis père, 55 ans, Barbe Guyon, sa femme, leur fils Pierre, 18 ans, etc., demeurent à la côte Notre-Dame-des-Anges).

1673, 27 janvier et 1675, 11 août (gfe Vachon) — voyez la terre précédente à ces dates — cette terre No 20 est occupée par:

**Paradis, Pierre** (1651-1700), etc.

1681, recensement, p. 85c,

**Paradis, Pierre**, 12 arpents en valeur, etc.,

entre: (4<sup>e</sup>) Mathurin Bellouard et Guillaume Paradis.

1689, carte de Villeneuve, p. 166,

**Paradis, Pierre** (avec la terre précédente), No 31 (?) — ce document inverse l'ordre des terres des frères Pierre et Guillaume Paradis — entre: (2<sup>e</sup>) Jean Mathieu et (2<sup>e</sup>) Robert Chorest.

1701, 2<sup>e</sup> janvier (gfe Jacob, inventaire de feu:

**Paradis, Pierre et Jeanne Milloir-Dumaine**, son épouse — deux terres, vraisemblablement de 3 arpents chacune et contiguës, dont celle-ci (No 20), acquise de René Chevalier, le 4 juillet 1672 (gfe Vachon) — pièce absente — et la précédente (No 19), le 5 juin 1686 (gfe Vachon) — voyez aussi: 1683, 10 août (gfe Vachon).

1709, carte de Catalogne,

**Paradis, P(ierre)**, les ouers de,

entre: (2<sup>e</sup>) I (Nicolas) Goulet et G(uillaume) Paradis.

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 21.

**Paradis, Joseph** (1679-1749) — fils du précédent — 2 arpents — dont la moitié sur la terre précédente — avec maison, grange, étable, 40 arpents de terre labourable et 4 arpents de prairies.

entre: les mineurs de Pierre Paradis et Charles Paradis.

**Paradis, Charles** (1688-post 1735) — frère du précédent — 2 arpents — au sud-ouest de cette terre de 3 arpents — avec maison, grange, étable, 40 arpents de terre labourable et 4 arpents de prairies, entre: Joseph Paradis et Ignace Paradis (son cousin).



Terre No 21, de Guillaume Paradis (1647-1716), de 2 arpents

Lot cadastral No 61 et moitié est du No 60

1660, 8 mars (gfe Vachon, 2 copies), concession de Charles de Lauzon-Charny — cf: 27 janvier 1673 (gfe Vachon) — à: Motte (Aigron-Lamothe), Pierre (1616—ant 1709) et Marie-Madeleine Doucet, sa femme, 2 arpents,

(entre: René Chevalier et Robert Chorest).

— Voyez: Tanguay, vols I, p.2, et II, p.8: B.R.H., vol. XV, p.19, "il signe Lamothe sr Egron, en 1694"; XVIII, p.113, excommunié en 1661, pour vente d'alcool aux Sauvages; et gfe Becquet, cahier 25, 21 juillet 1677, obligation de Pierre Motte à Guillaume Julien.

1666, recensement, p.82,

Motte, Pierre, 50 ans, habitant.

1667, recensement, p.72a,

Mothe, Pierre, 10 arpents en valeur, etc.,

entre: (3e) Jean Chaudereau (sic) et Robert Chouet (Chorest).

1673, 27 janvier (gfe Vachon), vente de Pierre Motté à:

Paradis, Guillaume (1647-1716), 2 arpents,

entre: Pierre Paradis fils et Robert Chorest.

1681, recensement, p. 85c,

Paradis, Guillaume, 30 arpents en valeur, etc.,

entre: Pierre Paradis (son frère) et Robert Choret.

1689, carte de Villeneuve, p.166,

Paradis, Guillaume, No 32 (?) — ce document inverse l'ordre des terres des frères Guillaume et Pierre Paradis —

entre: (3e) Jean Mathieu et Robert Chorest.

1709, carte de Catalogne,

Paradis, G(uillaume),

entre: les ouers de P(ierre) Paradis et G(uillaume) Raté.

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p.21,

Paradis, Ignace (1694—post 1741) — fils du précédent — 2 arpents, avec maison, grange, étable, 50 arpents de terre labourable et 4 arpents de prairies,

entre: Charles Paradis et Guillaume Ratté.

Terre No 22, de Robert Chorest (1648—post 1714), de 2 arpents

Moitié ouest du lot cadastral No 60, plus le No 62

1663, 17 août (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-Charny à:

Choret, Robert (1648—post 1714), 2 arpents, (cf: Tanguay, I,p.128),  
entre: Pierre Motté (Aigron-Lamothe) et Guillaume Paradis.

- 1667, recensement, p. 72a.  
**Chouet (Chorest), Robert**, 2 arpents en valeur, etc.,  
 entre: Pierre Motté (Aigron Lamothe) et (2<sup>e</sup>) Jean Badeau.  
 1681, recensement, p. 85c.  
**Choret, Robert**, 15 arpents en valeur, etc.,  
 entre: Guillaume Paradis et (2<sup>e</sup>) Jean Badeau.  
 1689, carte de Villeneuve, p. 166.  
**Chorest, Robert**, grange de, No. 30,  
 entre: (2<sup>e</sup>) Pierre Paradis et (2<sup>e</sup>) François Ferland.  
 1709, carte de Catalogne,  
**Raté, G(uillaume (1686-post 1731))**,  
 entre: G(uillaume) Paradis et (2<sup>e</sup>) F(rançois) Ferland.  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 21,  
**Ratté, Guillaume**, 2 arpents, avec maison, grange, étable, 40 arpents  
 de terre labourable et 3 arpents de prairies,  
 entre: Ignace Paradis et Pierre Paradis.
- 

**Terre No 23, de Guillaume Paradis (1647-1716), de 2 arpents**

Moitié est du lot cadastral No 63, plus les Nos 64 et 65

- 1663, 19 août (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-  
 Charny à:  
**Paradis, Guillaume (1647-1716)**, 2 arpents,  
 entre: Robert Choret et Jean Badeau.  
 1689, carte Villeneuve, p. 166, cette terre n'est pas mentionnée.  
 1709, carte de Catalogne, cette terre n'est pas mentionnée.  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 21.  
**Paradis, Pierre (1689-post 1725)** — fils du précédent — 2 arpents,  
 avec maison, grange, étable, 40 arpents de terre labourable et 3  
 arpents de prairies,  
 entre: Guillaume Ratté et François Frelant.
- 

**Terre No 24, de Jean Badeau (1641-1711), de 2 arpents**

Moitié ouest du lot cadastral No 63

- 1663, 17 août (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-  
 Charny à:  
**Badeau, Jean (1641-1711)**, 2 arpents,  
 entre: Guillaume Paradis et René Dubois-(Brisebois).

- 1667, recensement, p. 72a,  
**Badeau, Jean**, 4 arpents en valeur, etc.,  
 entre: (2e) Robert Choret et (3e) Jacques Paradis.  
 1681, recensement, p. 85c,  
**Badeau, Jean** 20 arpents en valeur (avec la terre suivante),  
 entre: (2e) Robert Choret et (3e) Antoine Lefort.  
 1684, 5 mars (gfe Vachon), vente de Jean Badeau à:  
**Ferland, François** (1641-1713), 4 arpents (comprenant la terre sui-  
 vante, aussi de 2 arpents), où il y a deux maisons, l'une en bas de la  
 première côte, vers la grève, avec une étable, et l'autre dans le  
 désert en haut, avec un hangar (le tout),  
 entre: Guillaume Paradis et (2e) François Ferland, acquéreur.  
 1689, carte de Villeneuve, p. 166,  
**Ferland, François**, No 29 (avec les deux terres suivantes),  
 entre: (2e) Robert Chorest et (3e) Antoine Lefort.  
 1708, 6 mars (gfe Jacob), donation de François Ferland et Ux  
 de 2 arpents de terre de front à chacun de leurs trois fils:  
**Ferland, François** (1680-1732) obtient ces 2 arpents,  
 entre: Guillaume Paradis et Jean Ferland (son frère).  
 1709, carte de Catalogne, cette terre, de même que les deux sui-  
 vantes, de 6 arpents de front en tout, sont mentionnées comme  
 appartenant encore à:  
**Farlan, F**(rançois, père),  
 entre: (2e) G(uillaume) Raté et (3e) M(me de) Laforest.  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 21.  
**Frelant, François**, 2 arpents, avec une maison, grange, étable, 40 arpents  
 de terre labourable et 3 arpents de prairies,  
 entre: Pierre Paradis et Jean Frelant (son frère).

---

**Terre No 25, de René Dubois-Brisebois (1632-91), de 2 arpents**

Les 8/10 ouest du lot cadastral No 66

- 1663, 10 août (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-  
 Chamy à:  
**Dubois-(Brisebois), René** (1632-91), 2 arpents,  
 entre: Jean Badeau et Jacques Paradis.  
 1666, recensement, p. 68,  
**Dubois, René**, 34 ans, et Julienne Dumont, 20 ans, sa femme.  
 1667, recensement, p. 72a,  
**Dubois dit Brisebois, René**, 4 arpents en valeur, etc.,  
 entre: Jean Marandeu (?) et Jacques Paradis.  
 1669, 15 août (gfe Vachon) – au bas de l'acte de concession  
 originale, du 10 août 1663 – cession de René Dubois-Brisebois à:  
**Huot dit St Laurent, Nicolas** (1629-93), 2 arpents, etc.,

- 1669, 18 novembre (gfe Auber), vente de Nicolas Huot Saint-Laurent à:  
**Badeau, Jean** (1641-1711), 2 arpents,  
 entre: Jean Badeau (acquéreur) et Jacques Paradis.  
 1684, 5 mars (gfe Vachon), vente de Jean Badeau à:  
**Ferland, François** (1641-1713), 4 arpents (comprenant la terre précédente, de 2 arpents) où il y a deux maisons, l'une en bas de la première côte, vers la grève, avec une étable; et l'autre dans le désert en haut, avec un hangar (le tout),  
 entre: (2<sup>e</sup>) Guillaume Paradis et François Ferland (acquéreur).  
 1689, carte de Villeneuve, p. 166,  
**Ferland, François**, No 29 (avec les terres précédente et suivante),  
 entre: (3<sup>e</sup>) Robert Chorest et (2<sup>e</sup>) Antoine Lefort.  
 1708, 6 mars (gfe Jacob), donation de François Ferland et Ux, de 2 arpents de terre de front à chacun de leurs trois fils;  
**Ferland, Jean** (1685-1752) obtient ces 2 arpents,  
 entre: François Ferland et Antoine Ferland (ses frères).  
 1709, carte de Catalogne, cette terre, de même que les précédente et suivante, sont mentionnées comme appartenant encore à:  
**Ferland, F**(rançois),  
 entre: (3<sup>e</sup>) G(uillaume) Raté et (2<sup>e</sup>) M(me de) Laforest.  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 21,  
**Freland, Jean**, 2 arpents, avec maison, grange, étable, 40 arpents de terre labourable et 3 arpents de prairies,  
 entre: François Frelant et Gabriel Frelant (ses frères).

**Terre No 26, de Jacques Paradis (1645-78), de 2 arpents**

**Les 2/3 est du lot cadastral No 67**

- 1663, 17 août (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-Charny à:  
**Paradis, Jacques** (1645-78), 2 arpents,  
 entre: René Dubois dit Brisebois et René Cosset dit le Poitevin.  
 1667, recensement, p. 72a,  
**Paradis, Jacques**, 3 arpents en valeur, etc.,  
 entre: René Dubois dit Brisebois et Jean Badeau.  
 1679, 10 mars (gfe Vachon), inventaire de feu:  
**Paradis, Jacques**, et de Jeanne-Françoise Milloir-Dumaine, son épouse,  
 2 arpents, où il n'y a qu'une cabane et étable et 8 arpents en labour,  
 entre: Jean Badeau et Antoine Lefort.  
 Cette terre est alors divisée en deux tranches:  
**Miloir-Dumaine, Jeanne-Françoise**, veuve de Jacques Paradis, prenant l'arpent du nord-est, joignant Jean Badeau, et:  
**Paradis, les enfants de feu Jacques**, prenant l'arpent du sud-ouest.

- 1679, 11 juillet (Etat civil de la Sainte-Famille).
- Fellan** (Ferland), François (1641-1713), épouse Jeanne-Françoise Milloir-(Dumaine), veuve de Jacques Paradis, de sorte que l'arpent du nord-est de cette terre appartient dès lors à ces époux.
- 1689, carte de Villeneuve, p. 166.
- Ferland, François**, No 29. (avec les deux terres précédentes),  
entre: (4<sup>e</sup>) Robert Chorest et Antoine Lefort.
- 1708, 6 mars (gfe Jacob), donation de François Ferland et Jeanne-Françoise Milois, sa femme, de 2 arpents de terre de front à chacun de leurs trois fils;
- Ferland, Antoine** (1690-post 1710), obtient ces 2 arpents,  
entre: Jean Ferland, son frère et Madame de la Forest.
- 1708, 23 juillet (gfe Jacob, No 1260) — Ratification de la donation qui précède, par Marguerite, Geneviève et Madeleine Ferland, en faveur de leurs frères.
- 1709, carte de Catalogne, cette terre, de même que les deux précédentes, sont mentionnées comme appartenant encore à:
- Farlan, F**(rançois),  
entre: (4<sup>e</sup>) G(uillaume) Raté et M(me de) Lafort.
- 1710, 7 juillet (gfe Jacob, No 1486), vente de Guillaume Paradis, fils et héritier de feu Jacques Paradis (1645-78) et de Jeanne Françoise Milois, à:
- Ferland, François, Jean et Antoine**, ses frères utérins, de 1/2 arpent lui revenant de feu son père dans la terre en question.
- 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 21.
- Frelant, Gabriel** (1693-post 1749), 2 arpents, avec maison, grange, étable, 40 arpens de terre labourable et 4 arpens de prairies,  
entre: Jean Frelant et la dame de Lafort.

**Terre No 27, d'Antoine Lefort (1644-99), de 2 arpents**

**Le tiers ouest du lot cadastral No 67, plus moitié  
est du No 69 et le No 68 complet**

- 1663, 4 septembre (gfe Vachon), concession non retracée —  
cf: gfe Rageot, 19 mars 1668, No 259, de Charles de Lauzon-Charny à:
- Cosset-dit-le-Poitevin, René** (1631-post 1668), 2 arpents,  
(entre) Jacques Paradis et Jean Morier-dit-Père-Véron).
- 1666, recensement, p. 82.
- Cosset, René**, habitant, 35 ans.
- 1668, 19 mars (gfe Rageot, No 259), vente de René Cosset à:
- Lefort, Antoine** (1644-99), 2 arpents,  
entre: Jacques Paradis et Jean (Antoine) Guyonne dit Sansoucy.

- 1681, recensement, p. 85c,  
**Lefort, Antoine**, 20 arpents en valeur, etc.,  
 entre: (2<sup>e</sup>) Jean Badeau et Joseph Choret.  
 1689, carte de Villeneuve, p. 166,  
**Lefort, Antoine**, No 28,  
 entre: François Ferland et (2<sup>e</sup>) Antoine Poulet.  
 1703, 19 juin (gfe Chambalon), vente d'Ignace Pépin-Lachance et Marie Lefort, son épouse, de St-François, I.O. — voyez notre terre No P-31 — à:  
**Juchereau, dame Charlotte-Françoise** (1660-1732), épouse de François de la Forest, comtesse de l'île d'Orléans (?) 2½ arpents de front, moins 15 pieds de large, du fleuve à la seconde côte, puis 2½ arpents de large; à eux appartenant pour 2 arpents échus à la d. Lefort par le décès d'Antoine Lefort, son père, dont elle est l'unique héritière; et ½ arpent de large par échange avec Jean Côté (1670-1736), devant Chambalon (le 6 mars 1700),  
 entre: les héritiers de feu Jacques Paradis, au nord-est, et les héritiers de feu Joseph Choret, au sorouest.  
 1709, carte de Catalogne,  
**Leforest, M** (adame de),  
 entre: F(rançois) Farlan et (2<sup>e</sup>) An(toine) Poulet.  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 21,  
**Laforet, la dame de**, 2½ arpents, qui n'est point basti, mais a 20 arpents de terre labourable et 8 arpents de prairies,  
 entre: Gabriel Frelant et (2<sup>e</sup>) Antoine Poulet.

**Terre No 28, de Joseph Choret (1650-84), de 2 arpents**

**Moitié ouest du lot cadastral No 69, plus les  
 Nos 70 et 71 complets**

- 1663, 12 décembre (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-Charny à:  
**Mourier dit Père Véron, Jean** (1631-1705), 2 arpents,  
 entre: René Cosset dit le Poitevin et Laurent Benoist.  
 1665, 2 mars (gfe Vachon), vente de Jean Mourier à:  
**Guyonne, Antoine** (1641-1721), 2 arpents (1),  
 entre: René Cosset dit le Poitevin et Laurent Benoist.  
 1666, recensement, p. 77,  
**Guyonne, Antoine**, 25 ans, et Catherine Ivory, 22 ans, sa femme.  
 1669, 20 septembre (gfe Auber), cession, au moyen d'un échange, d'Antoine Guyonne à:  
**Vallée, Jean** (1642-73), 2 arpents,  
 entre: Antoine Lefort et Laurent Benoist.

- 1672, 10 juillet (gfe Vachon), concession et vente de Jean Vallée à:
- Choret, Joseph** (1650-84), 2 arpents "presqu'au deuxième côteau, là où commence 3 arpents, que contient la dite terre",  
entre: Antoine Lefort, la terre destinée à l'église, en partie et Mathurin Bellouard.  
1681, recensement, p.85c,
- Choret, Joseph**, 15 arpents en valeur, etc.,  
entre: Antoine Lefort et Antoine Poulet.  
1689, carte de Villeneuve, p. 166,  
cette terre n'est pas mentionnée.  
1700, 6 mars (gfe Chambalon), cession, au moyen d'un échange, de Jean-Baptiste Côté (1670-1736) – fils de Jean – à:
- Pépin-Lachance, Ignace** (1660-1716) et Marie Lefort, son épouse, d'un demi-arpent de terre de largeur, sur moitié de la largeur de l'île, moins 15 pieds de large, depuis le bord du fleuve jusqu'à environ 8 arpents de profondeur, après quoi le d. demi-arpent a sa largeur entière: au vendeur appartenant par succession échue à Françoise Choret, sa femme, par la mort de Joseph Choret, père de celle-ci,  
entre: Ignace Pépin-Lachance – représentant Antoine Lefort – et les héritiers de feu Joseph Choret.  
Ce demi-arpent passe donc à la terre suivante.  
1709, carte de Catalogne, cette terre n'est pas mentionnée.  
1725, 25 août, aveu et dénombrement, p.21, cette terre n'est pas mentionnée.

---

**Terre No 29, d'Antoine Paulet fils (1656-1722), de 3 arpents**

**Lots cadastraux Nos 72,73 et 74**

- 1663, 22 novembre (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-Charny à:
- Benoist, Laurent** (1641–post 1677), 3 arpents.  
*entre: Mathurin Bellouard et Jean Mourier (sur copie par Vachon).*  
1668, 21 octobre (gfe Rageot), donation, en cas de mort, de Laurent Benoist, volontaire, à:
- Benoit (Bellouart), Mathurin** (1642-1719), son voisin, absent, 3 arpents.  
entre: le fils (frère) de (Guyonne-dit)-Sanssoucy, demeurant chez les Pères Jésuites, et Mathurin Benoit (Bellouard).  
1673, 6 février (gfe Vachon), (re)concession de Mgr de Laval à:
- Bellouard, Mathurin**, 3 arpents.  
entre: Jean Vallée et Mathurin Bellouard (cessionnaire).

- 1673, 13 mars (gfe Vachon), (re)concession de Mgr de Laval à:  
**Poulet, Antoine**, fils (1656-1722) *veuf de Renée Gratton (Vachon 13-2-1685)* — qui épousa, en 1685, Anne (A) Loignon (1663-1736), veuve de Joseph Choret, 3 arpents,  
 entre: Jean Vallée et Mathurin Bellouard.
- Poulet, Antoine**, père, 60 ans, 7 arpents en valeur, etc.,  
 entre: Joseph Choret et Laurent Denis.
- 1683, 17 juin (gfe Vachon), vente d'Antoine Poulet fils à:  
**Choret, Joseph** (1650-84), d'un demi-arpent à prendre d'un bout au fleuve et d'autre sur le haut de la deuxième coste, sur sa terre de 3 arpents,  
 entre: Pierre (?) Choret acquéreur et Antoine Poulet.
- 1689, carte de Villeneuve, p. 166,  
**Poulet, Antoine**, Nos 26 et 27,  
 entre: (2<sup>e</sup>) Antoine Lefort et Laurent Denis.
- 1709, carte de Catalogne,  
**Poulet, An (toine)**,  
 entre: (2<sup>e</sup>) M(me) Laforest et J(ean) Costé-(dit-le-frisé).
- 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 21,  
**Poulet, Antoine**, 3 arpents, avec maison, grange, étable et 50 arpens de terre labourable,  
 entre: (2<sup>e</sup>) la dame Laforest et Jean Costé dit le frisé.

**Terre No 30, de Laurent Denis (1636-post 1689), de 3 arpents**

**Lots cadastraux Nos 75 et 76**

- 1663, 21 octobre (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-Charny à:  
**Bellouard, Mathurin** (1642-1719), 3 arpents,  
 entre Laurent Benoist et Jean Mourier dit *Père Véron (Vachon)*  
 Vers 1677 (gfe Auber), cession, au moyen d'un échange non retracée, de Mathurin Bellouard à:  
**Denis, Laurent** (1636-post 1689), 3 arpents,  
 (entre: Antoine Paulet fils et Jean Réal).
- 1681, recensement, p. 85c,  
**Denis, Laurent**, 12 arpents en valeur, etc.,  
 entre: Antoine Poulet fils et (2<sup>e</sup>) Michel Aubin.
- 1689, carte de Villeneuve, p. 166,  
**Denis, Laurent**, Nos 24 et 25, avec grange,  
 entre: Antoine Poulet et (2<sup>e</sup>) Michel Aubin.
- 1700, 6 mars (gfe Chambalon) — voyez la terre suivante — cette terre (No 30) appartient à:  
**Côté, Jean**, dit-le-frisé (1670-1739), fils de Martin (1639-1710).



- 1709, carte de Catalogne,  
**Costé, J(ean)**,  
 entre: An(toine) Poulet et J(ean) Costé.  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p.21,  
**Costé dit le frisé, Jean**, 3 arpents, avec maison, grange, étable, moulin  
 à scie faisant planches, 60 arpens de terre labourable et 6 arpens  
 de prairies,  
 entre: Antoine Poulet et Guillaume Nolain.

**Terre No 31, de Jacques Achon (16...-ant 1671), de 2 arpents**

**Lot cadastral No 77**

- Le 2 mars* 1664, (gfe Vachon, *copie*), concession de Charles de  
 Lauzon-Charny (cf: même gfe 15 mars 1666) à:  
**Achon, Jacques** (16...-ant 1671), 2 arpents,  
 (entre: Mathurin Bellouard et Michel Aubin).  
 1666, 15 mars (gfe Vachon), vente de Jacques Achon à:  
**Réart, (Réal), Jean** (1637-77), 2 arpents,  
 entre: Mathurin Bellouard et Michel Aubin.  
 1678, 9 février (état civil de la Sainte-Famille).  
**Lefort, Antoine** (1649-99) épouse: Anne Arinart (1615-1705), veuve  
 de Jean Réal, qui devint folle. Réart n'avait pas d'autres parents  
 que sa femme.  
 1700, 6 mars (gfe Chambalon), Ignace Pépin Lachance et Marie  
 Lefort, sa femme – celle-ci seule héritière d'Antoine Lefort, son  
 père, – cèdent, au moyen d'un échange, à:  
**Côté, Jean-Baptiste**, (1670-1736), 2 arpents (ou plus s'il y a),  
 entre: Jean Côté (1670-1739), fils de Martin, au nord-est; et  
 Pierre Aubin (au sud-ouest), aux vendeurs appartenant par adju-  
 dication et sentence du juge-bailly du comté de Saint-Laurent, le  
 3 mars 1700, pour en disposer aux lieu et place d'Anne Arinart,  
 veuve de Jean Réart et d'Antoine Lefort.  
 1709, carte de Catalogne,  
**Costé, J(ean-Baptiste)** – le même que ci-haut –  
 entre: J(ean) Costé-(dit-le-frisé) et P(ierre) Aubin.  
 1711, 14 février (gfe de la Cétière), cession de Jean-Baptiste Côté  
 au moyen d'un échange, à:  
**DeNiort de la Norraye, Pierre** (1676-p 1713), 2 arpents, etc.  
 1711, 14 février (gfe de la Cétière), vente de Pierre de Niort de  
 la Norraye à:  
**Choret, Jean** (1681-1715) – fils de Joseph – 2 arpents de front,  
 entre: Jean Côté et Pierre Aubin.

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 21,  
**Nolain, Guillaume** — qui épousa, en 1715, Thérèse Trudel, veuve de  
 Jean Choret — 3 arpents, avec maison, grange, étable, 50 arpens  
 de terre labourable et 3 arpens de prairies,  
 entre: Jean Costé dit le frisé et Pierre Aubin.

---

**Terre No 32, de Michel Aubin (1638-88), de 3 arpents**

**Lot cadastral No 78 et les 2/3 est du No 79**

1664, 6 septembre (gfe Vachon), concession de Charles de Lau-  
 zon-Charny à:  
**Aubin, Michel** (1638-88), 3 arpents,  
 entre: Jacques Achon et Pierre Recoquillé.  
 Au recensement de 1666,  
**Aubin, Michel**, n'occupe apparemment pas encore définitivement sa  
 terre (No 32), puisqu'il est alors *engagé* chez le notaire Paul  
 Vachon, à Beauport.  
 1681, recensement, p. 87a,  
**Aubin, Michel**, 12 arpents en valeur, etc.,  
 entre: (2°) Laurent Denis et Fabien Presseau.  
 1689, carte de Villeneuve, p. 166.  
**Aubin, Michel**, No 23,  
 entre: (2°) Laurent Denis et Fabien Presseau.  
 1709, carte de Catalogne,  
**Aubin, P(ierre)** (1670-1742) — fils unique du précédent —  
 entre: (2°) J(ean) Costé-(dit-le-frisé) et Fabien Preso (Préjean).  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 21,  
**Aubin, Pierre**, 3 arpents, avec maison, grange, étable, 60 arpens de  
 terre labourable et 3 arpens de prairies,  
 entre: Guillaume Nolain et Fabien (?) Presseau.

---

**Terre No 33, de Fabien Presseau-dit Préjean (1646-1712),  
 de 3 arpents**

**Le tiers ouest du lot cadastral No 79 et les Nos 80 et 81**

Cette terre semble avoir d'abord appartenu à:  
 (re) **Coquillié, Pierre** (1621-89) — cf: Tanguay, I, p. 138 —  
 1666, recensement, p. 84,  
**Coquillier, Pierre**, 45 ans, tisseran en toille et travaillant.  
*Premier titre de concession du 12-3-1667 (Vachon, copie), au  
 bas duquel il est écrit que ce titre est inutile, ayant été remplacé  
 par celui du 30-8-1668.*  
 1668, 30 août (gfe Vachon), (re)concession de Mgr de Laval à:  
**Presseau-(Préjean), Fabien** (1646-1712), 3 arpents,  
 entre: Michel Aubin et Jean Marandeu.

1673, 17 juin (gfe Rageot), donation, en cas de mort, de Fabien Presseau, s'appêtant à faire le voyage aux Iroquois, avec M. le Gouverneur, à:

**Presseau, Fabien** (1671-1726) – fils de Jean – son filleul – Jean Badeau père acceptant, avec Marguerite Chalifour, son épouse, 3 arpents et 7 perches,  
entre: Michel Aubin et Jean Marandeau.  
1681, recensement, p. 86a,

**Presseau, Fabien**, 10 arpents en valeur, etc.,  
entre: Michel Aubin et (2e) Mathurin Croiset.  
1689, carte de Villeneuve, p. 166,

**Presseau, Fabien**, No 22,  
entre: Michel Aubin et Michel Maranda le jeune.  
1709, carte de Catalogne,

**Preso (Préjean), Fabien**,  
entre: P(ierre) Aubin et (2e) Ph(ilippe) Noël.  
1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 22,

**Presseau, Fabien – Jean** (1689-1721), fils unique du précédent – 2 1/2 arpents, avec maison, grange, étable, 40 arpens de terre labourable et 3 arpens de prairies,  
entre: Pierre Aubin et Adrien Leclerc.

Terre No 34, de Jean Marandeau (1627-1711), de 3 arpents

Lots cadastraux Nos 82 à 88 et la moitié est du No 90

1667, 1er mars (gfe Vachon), concession de Mgr de Laval à:

**Marandeau, Jean**(1627-1711), 3 arpents,  
entre: Fabien Presseau et Mathurin Croiset.  
1667, recensement, p. 72a,

**Marandeau, Jean**, 6 arpents en valeur, etc.,  
entre: (9e) René Dubois-(Brisebois) et Mathurin Croiset.  
1688, 15 février (gfe Vachon), contrat de mariage de:

**Marandeau, Jean** (1669-1724) avec Marie Paradis, fille de feu Jacques Paradis et Jeanne-Françoise Milloir-Dumaine, portant clause de donation de Jean Marandeau père en faveur de son dit fils, de cette terre de 2 arpents de front, à Saint-Pierre.  
1689, carte Villeneuve, p. 166,

**Maranda, Michel, le jeune** (1660-1736), – fils du précédent – No 21.  
entre: Fabien Presseau et Mathurin Croiset,  
1701, 1er juillet (gfe Chambalon), vente de Jean Marandeau (1669-1724), de St-Pierre à:

**Leclerc, Jean-Charles** (1668-1749) et

- Leclerc, Adrien** (1670-1746), frères, 2 arpents de front, avec grange et méchante petite maison tombante en ruine, moyennant 2,000 livres, le tout:  
 entre: Michel Marandeu, frère du vendeur, et Philippe Noël.  
 1709, carte de Catalogne, cette terre n'est pas mentionnée.  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 22,
- Leclerc, Adrien** (1699-1761) — fils d'Adrien — 3 arpents, avec forge, 50 arpents de terre labourable et 4 arpents de prairies,  
 entre: Fabien Presseau et Philippe Noël.
- 

**Terre No 35, de Mathurin Croiset (1617-post 1692), de 3 arpents**

**La moitié ouest du lot cadastral No 90, plus les Nos 91 et 92**

Avant le 15 novembre 1663, concession non retracée de Charles de Lauzon-Charny à:

- Croiset, Mathurin** (1617-post 1692), 3 arpents,  
 (entre: Jean Marandeu et Jacques Bussière-dit-Laverdure).  
 Au recensement de 1666,  
**Croiset, Mathurin**, est engagé chez Pierre Soumandre, à Québec.  
 1667, recensement, p. 71c.
- Croiset, Mathurin**, 6 arpents en valeur, etc.,  
 entre: Jean Langlois (?) et (6<sup>e</sup>) Thomas Rondeau.  
 1681, recensement, p. 86a,
- Croiset, Mathurin**, 8 arpents en valeur, etc.,  
 entre: (2<sup>e</sup>) Fabien Presseau et (2<sup>e</sup>) Pierre Rousset-(Beaucourt).  
 1689, carte Villeneuve, p. 166.
- Croiset, Mathurin**, No 20,  
 entre: Michel Maranda le jeune et plusieurs maisons et granges à des habitans et l'église.  
 1692, 30 septembre (gfe Jacob père), donation de Mathurin Croiset et Renée Rivière, sa femme, « les dits donateurs estant aagés, le dit Croiset ayant perdu un œil », à:
- Noël, Philippe** (1670-1735) — fils de François et petit-fils de la dite Rivière, donatrice, 3 arpents, sans bâtisse,  
 entre: Jean Marandeu et Jacques Bussière.  
 1709, carte de Catalogne.
- Noël, Ph** (ilippe),  
 entre: (2<sup>e</sup>) Fabien Preso (Préjean) et J(ean) Bussière.  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 22,
- Noël, Philippe**, 3 arpents, avec maison, grange, étable, 60 arpents de terre labourable et 6 arpents de prairies,  
 entre: Adrien Leclerc et Jean Bussière.
-

Terre No 36, de Jacques Bussière-Laverdure (1619-99), de 2 1/2 arpents

Lot cadastral No 93, plus partie de 95 jusqu'à la ligne ouest de 101

C'est entre nos terres No 35, de Mathurin Croiset, et No 36, de Jacques Bussière-Laverdure, que se trouvait dès 1689, si non plus tôt, le chemin des Prêtres, qui était alors l'unique voie de communication entre les paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Laurent. En effet, selon le plan cadastral officiel, de 1878, cette route se trouverait à 92.2 arpents de la limite est de la paroisse Saint-Pierre, et à 76.25 arpents de sa limite ouest; tandis que, d'après les largeurs totales des terres originaires concédées entre ces mêmes bornes, nous trouvons (au maximum): 93 et 77 arpents respectivement. Ces petits écarts sont tout-à-fait dans l'ordre, car on sait que les plans cadastraux sont rarement plus exacts.

L'église de Saint-Pierre, située à environ 2 arpents à l'ouest du chemin des Prêtres, se trouve sur cette terre de Jacques Bussière-Laverdure. Une petite partie du terrain de la fabrique provient cependant de la terre suivante, originaires concédée à Robert Jeanne.

1663, 15 novembre (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-Charny à:

**Bussière-dit-Laverdure, Jacques (1619-99), 2 1/2 arpents,**  
entre: Mathurin Croiset et René Dubois-(Brisebois) (?).

1666, recensement, p. 82,

**Bussière dit Laverdure, Jacques, 37 ans, habitant, tapissier.**

1667, recensement, p. 71c,

**Bussière dit Laverdure, Jacques, 5 arpents en valeur, etc.,**  
entre: (3e) Mathurin Chabot et (5e) Thomas Rondeau – tous deux au sud-ouest.

1689, carte de Villeneuve, p. 166, cette n'est pas mentionnée spécifiquement, mais on trouve, sous le No 19 "plusieurs maisons et granges à des habitants".

entre: Mathurin Croiset et (3e) Mathurin Chabot.

1709, carte de Catalogne,

**Bussière, J(ean) (1674-1735) – l'unique enfant du précédent –**  
époux d'Ursule Rondeau (1676-1745) –

entre: Ph(ilippe) Noël et A. Lizon (sic) et (Michel) Maranda.

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p.22,

**Bussière, Jean, 2 1/2 arpents, avec maison, grange, étable, 60 arpents**  
de terre labourable et 6 arpents de prairies,  
entre: Philippe Noël et Michel Maranda.

---

Terrains de la fabrique, détachés de nos terres Nos 36 et 37

Ce relevé n'est pas complet.

1680, 22 mars (gfe Vachon), vente de Robert Jeanne (1639-post 1683) à:

**La fabrique de Saint-Pierre**,  $\frac{1}{2}$  arpent de large, sur 4 de profondeur, en descendant sur la grève, entre: Jacques Bussière-Laverdure (au nord-est) et Robert Jeanne (vendeur, au sud-ouest).

1682, 22 juillet (gfe Vachon), vente de Jacques Bussière-Laverdure (1619-99) à:

**La fabrique de Saint-Pierre**, 2 arpents en superficie (?) par 2 arpents de largeur (?) à commencer au chemin qui traverse les terres et va à la Ste-Famille d'un bout à l'autre de l'île, et d'autre jusqu'à la profondeur de 4 arpents, en descendant vers la côte qui va sur la grève.

entre: Jacques Bussière (vendeur, au nord-est) et Robert Jeanne, le long de la ligne (au sud-ouest).

1690, 26 juin (gfe Genaple), vente de Jacques Bussière à:

**La fabrique de Saint-Pierre**,  $\frac{1}{2}$  arpent de terre au dessus du chemin du roi, qui traverse sa terre, consistant en 5 perches de front sur le d. chemin royal, sur 10 arpents de profondeur, le long de la ligne qui sépare sa dite habitation de celle de Michel Marandeu (au sud-ouest), quant à la d. largeur sur la même ligne que l'arpent de terre ci-devant vendu à la fabrique par lui-même et feu son épouse.

1699, 6 octobre (gfe Chambalon), vente de Jean Bussière (1674-1735) à:

**Messire Doric, curé de Saint-Pierre et de Saint-Paul**, ce qui reste d'un demi-arpent de terre de large sur la profondeur, depuis le bord du fleuve jusqu'à la moitié de l'île, à prendre et détacher de l'habitation du vendeur, contenant  $2\frac{1}{2}$  arpents de large sur la d. profondeur, du côté (sud-ouest) joignant Michel Maranda et au delà des 5 arpents de terre qui ont été pris de long sur icelui d. demi-arpent de terre de large, qui font  $2\frac{1}{2}$  arpents en superficie et qui ont été vendus par le père du d. vendeur, auquel et à sa mère appartenait le total de lad. habitation, échue au d. vendeur comme leur fils unique successeur, pour construire l'église de Saint-Pierre et le presbytère d'icelle.

1701, 10 juin (gfe Chambalon), donation d'Augustin Doric, curé de Saint-Pierre, à:

**La fabrique de Saint-Pierre**: « ce qui reste d'un demi-arpent de large sur la profondeur, depuis le bord du fleuve jusqu'à la moitié de l'île, joignant Michel Maranda et Jean Bussière, de la terre duquel le d. arpent est détaché, diminution faite des 5 arpents de terre de large détachés d'icelui demi-arpent de terre sur toute sa d. largeur et vendu pour l'église et le presbytère, suivant l'acquisition du dit curé, devant Chambalon, notaire, ce même jour ».

**Terre No 37, de Robert Jeanne (1639-post 1683), de 2½ arpents**

**Partie du lot cadastral No 95, depuis la ligne ouest de 101,  
plus les Nos 107, 108 et 109**

Avant 1663, cette terre semble occupée par:

**Dubois-(Brisebois), René (1632-91)** — voyez la terre précédente à cette date.

1665, 23 janvier (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-Charny à:

**Jeanne, Robert (1639-post 1683), 2½ arpents,**  
entre: Jacques Bussière-dit-Laverdure et Jean Rhéaume.

1666, recensement, p. 72,

**Joanne, Robert, 27 ans, et Françoise Savarre, 22 ans, sa femme —**  
(22-3-1680), fille de Simon Savard, voisin de Robert Jeanne.

1681, recensement, p. 86a, cette terre semble occupée par:

**Roussel (Roussel-dit-Beaucourt), Pierre (1643-post 1702), 8 arpents**  
en valeur, etc.,

entre: (2<sup>e</sup>) Mathurin Croiset et (3<sup>e</sup>) Martin Costé.

1683, 21 septembre (gfe Duquet, cahier 23), vente de Robert Jeanne à:

**Marandea, Michel (1660-1736) — son futur gendre — 2½ arpents,**  
entre: Jacques Bussière-dit-Laverdure et Ignace Choret.

1689, carte de Villeneuve, p. 166, cette terre n'est pas mentionnée spécifiquement, mais on trouve, sous le No 19: « plusieurs maisons et granges à des habitants »,

entre: (2<sup>e</sup>) Mathurin Croiset et (2<sup>e</sup>) Mathurin Chabot.

1709, carte de Catalogne,

**Maranda, (Michel) et A. Lizon (sic) — non identifié —**  
entre: J(ean) Bussière et les ouers de Jean Choret.

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 22,

**Maranda, Michel, 2½ arpents, avec maison, grange, étable, 50 arpents**  
de terre labourable et 4 arpents de prairies,

entre: Jean Bussière et Jean Vallière.

**Terre No 38, de Jean Choret (1657-99), de 3 arpents**

**Lots cadastraux Nos 110 à 113, plus les 2/3 est de 114, plus 115**

Avant 1663, cette terre appartient à:

**Savard, Simon (16.....-64), 3 arpents,**

(entre: Robert Jeanne et Abel Sagot-dit-Laforge).

1665, 22 janvier, (re)concession non retracée — cf: gfe Auber,  
27 mars 1666 — de Charles de Lauzon-Charny à:

**Rhéaume, Jean (1642-post 1666) — qui épousa la veuve de Simon Savard — 3 arpents, situés et bornés comme ci-haut.**

- 1666, 27 mars (gfe Auber), vente de Jean Rhéaume à:  
**Baron-Grissonnière, Jean, et Mathurin Tessier**, 3 arpents, "proche le ruisseau appelé la rivière Ferrée".  
 entre: Robert Jeanne et Mathurin Chabot.
- 1666, 16 juin (gfe Auber), vente de Jean Baron-Grissonnière et *Mathurin Tessier*, à:  
**Cassé, Antoine** (1639-1709), 3 arpents,  
 entre: Robert Jeanne et Mathurin Chabot,  
*Antoine Cassé* semble avoir habité à l'île d'Orléans, au moins de 1669 à 1676. (*Auber*, 5-6-1667). *Vente par Jean Baron et Mathurin Tessier à Nicolas Huot dit Saint-Laurent qui la leur rétrocède.*
- 1667, 13 juillet (gfe Auber), rétrocession d'Antoine Cassé à:  
**Baron-Grissonnière, Jean, et Mathurin Tessier**, 3 arpents, etc.
- 1669, 26 février (gfe Vachon), (re)concession de Mgr de Laval à:  
**Dubois dit Brisebois, René** (1632-91), 3 arpents,  
 En 1683 – voyez la terre précédente à cette date – cette terre No 38, est occupée par:  
**Choret, Ignace** (1655-1704),  
 entre: Michel Marandeu et ...  
 1689, 3 juillet – voyez la terre suivante – cette terre No 38, est occupée par:  
**Choret, Jean** (1657-99), frère d'Ignace,  
 entre: ... et Michel Chabot.  
 1689, carte Villeneuve, p. 166, cette terre n'est pas mentionnée spécifiquement, mais on trouve sous le No 19: "plusieurs maisons et granges à des habitants".  
 entre: (3e) Mathurin Croiset et Mathurin Chabot.
- 1709, carte de Catalogne,  
**Choret, Jean**, les ouers de,  
 entre: (Michel) Maranda et (2e) M(artin) Costé.  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p.11,  
**Vallière, Jean** (1679-1735) – qui épousa, en 1700, Claire Baucher (1668-1707), veuve de Jean Choret – 3 arpents, avec maison, grange, étable, 60 arpens de terre labourable et 6 de prairies.  
 entre: Michel Maranda et Michel Chabot.

---

**Terre No 39, de Mathurin Chabot (1639 – post 1696) de 2 1/2 arpents**

**Le tiers ouest du lot cadastral No 114, plus les Nos 116 et 117**

1663, 4 octobre (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-Charny à:

**Sagot dit Laforge, Abel, tailhandier**, (16...-1711), 2 1/2 arpents,  
 entre: Simon Savarre, *maître charron*, et Martin Costé.



- 1665, 15 juillet (gfe Vachon), vente d'Abel Sagot dit Laforge à:  
**Chabot, Mathurin** (1639-post 1696), 2 arpents,  
 entre: Sim (é) on Savarre et Martin Costé.  
 1667, recensement, p. 71c,  
**Chabot, Mathurin**,  
 entre: (3<sup>e</sup>) Jacques Bussière dit la Verdure et (4<sup>e</sup>) Jean Marandeau, fermier de Mathieu Costé.  
 1689, carte de Villeneuve, p. 166,  
**Chabot, Mathurin**, No 18,  
 entre: (4<sup>e</sup>) Mathurin Croiset et Martin Cotté.  
 1689, 3 juillet (gfe Genaple), vente de Mathurin Chabot à:  
**Chabot, Michel** (1662-1726), son fils 2 arpents,  
 entre: Jean Choret et Martin Côté.  
 1709, carte de Catalogne, cette terre a été omise.  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 22,  
**Chabot, Michel**, 2 arpents, avec maison, grange, étable, 60 arpens  
 de terre labourable et 4 arpens de prairies,  
 entre: Jean Vallière et Pierre-Martin Costé.
- 

**Terre No 40, de Martin Côté (1639-1710), de 2 arpents**

**Lots cadastraux Nos 118 et 119**

- 1663, 12 octobre (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-Charny à:  
**Côté, Martin** (1639-1710), 2 arpents,  
 entre: Abel Sagot-dit-Laforge et Thomas Rondeau.  
 1681, recensement, p. 86a,  
**Cotté, Martin**, 15 arpents en valeur, etc.,  
 entre: (1<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup>) Pierre Rousset (Beaucourt) et Thomas Rondeau.  
 1689, carte de Villeneuve, p. 166,  
**Cotté, Martin**, No 17,  
 entre: Mathurin Chabot et Thomas Rondeau.  
 1706, 20 mars (gfe Chambalon), donation de Martin Côté et Suzanne Pagé, son épouse, à:  
**Côté, Pierre-Martin** (1684-post 1731), leur fils, âgé de 22 ans, 2  
 arpents, avec maison, grange et étable,  
 entre: Michel Chabot, au nord-est; et Thomas Rondeau, au sud-ouest.  
 1709, carte de Catalogne,  
**Costé, (Pierre)-M(artin)**,  
 entre: (2<sup>e</sup>) les ouers de Jean Choret et Thomas Rondo.

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 22.

**Costé, Pierre Martin**, 2 arpents, avec maison, grange, étable, 50 arpens de terre labourable et 3 arpens de prairies, entre: Michel Chabot et Philippe Noël.

---

**Terre No 41, de Thomas Rondeau (1638-1721), de 2 arpents**

**Lot cadastral No 120**

*Le 3 janvier 1663 (copie par Vachon), concession de Charles de Lauzon-Charny à:*

**Rondeau, Thomas (1638-1721)**, 2 arpents, entre: *Pierre Soumandre et Mathieu Côté.*

1666, recensement, p. 82.

**Rondeau, Thomas**, 28 ans, cloutier, habitant, etc.

1667, recensement, p. 71c.

**Rondeau, Thomas**, 4 arpents en valeur, etc., entre: (5<sup>e</sup>) Jacques Bussièrre dit Laverdure et Mathurin Croizet (?)

1681, recensement, p. 86a.

**Rondeau, Thomas**, 10 arpents en valeur, etc., entre: Martin Costé et (2<sup>e</sup>) Mathieu Costé.

1689, carte de Villeneuve, p. 166,

**Rondeau, Thomas**, No 16, entre: Martin Cotté et (2<sup>e</sup>) Mathieu Cotté.

1709, carte de Catalogne.

**Rondo, Th(omas)**, entre: M(artin) Costé et O. (?) et N(oël) Costé.

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 22.

**Noël, Philippe (1670-1736)** — gendre de feu Thomas Rondeau — 2 arpents, avec hangar et 40 arpens de terre labourable, entre: Pierre Martin Costé et Jean Vallière.

---

**Terre No 42, de Pierre Soumandre (1619-89), de 4 arpents**

**Lots cadastraux Nos 121, 122 et 123**

*Le 2 janvier 1663 (Vachon, copie), concession de Charles de Lauzon-Charny à:*

**Soumandre, Pierre (1669-89)**, 4 arpents, entre: Thomas Rondeau et Mathieu Côté.

*10-2-1677 (Rageot) : bail à Nicolas Goulet "habitant de l'île d'Orléans" pour 6 ans du 1-4-1677.*

1689, carte de Villeneuve, p. 166, cette terre n'est pas mentionnée.

- 1689, 16 mars (gfe Genaple) — pièce absente — vente de Pierre Soumandre à:
- Côté, Jean** (1644-post 1711), 4 arpents, pour ses fils Jean-Baptiste et Noël, situés et bornés comme ci-haut.
- 1694, 15 octobre (gfe Chambalon), cession de Jean Côté et Geneviève Verdon, son épouse, à:
- Côté, Jean-Baptiste** (1670-1736) et à:
- Côté, Noël** (1672-1701), leurs fils, 4 arpents (en tout), entre: Thomas Rondeau et Mathieu Côté.
- 1703, 14 février (gfe Jacob père), inventaire de feu:
- Côté, Noël** (1672-1701) et Marie-Madelcine Drouin, sa femme, remariée à Pierre Paradis (1670-1702) aussi décédé. Un enfant est issu de ce dernier mariage Paradis-Drouin.
- 1709, carte de Catalogne,
- Costé, O. (?)** et **Costé, N(oël)**, entre: Th(omas) Rondo et P(ierre) Costé.
- 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 22.
- Vallièrre, Jean** (1679-1735), 2 arpents — tranche nord-est des 4 arpents — qui n'est point basti, mais a 30 arpens de terre labourable, entre: Philippe Noël et Pierre Costé-Drouin.
- Costé-Drouin, Pierre** (1701-post 1742) — fils unique de feu Noël Côté (1672-1701) et époux de Dorothée Marceau, 2 arpents — tranche sud-ouest des 4 arpents — avec maison, grange, étable, 30 arpens de terre labourable et 3 arpens de prairies, entre: Jean Vallièrre et les héritiers de Mathieu Costé, dans le fief des Ursulines.

## TERRES DES URSULINES

Lots cadastraux Nos 124 à 130 et partie de 131

Terre No 43, de Mathieu Côté (1642-96), de 2 arpents

Lot cadastral No 124

- Avant le 11 juin 1666 (Voyez la terre suivante à cette date),
- Côté, Mathieu** (1642-96), possède 2 arpents de front, (à l'extrémité est du fief des Ursulines), (entre: Pierre Soumandre et Jean DeSanis).
- 1667, recensement, p. 72a,
- Marandeaup, Jean** (1627-1711), fermier de Mathieu Côté, 6 arpents en valeur, entre: (6<sup>e</sup>) René Dubois dit Brisebois et Mathurin Chabot.
- 1667, — la terre suivante passe à:
- Côté, Mathieu**, qui possède dès lors 4 arpents de front.

- 1668, 25 janvier (gfe Vachon), (re)concession des Ursulines à:  
**Côté, Mathieu**, 4 arpents (comprenant apparemment la terre suivante,  
 de 2 arpents),  
 entre: Pierre Soumandre et (2<sup>e</sup>) les terres non concédées des Ursu-  
 lines.  
 1681, recensement, p. 86a,  
**Côté, Mathieu**, 20 arpents en valcur, etc.,  
 entre: (2<sup>e</sup>) Thomas Rondeau et (2<sup>e</sup>) Noël Côté.  
 1689, carte Villeneuve, p. 166,  
**Côté, Mathieu**, No 15,  
 entre: (2<sup>e</sup>) Thomas Rondeau et (2<sup>e</sup>) Noël Côté.  
 1698, 24 mars (gfe Jacob père), inventaire de feu:  
**Côté, Mathieu** et d'Elizabeth Gravel (1651-1707), son épouse, 4  
 arpents de front, où il y a 50 arpents en valeur, maison de colom-  
 bages quasi neuve, de 18 pieds de largeur, avec vieille alonge, de 15  
 pieds sur 12, grange de 30 pieds sur 20, avec couverture en paille  
 et étable de 18 pieds sur 20; cette terre ayant été arpentée par  
 Jean Guyon, le 16 mars 1675,  
 entre: Noël Côté fils (1672-1701) et Noël Côté (1646-1701).  
 1706, 2 mars (gfe Chambalon), (a) donation générale d'Elizabeth  
 Gravel (1651-1707), veuve de Mathieu Côté, à:  
**Côté, Pierre** (1684-1726) et **Côté, Mathieu** (1686-1715), ses fils; et  
 (b) vente de Geneviève Côté, fille majeure, demeurant à l'Hôtel-  
 Dieu de Québec, à:  
**Côté, Mathieu** (1686-1715), son frère, de 4 perches de front, faisant  
 la 5<sup>e</sup> partie de la moitié d'une terre de 4 arpents de front, bornée  
 au nord-est par l'héritier de Noël Côté (1672-1701), fils de Jean  
 Côté (c'est-à-dire: Pierre Côté-Drouin) et au sud-ouest, par Noël  
 Côté (1646-1701), frère (du dit) Jean Côté; (c) et, au moyen  
 d'un échange, Mathieu Côté fils (1686-1715) cède à:  
**Côté, Pierre** (1684-1726), 4 perches de front, faisant la 10<sup>e</sup> partie  
 d'une terre de 4 arpents de front; et  
 (d) vente de François Gosselin (1661-1745) et Charlotte Côté,  
 sa femme, à:  
**Côté, Pierre** (1684-1726), 4 perches de front, bornées au nord-est par  
 l'héritier de feu Noël Côté (1672-1701) — c'est-à-dire: Pierre  
 Côté-Drouin — et (au sud-ouest) par Martin Côté (1673-1727).  
 1709, carte de Catalogne,  
**Costé, P(ierre)** (1684-1726),  
 entre: N(oël) Costé (1672-1701) et (2<sup>e</sup>) la Ve (de Jean-Baptiste)  
 Couture.  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 22,  
**Côté, Mathieu**, les héritiers de, 4 arpents (comprenant la terre suivante,  
 de 2 arpents), avec maison, grange, étable, 50 arpents de terre  
 labourable et 3 arpents de prairies,  
 entre: Pierre Côté-Drouin et (2<sup>e</sup>) les héritiers de Jean-Baptiste  
 Couture.
-

**Terre No 44, de Jean DeSanis, de 2 arpents****Lot cadastral No 125**

1662, 4 décembre (gfe Vachon) — acte non retracé: cf: gfe Vachon, 11 juin 1666 et 12 février 1667 — Concession de Charles de Lauzon-Charny (par erreur, cette terre se trouvant dans le fief des Ursulines), à:

**DeSanis, Jean**, 2 arpents.

(entre: Mathieu Côté et Noël Côté).

1666, 11 juin (gfe Vachon), vente de Guillaume Landry (1626-89), héritier de Jean Desanis, son proche parent — sa mère étant une DeSanis; cf: contrat de mariage — à:

**Chabot, Mathurin** (1639-post 1696), 2 arpents, avec cabane.

entre: Mathieu Côté et les terres non concédées (des Ursulines).

1666, recensement, p. 77.

**Chabot, Mathurin**, etc..

entre: (5<sup>e</sup>) Abel Sagot dit Laforge et (7<sup>e</sup>) Jean Langlois-Boisverdun.

1667, 12 février (gfe Vachon), vente de Mathurin Chabot à:

**Côté, Mathieu** (1642-96), 2 arpents,

entre: Mathieu Côté (acquéreur) et les terres (non concédées) des Ursulines.

Dès lors cette terre est réunie à la précédente; elles s'étendent sur 4 arpents de largeur. Nous avons groupé toute notre information sur la terre précédente.

**Terre No 45, de Noël Côté (1646-1701), de 2 arpents****Lot cadastral No 126**

1668, 10 février (gfe Vachon), concession des Ursulines à:

**Côté, Noël** (1646-1701), 2 arpents,

entre: Mathieu Côté et Jean Côté, ses frères.

1681, recensement, p. 86a.

**Côté, Noël**, 10 arpents en valeur, etc..

entre: Mathieu Côté et Jean Côté.

1689, carte Villeneuve, p. 166.

**Côté, Noël**, No 14.

entre: Mathieu Côté et Jean Baptiste Couture.

1706, 2 mars (gfe Chambalon) — voyez la terre précédente à cette date — cette terre (No 45) paraît occupée par:

**Côté, Noël** (1646-1701), la veuve de, née Hélène Graton (16. -1735).

1709, carte de Catalogne, cette terre a été omise.

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 23; ce document semble inverser nos terres Nos 45 et 46. Nous corrigeons:

**Côté, Noël** — la veuve de, etc., 2 arpents, avec maison, grange, étable, 30 arpens de terre labourable et 2 arpens de prairies, (entre: les héritiers de Mathieu Côté et les héritiers de Jean-Baptiste Couture).

---

**Terre No 46, de Jean-Baptiste Couture-Lamonde (1650-ant 1709)  
de 2 arpents**

**Lots cadastraux Nos 127 à 130, plus le 1/6 est de 131**

1668, 10 février (gfe Vachon), (et copie au gfe Filion), concession des Ursulines à:

**Côté, Jean, fils** (1644-post 1711), 2 arpents, entre: Noël Côté (son frère) et Abel Sagot dit Laforge.

1678, 19 janvier (gfe Filion), cession et transport de Jean Côté à: **Couture-**(dit-Lamonde), **Jean-Baptiste** (1650-ant 1709), 2 arpents, entre: Noël Côté et Abel Sagot dit Laforge.

1678, 6 septembre (gfe Rageot, No 1825), donation générale, en cas de mort, de Jean-Baptiste Couture à:

**Côté, Jean** (1644-post 1711), etc.,

1689, carte Villeneuve, p. 166.

**Cousture, Jean-Baptiste**, No 13 (peut-être avec la terre précédente), entre: Noël Côté et (2<sup>e</sup>) Jean Côté (1644-post 1711).

1709, carte de Catalogne.

**Couture, la Ve** (de Jean-Baptiste, née Anne Marette (1665-1743) (peut-être avec la terre précédente).

entre: (2<sup>e</sup>) P(ierre) Costé (1684-1726) et (2<sup>a</sup>) P(ierre) Costé (1679-1715).

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 23; ce document semble inverser nos terres Nos 45 et 46. Nous corrigeons:

**Couture, les héritiers de Jean-Baptiste**, 2 arpents, avec maison, grange, étable, 30 arpens de terre labourable et 3 arpens de prairies, (entre: (la veuve de) Noël Côté et Jean (Couture-dit)-Lamonde.

**Fin des terres des Ursulines**

---

**TERRES DES HOSPITALIERES**

**Lots cadastraux No 131, partie et 132 et 133**

**Terre No 47, de Nicolas Goulet (1647-1721), de 2 arpents**

**Lot cadastral No 131, moins le 1/6 est et le 1/6 ouest**

En 1664, ou plus tôt, cette terre (No 47) semble appartenir à: **Turgeon, Charles** (16 -post 1670) — voyez la terre suivante à cette date.

- 1667, 2 novembre (gfe Vachon), (re)concession des Hospitalières à:  
**Sagot dit Laforge, Abel** (16...-1711), 2 arpents,  
 entre: (la limite ouest du fief des Ursulines et Abel Sagot-dit-Laforge.  
 1674, 9 juin (gfe Rageot, No 1254), vente d'Abel Sagot dit Laforge à:  
**Goulet, Nicolas** (1647-1721), 2 arpents.  
 entre: les Ursulines et Jean-Aubin Mignot.  
 Nicolas Goulet semble être venu, du Château-Richer, habiter à Saint-Pierre, entre 1686 et 1693. *En 1677 il prenait à bail la terre 42 pour 6 ans. En 1681 Nicolas Goulet vend la terre 47 (Voir Duquet, 13-10-1681: vente par Nicolas Goulet à Jean-Bte Couture.) En 1681, Il achète la terre 18, le 21-1-1684, puis la terre 17 le 22-2-1684.*  
 Entre 1689 et 1709, voyez la terre précédente.  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p 23.  
**(Couture-dit)-Lamonde, Jean** (1700-50) — fils de Jean-Baptiste (1650 —ant 1709), propriétaire de la terre précédente — 2 arpents avec maison, grange, étable, 30 arpens de terre labourable et 3 arpens de prairies,  
 entre: (les héritiers de Jean-Baptiste Couture (son père) et la veuve de Pierre Côté (1679-1715).

- Terre No 48, d'Abel Sagot-Laforge** (16.....-1711), de 2 arpents  
 Le 1/6 ouest du lot cadastral No 131, plus la moitié est de 132  
 1665, 18 mars (gfe Vachon), concession des Hospitalières à:  
**Sagot dit Laforge, Abel** (16.....-1711), 2 arpents,  
 entre: Charles Turgeon (son beau-père) et Etienne Landron.  
 1666, recensement, p. 78,  
**Lavot (sic) dit Laforge, Abel**, 27 ans, et Claire Turgeon, 15 ans, sa femme.  
 1674, 27 mai (gfe Rageot, No 1243), vente d'Abel Sagot-Laforge à:  
**Mignaux, Jean Aubin** (1650-ant 1714) — fils de Jean Mignot-Châtillon — 2 arpents,  
 entre: Abel Sagot dit Laforge et Jean Côté.  
 1675, 11 août (gfe Becquet), cession et transport de Jean Aubin Mignaux à:  
**Côté, Jean** (1644-post 1711), 2 arpents,  
 entre: Nicolas Goulet et Jean Côté (acquéreur).  
 Jean-Aubin Mignaux (1650-ant 1714), fils de Jean Mignot-Châtillon et de Marie-Louise Cloutier, épousa plus tard Anne Dugas,

qui lui donna au moins quatre fils: Pierre, Jean, Jacques et Joseph (Tanguay mentionne ceux-ci à Aubin, vol. II). Pierre Mignau, fils de Jean-Aubin et de Anne Dugas, passa contrat de mariage, le 10 novembre 1714 (gfe Janneau), avec Jeanne Autin, fille de François et de Marie Boucher. Les 10 et 12 novembre 1714 (gfe Janneau), il y eut transaction entre le dit Pierre Mignau et ses frères Jean, Jacques et Joseph, enfants de feu Jean-Aubin Mignau et de Anne Duga. Voyez aussi l'acte de tutelle aux enfants mineurs de Pierre Mignau et de feu Jeanne Hautin, le 5 novembre 1718 (gfe Janneau). Pierre Mignau (veuf de Jeanne Hautin) et fils de (feu) Jean-Aubin et de Anne Dugas, passa un second contrat de mariage, le 8 novembre 1718 (gfe Janneau), avec Catherine Ouellet, fille de Joseph et de Reine Meneux-(Châteauneuf), qu'il épousa, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le 10 novembre de la même année.

Pour la suite, voyez la terre suivante, No 49.

**Terre No 49, de Jean Côté fils (1644-post 1711), de 2 arpents**

**La moitié ouest du lot cadastral No 132, plus le quart est de 133**

Cette terre semble avoir été concédée originairement par les Hospitalières, entre 1662 et 1664, à:

**Morier, Pierre** (1641-ant 1709), 2 arpents,

(entre: les terres non concédées des Hospitalières et Marin Gervais).

Il semble que Pierre Morier remit sa terre aux Hospitalières avant le 5 juillet 1664 (Voyez la terre précédente à cette date).

1665, 18 mars (gfe Vachon), (re)concession des Hospitalières à:

**Landron, Etienne** (1656-1702), 2 arpents,

entre: Abel Sagot dit Laforge et Marin Gervais.

1666, 24 février (gfe Becquet), vente d'Etienne Landron à:

**Dupuis, Jean** (1644-96), 2 arpents,

entre: Abel Sagot dit Laforge et Marin Gervais.

1666, recensement, p. 83,

**Dupuy, Jean**, 22 ans, pâtissier et habitant.

1667, 9 juin (gfe Rageot No 108), transport de Jean Dupuis à:

**Côté, Jean** (1644-post 1711), 2 arpents,

entre: Abel Sagot dit Laforge et Marin Gervais.

1681, recensement, p. 86a.

**Côté, Jean**, 15 arpents en valeur, etc.,

entre: (4<sup>e</sup>) Noël Côté (1646-1701) — son frère — et Jean Langlois-(Boisverdun).



- 1686, 6 février (gfe Filion), inventaire de feu Anne Couture (1652-84) et de:
- Côté, Jean** (1644-post 1711), son mari, 4 arpents de front (comprenant la terre précédente (No 48), dont ils avaient fait l'acquisition en 1675), etc.
- 1689, carte Villeneuve, p. 166.
- Côté, Jean**, Nos 11 et 12 (nos terres Nos 48 et 49),  
entre: (3°) Jean-Baptiste Couture-(dit-Lamonde) et Jean Langlois.
- 1709, carte de Catalogne.
- Costé, P(ierre)** (1679-1715) — fils du précédent — (Nos terres Nos 48 et 49),  
entre: (3°) la Ve (de Jean-Baptiste) Couture et P(ierre) Langlois.
- 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 23.
- Côté, Pierre** (1679-1715), la veuve de, — née Marie-Charlotte Rondeau — 4 arpents (comprenant la terre précédente, de 2 arpents), avec maison, grange, étable et 50 arpens de terre labourable,  
entre: (2°) Jean (Couture-dit)-Lamonde et Pierre Langlois.

#### Terre No 50, de Marin Gervais (1637-1716), de 2 arpents

##### Les trois-quarts ouest du lot cadastral No 133

- 1662, 10 déc.(gfe Vachon), concession des Hospitalières à:  
**Gervais, Marin** (1637-1716), 2 arpents, sur toute la largeur de l'île,  
entre: Pierre Mourier et les frères Juchereau — c'est-à-dire l'arrière-fief de la Chevalerie.
- A l'exception des « habitations Maheu » et de quelques terres situées aux deux bouts de l'île, c'est la seule terre qui fut concédée sur toute la largeur de l'île.
- 1664, 5 juillet (gfe Filion), « Pierre Moryé estant sur le point de faire un voyage en France », transporte sa concession et tous les droits qu'il peut avoir sur icelle, « qu'ils ont défrichée ensemble », à:
- Gervais, Marin**, etc. — voyez la terre précédente —
- Entre 1668 et 1671, au moyen d'un échange non retracé, cette terre de 2 arpents de front, sur toute la largeur de l'île, passe à:  
**Langlois-Boisverdun, Jean** (1641-87) — fils de Noël (1606-84) —  
(entre: Jean Côté et Jean Langlois-Boisverdun (acquéreur).
- 1678, 28 juin (gfe Jean Guyon, arpenteur) — Procès-verbal d'arpentage qui donne la largeur de l'île d'Orléans, entre nos terres Nos 49, de Jean Côté, et 50, de Jean Langlois-Boisverdun:
- « La traverse de l'île dorleant entre Jean Costé et Jean Langlois est de 87 arpant 6 perche du bord de leau du costé du nor

« au costé du sud . . . partan Lile dorleant a de large par Jean  
 « Langlois et antre Jean costé 87 arpan 6 perche ses pour la  
 « moytie 43 arpan 8 perche de sorte que la moytie de la dite  
 « ille se treve a 1 arpan 8 perche plus bas que trois crois qui  
 « sont Marque a trois arbre Le tout Mesure et Marque Le 28 juin  
 « 1678 an presence de Jean Langlois (1641-87) Jean Costé (1644-  
 « post 1711) Jean baptiste Couture (1650-ant 1709) et clement  
 « Ruel (1646-1709) Lesquel Mont assiste au dit arpentage an foy  
 « de quoy Je signe se present J. Guion ».

Cette terre (No 50) étant rattachée à la suivante, au sud-ouest, nous avons groupé sur celle-ci toute notre information se rapportant à ces deux terres Nos 50 et 51.

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 23.

**Langlois, Pierre** (1677-1759) — fils du précédent, voyez la terre suivante — 2 arpents, avec maison, grange, étable, 25 arpens de terre labourable et 3 arpens de prairies,

entre: la veuve de Pierre Côté (1679-1715) et Pierre Langlois — c'est-à-dire lui-même, dans la Chevalerie —

Ce même document mentionne dans Saint-Laurent, l'autre moitié de cette terre, située du côté sud de l'île, appartenant à:

**Langlois, Pierre** (1677-1759), de 2 arpents, (au Cabaret), sur lesquels il n'y a point de terre labourable, ny bastymens, entre: les héritiers de Clément Ruel et Ignace Noël.

#### Fin des terres des Hospitalières

**Arrière-fief de la Chevalerie, de 28 arpents -- Terres Nos 51 à 63**

**Lots cadastraux Nos 134, partie, 135 à 149 et partie de 150**

**Terre No 51, de Jean Langlois-Boisverdun (1641-87), de 2 arpents**

**La moitié est du lot cadastral No 134**

1663, 26 décembre (gfe Vachon), concession des frères Jean et Nicolas Juchereau à:

**Langlois-(dit-Traversy), Noël** (1651-93), 2 arpents (« au Pavillon »), entre: Marin Gervais et Jean Langlois le jeune (1648-91).

1665, 24 août (gfe Auber), contrat de mariage de:

**Langlois-(Boisverdun), Jean** (1641-87), portant clause de donation de cette terre, de Noël Langlois père (1606-84) à son dit fils Jean Langlois-Boisverdun; et

1666, 13 juillet (gfe Duquet), accord entre Noël Langlois père et Jean Langlois-Boisverdun, son fils aîné, par lequel cette terre, ainsi que la suivante, également de 2 arpents de front, au sud-ouest, sises « au Pavillon », demeureront la propriété du dit Jean Langlois-Boisverdun.

- 1666, recensement, p. 77.  
**Langlois Boisverdun, Jean**, et Charlotte Bélanger, sa femme.
- 1667, recensement, p. 71c,  
**Langlois, Jean**, 6 arpents en valeur, etc.,  
 entre: (16<sup>e</sup>) Mathurin Croisé et (5<sup>e</sup>) Jean Paulin.  
 1678, 3 février (gfe Filion), titre-nouvel de Nicolas Juchereau de Saint-Denys à:
- Langlois Boisverdun, Jean**, 3 arpents (comprenant 1 arpent de la terre suivante),  
 entre: Jean Langlois-Boisverdun (c'est-à-dire entre les 2 arpents que celui-ci possédait dans le fief des Hospitalières) et Jean Langlois Saint-Jean (1648-91), son frère.  
 1678, 17 août (gfe Rageot) — aveu et dénombrement du fief de la Chevalerie, p. 124.
- Langlois (Boisverdun), Jean**, 3 arpents,  
 entre: les Hospitalières et Jean Langlois- (Saint-Jean).  
 1681, recensement, p. 86a.
- Langlois, Jean**, 15 arpents en valeur, etc.,  
 entre: (2<sup>e</sup>) Jean Cotté et (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>) Jacques Nolin.  
 1689, carte Villeneuve, p. 166.
- Langlois, Jean** (la veuve de), No 10 (avec la terre précédente dans le fief des Hospitalières),  
 entre: (2<sup>e</sup>) Jean Cotté et René (Pelletier-dit)-Goubleau.  
 1691, 18 juin (gfe Vachon), inventaire de feu:
- Langlois-(Boisverdun), Jean** (1641-87) et de Françoise-Charlotte Bélanger, son épouse, 5 arpents de front (contigus), dont 3 (terre No 51), entre le d. défunt et René Pelletier; et 2 autres (terre No 50, au nord-est) entre Pierre Morier (premier concessionnaire) et le Sr de Saint-Denys (c'est-à-dire à l'extrémité sud-ouest du fief des Hospitalières).  
 1709, carte de Catalogne.
- Langlois, P(ierre)** (1677-1759) — fils du précédent — avec la terre précédente, dans le fief des Hospitalières —  
 entre: (2<sup>e</sup>) Jean Costé et R(ené) Peltier (son cousin).  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 23.
- Langlois, Pierre**, 3 arpents, avec maison, grange, étable, 30 arpents de terre labourable et 4 arpents de prairies,  
 entre: Pierre Langlois (les 2 arpents que celui-ci possédait à l'extrémité ouest des terres des Hospitalières) et Jean Pelletier (1692-1728) — fils de feu René.  
 1853, 4 octobre, (gfe Nazaire Larue), aveu et dénombrement du fief de la Chevalerie.
- Durand, Amable**, 3 arpents,  
 entre: (les terres des Hospitalières) et François Chabot.

**Terre No 52, de Jean Langlois-Saint-Jean (1648-91), de 2 arpents**  
**Moitié ouest du lot cadastral No 134**

1663, 26 décembre (gfe Vachon), concession des frères Jean et Nicolas Juchereau à :

**Langlois, Jean, le jeune** (Saint-Jean) (1648-91), 2 arpents (« au Pavillon »),

entre) Noël Langlois fils (1651-93) et Jean Pelletier (1627-98).

Entre 1665 et 1671, cette terre disparut comme unité distincte.

Elle fut divisée en deux tranches, de 1 arpent, qui furent rattachées à chacune des terres qui la bornaient, à l'est et à l'ouest — voyez les terres précédente et suivante.

**Terre No 53, de Jean Pelletier-Gobloteux (1627-98), de 2 arpents**  
**Les 2/3 est du lot cadastral No 135**

1663, 26 décembre (gfe Vachon), concession des frères Jean et Nicolas Juchereau à :

**Pelletier, Jean** (1627-98), 2 arpents, (« au Pavillon »),

entre: Jean Langlois le jeune et Pierre Guillebert dit la Chossée.

1666, recensement, p. 68,

**Pelletier, Jean**, 35 ans, et Anne Langlois, 24 ans, sa femme.

1667, recensement, p. 73b,

**Pelletier, Jean**, 6 arpents en valeur, etc.

1667, 28 décembre (gfe Vachon), vente de Jean Pelletier à :

**Langlois-(Boisverdun), Jean** (1641-87), 2 arpents,

entre: Jean Langlois-(Boisverdun, acquéreur) et Gabriel Gosselin.

Entre 1668 et 1671, cession, au moyen d'un échange — acte non retracé — de Jean Langlois-(Boisverdun) à :

**Gervais, Marin** (1637-1716), 3 arpents (comprenant 1 arpent de la terre précédente),

entre: Jean Langlois-(Boisverdun, vendeur) et Gabriel Gosselin.

1672, 19 janvier (gfe Becquet), vente de Marin Gervais à :

**Langlois-Saint-Jean, Jean** (1648-91), 3 arpents,

entre: Jean Langlois-(Boisverdun) et Gabriel Gosselin.

1678, 3 février (gfe Filion), titre-nouvel de Nicholas Juchereau de Saint-Denys à :

**Langlois-Saint-Jean, Jean**, 3 arpents,

entre: Jean Langlois-Boisverdun et Gabriel Gosselin.

1678, 17 août (gfe Rageot) — aveu et dénombrement de l'arrière-fief de la Chevalerie, p. 124.

- Langlois-(Saint-Jean), Jean**, 3 arpents,  
entre: Jean Langlois-(Boisverdun) et (2e) Jacques Nolin.  
1680, 15 septembre (gfe Vachon), bail à ferme, de Jean Langlois-(Saint-Jean) à:
- Mongeau, Pierre**, 3 arpents,  
entre: Jean Langlois-(Boisverdun) et Jacques Nolin.  
1682, 6 février (gfe Filion), vente de Jean Langlois-(Saint-Jean) à:
- Pelletier, René** (1659-1713), – son neveu et son filleul – 3 arpents,  
entre: Jean Langlois-(Boisverdun) et Jacques Nolin.  
1687, 28<sup>e</sup> mai (gfe Rageot), donation, en cas de mort, de René Pelletier, "estant sur son départ pour la guerre des Iroquois", à:
- Pichet, Louis** (1685-1760), son filleul – futur notaire – d'une terre et habitation, de 3 1/2 arpents de front, avec le bois de charpente qui peut être dessus pour bastir une maison.  
1689, 18 avril (gfe Rageot), la donation qui précède est renouvelée en faveur de:
- Pichet, Louis**, etc.  
1689, carte de Villeneuve, p. 166,
- Pelletier, René**, No 8 (et No 9),  
entre: René Goubleau et Jean (Jacques) Nolin. Sur cette terre de René Pelletier se trouvaient deux maisons. Il en occupait évidemment une, tandis qu'il devait louer l'autre. Cependant nous croyons que ce René Goubleau était tout simplement René Pelletier lui-même, dont le père, Jean Pelletier (1627-98) était surnommé: le Goblot (eux).  
1709, carte de Catalogne,
- Pelletier, R(ené)**,  
entre: P(ierre) Langlois et G(abriel) Nolin.  
1710, 20 juin (gfe Hilaire-Bernard de la Rivière), procès-verbal d'arpentage de la terre de:
- Pelletier, René**, etc.  
1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 23,
- Pelletier, Jean** (1692-1728) – fils de René – 3 arpents, avec maison, grange, étable, 30 arpens de terre labourable et 3 arpens de prairies,  
entre: Pierre Langlois et Joseph Godbout.  
1853, 4 octobre (gfe Nazaire Larue), aveu et dénombrement de l'arrière-fief de la Chevalerie,
- Chabot, François**, 3 arpents,  
entre: Amable Durand et Marie Montigny, veuve de François Turcotte.

**Terre No 54, de Pierre Gilbert-dit-La-Chaussée, de 2 arpents**

Le tiers ouest du lot cadastral No 135, plus le lot No 136

1662, 10 août (gfe Vachon), concession des frères Jean et Nicolas Juchereau et titre-nouvel de Mgr de Laval à:

**Guillebert dit La Chossée, Pierre** (Voyez: Dictionnaire Tanguay, vol. 1, p. 267), 2 arpents,  
(entre: Jean Pelletier et René Brancheu) — site exact établi par l'acte suivant —

1664, 14 août (gfe Vachon), cession de Pierre Gilbert dit La-Chaussée à:

**Gosselin, Gabriel** (1626-97), 2 arpents,  
entre: Jean Pelletier et René Brancheu.

1678, 17 août (gfe Rageot) — aveu et dénombrement de l'arrière-fief de la Chevalerie, p. 124,

**Gosselin, Gabriel**, 2 arpents,  
(entre: Jean Langlois-(Saint-Jean) et Jacques Nolin).  
— l'aveu et dénombrement mentionne cependant Gabriel Gosselin  
entre: Clément Ruel et Jean Leclerc.

1679, 6 septembre (gfe Vachon), vente à constitution de rente, de Gabriel Gosselin à:

**Nolin, Jacques** (1645-1729), 2 arpents,  
entre: Jean Langlois-(Saint-Jean) et Jacques Nolin (acquéreur).

Pour la suite, voyez la terre suivante (No 55).

**Terre No 55, de Jacques Nolin (1645-1729), de 2 arpents**

Lots cadastraux Nos 137, 138, 139, plus le quart est de 140

1662, 10 août (gfe Vachon), concession des frères Jean et Nicolas Juchereau à:

**Branche(u), René** (1641-81), 2 arpents,  
(entre: Pierre Guillebert dit La Chossée et Jean Paulin).  
— Site déterminé par les actes de mutations, tant de cette terre que de la précédente, au nord-est —

1666, recensement, p. 84,

**Nolin, Jacques**, 21 ans, armurier, travaillant non encore engagé, demeurant à l'île d'Orléans.

1667, recensement, p. 71c,

**Nolin, Jacques**, 22 ans, habitant des Chastelez, 1 arpent en valeur,  
entre: Jean Le Clert (?) et Adrien Blanquet (?).  
— ce qui semblerait établir que Jacques Nolin occupait alors une terre dans l'arrière-fief Mesnu, au sud de l'île —

- 1672, 15 décembre (gfe Vachon), (re)concession de Nicolas Juchereau de Saint-Denys à:  
**Nolin, Jacques** (1645-1729), 2 arpents,  
 entre: Gabriel Gosselin et Jean Paulin.
- 1678, 17 août (gfe Rageot) — aveu et dénombrement — p. 124,  
**Nolin, Jacques**, 2 arpents,  
 entre: (2<sup>e</sup>) Jean Langlois-(Saint-Jean) et Jean Paulin.
- 1681, recensement, p. 86a,  
**Nolin, Jacques**, 20 arpents en valeur (avec la terre précédente),  
 entre: (4<sup>e</sup>) Jean Langlois-(Boisverdun) et (1 et 2<sup>e</sup>) Jean Pégin-(dit-Pichet).
- 1689, carte de Villeneuve, p. 166,  
**Nolain, Jean** (Jacques), No 7 (avec la terre précédente),  
 entre: (2<sup>e</sup>) René Peltier et Jean Pigeon (Pégin-dit-Pichet).
- 1709, carte de Catalogne,  
**Nolin, G** (abriel) (1676-1719) — fils du précédent —  
 entre: (2<sup>e</sup>) R(ené) Peltier et N. (?) Pichet.
- 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 23,  
**Godbout, Joseph** (1693-1748) — qui épousa, en 1720, Marie-Madeleine Bouchard d'Orval (1687-1740), veuve de Gabriel Nolin (1676-1719) — 4 arpents (comprenant la terre précédente, de 2 arpents), avec maison, grange, étable, 40 arpents de terre labourable et 4 arpents de prairies,  
 entre: (2<sup>e</sup>) Jean Pelletier et Louis Pichet.  
 D'après l'aveu et dénombrement, « deux de ces quatre arpents, les deux au dessus (soit notre terre No 54) étaient en la censive d'un fief d'environ 20 arpents, sur moitié de la profondeur de l'île, appartenant à la dame veuve du Sr Joseph Riverin, sur lequel fief il n'y a point de domaine ». Il s'agit évidemment de partie de l'arrière-fief de la Chevalerie.

**Terre No 56, de Jean Paulin (1636-post 1678), de 2 arpents**

**Lot cadastral No 140, moins le quart est et le quart ouest**

- 1662, 10 août (gfe Vachon), concession des frères Jean et Nicolas Juchereau à:  
**Paulin, Jean** (1636-post 1678), 2 arpents,  
 (entre: René Brancheu et Jean Pégin-dit-Pichet) — site exact établi par les actes de mutations, tant de cette terre que des précédentes et suivante —
- 1666, recensement, p. 68.  
**Paulin, Jean**, 30 ans, et Jeanne (Anne) Bardé, 22 ans, sa femme, etc.

- 1667, recensement, p. 71c,  
**Paulin, Jean**, 34 ans, 6 arpents en valeur, 1 tête de bétail, etc.,  
 entre: (5<sup>e</sup>) Jean Langlois-(Boisverdun) et Jean Pichet.  
 1678, 17 août (gfe Rageot) — aveu et dénombrement de l'arrière-  
 fief de la Chevalerie, p. 124 —
- Paulin, Jean**, 2 arpents,  
 entre: Jacques Nolin et Jean Pichet.  
 1678, 24 février (gfe Duquet), vente de Jean Paulin à:
- Pichet, Jean** (1636-99) — son voisin — 2 arpents,  
 entre: Jacques Nolin et Jean Pichet (acquéreur).  
 1681, recensement, p. 86a,  
**Pégin-(dit-Pichet), Jean**, 20 arpents en valeur (avec la terre suivante),  
 etc.,  
 entre: Jacques Nolin et (5<sup>e</sup>) la veuve de Jean Le Clerc.  
 1689, carte de Villeneuve, p. 166,  
**Pigéon** (Pégin-dit-Pichet), **Jean**, No 6 (avec la terre suivante),  
 entre: Jean (Jacques) Nolin et (5<sup>e</sup>) la veuve de Jean Leclerc.  
 1709, carte de Catalogne,
- Pichet, N.** (?),  
 entre: G(abriel) Nolin et L. (?) Pichet.  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 24,
- Pichet, Louis** (1685-1760) — le notaire — 2 arpents, avec maison,  
 grange, étable, 20 arpens de terre labourable et 3 de prairies,  
 entre: Joseph Godbout et Pierre Pichet (son frère).

**Terre No 57, de Jean Pégin-dit-Pichet (1636-99), de 2 arpents**

**Lot cadastral No 141, moins le 1/6 est et moins le 1/3 ouest**

- 1662, 10 août (gfe Vachon), concession des frères Jean et Nico-  
 las Juchereau à:
- Pichet, Jean** (1636-99), 2 arpents,  
 (entre: Jean Paulin et Charles Roger des Colombiers) — site  
 exact établi par les actes de mutations, tant de cette terre que  
 des précédente et suivante —  
 1666, recensement, p. 73,
- Pichet, Jean** et Madeleine Leblanc, sa femme. etc.  
 1667, recensement, p. 71c.
- Pichet, Jean**, 12 arpents en valeur, etc.,  
 entre: Jean Paulin et .....
- 1678, 17 août (gfe Rageot) — aveu et dénombrement de l'arrière-  
 fief de la Chevalerie, p. 124 —
- Pichet, Jean**, 2 arpents,  
 entre: Jean Paulin et Charles Roger des Colombiers.



- 1681, recensement, p. 86a.  
**Pégin-**(dit-Pichet), Jean, 20 arpents en valeur (avec la terre précédente),  
 entre: (2<sup>e</sup>) Jacques Nolin et (4<sup>e</sup>) la veuve Jean Leclert.  
 1689, carte de Villeneuve, p. 166.  
**Pigéon** (Pégin-dit-Pichet), Jean, No 6 (avec la terre précédente),  
 entre: (2<sup>e</sup>) Jean (Jacques) Nolin et (4<sup>e</sup>) la veuve de Jean Leclerc.  
 1709, carte de Catalogne,  
**Pichet**, L. (?),  
 entre) N. (?) Pichet et (2<sup>e</sup>) (Jean)-Ch(arles) Le clert.  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 24.  
**Pichet**, Pierre (1682-1745) — fils du précédent — 2 arpents, avec  
 maison, grange, étable, 25 arpens de terre labourable et 4 arpens  
 de prairies,  
 entre: Louis Pichet et Antoine Vigneau.

**Terre No 58, de Charles Roger des Colombiers (1628-87), de 2 arpents**  
**Le tiers ouest du lot cadastral No 141, plus 142 et le quart est de 143**

- 1662, 10 août (gfe Vachon), concession des frères Jean et Nicolas  
 Juchereau à:  
**Roger des Colombiers**, Charles (1628-87), 2 arpents.  
 (entre: Jean Pichet et François Chaussée) — site exact établi  
 par les actes de mutations, tant de cette terre que des précédente  
 et suivante —  
 En 1666 — voyez notre terre No 59 —  
**Roger des Colombiers**, Charles, acquiert la terre suivante, (*le 15-8-*  
*1666, Becquet*) également de 2 arpents, de sorte que sa terre a  
 dès lors 4 arpents de largeur.  
 1669, 15 octobre (gfe Duquet), bail à ferme, de Charles Roger  
 des Colombiers à:  
**Jean**, Vivien (1651-1703), frères, 4 arpents,  
 entre: Jean Pichet et (2<sup>e</sup>) Jacques Bernier (Jean de Paris).  
 1670, 30 novembre (gfe Duquet), le bail précédent est fait, aux  
 mêmes conditions, en faveur de:  
**Nepveu**, Pierre (1646-post 1675), etc.  
 1678, 17 août (gfe Rageot) — aveu et dénombrement de l'arrière-  
 fief de la Chevalerie, p. 124 —  
**Roger des Colombiers**, Charles, 4 arpents (comprenant la terre sui-  
 vante),  
 entre: Jean Pichet et (2<sup>e</sup>) Clément Ruel.  
 1688, 4 septembre (gfe Genaple), vente de la veuve de Charles  
 Roger des Colombiers à:  
**Gosselin**, Gabriel, fils (1662-1700), 4 arpents (comme ci-haut).  
 entre: Jean Pichet et Pierre Nolin.

1689, carte de Villeneuve, p. 166, cette terre n'est pas mentionnée.

1709, carte de Catalogne, cette terre n'est pas mentionnée.

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 24.

**Vigneau, Antoine** (1678-1727), qui épousa, en 1703, Magdeleine Pichet (1670-1746), veuve de:

**Gosselin, Gabriel, fils** (1662-1700), 3 arpents — dont 1, au sud-ouest provenant de la terre suivante (No 59), avec maison, grange, étable, 30 arpens de terre labourable et 6 arpens de prairies, entre: Pierre Pichet et (2<sup>e</sup>) Jean Leclerc fils.

**Terre No 59, de François Chaussée (1630-post 1681), de 2 arpents**

**Lot cadastral No 143, moins le quart est et le 1/6 ouest**

1663, 6 février (gfe Vachon), concession des frères Jean et Nicolas Juchereau à:

**Chaussée, François** (1630-post 1681), 2 arpents, entre: Charles Roger des Colombiers et Jean Pichet (Jacques Pifre).

Entre le 6 février 1663 et le 23 janvier 1664, cette terre semble être passée à:

**Poitras (Poidreau), Jean**, 2 arpents.

1664, 23 janvier (gfe Vachon?) — pièce non retracée, cf: gfe Auber, 5 avril 1666, vente ou cession de Jean Poidreau à:

**Chaussée, François**, 2 arpents, etc.,

1666, 5 avril (gfe Auber), cession, au moyen d'un échange, de François Chaussée à:

**Douaizon-(dit-Lacroix), Sébastien** (1626-85), 2 arpents, acquis de Jean Poidreau, le 23 janvier 1664 (gfe Vachon?).

entre: Charles Roger des Colombiers et le petit Clément (Ruel).

1666, recensement, p. 82.

**Douaizon (Doyson) dit Lacroix, Sébastien**, tailleur d'habits, 40 ans, et Marguerite Maréchal (1638-98), sa femme, etc.

1666, 15 août (gfe Becquet), vente de Sébastien Douaizon à:

**Roger des Colombiers, Charles** (1628-87), 2 arpents,

entre: Charles Roger des Colombiers (acquéreur) et Clément Ruel. *Le 15-8-1666 (Becquet)*, voyez la terre précédente (No 58).

1691, 29 mars (gfe Rageot), vente de Gabriel Gosselin fils (1662-1700) — propriétaire de nos terres Nos 58 et 59, de 4 arpents de largeur en tout — à:

**Leclerc, Jean-Charles** (1668-1749), 1 arpent — c'est-à-dire la moitié ouest de cette terre No 59),

entre: Pierre Nolin et Jean-Charles Leclerc.

La carte de Catalogne, de 1709, et l'aveu et dénombrement, de 1725, ne mentionnent pas cet arpent de front.

**Terre No 60. de Clément Ruel (1646-1709), de 2 arpents**

**Le 1/6 ouest du lot cadastral No 143, plus 144, moins le tiers ouest**

1662, 10 août (gfe Vachon), concession des frères Jean et Nicolas Juchereau à:

**Pifre, Jacques**, (Jean Pépin-dit-Pichet (1636-99), 2 arpents, (entre: François Chaussée et Adrien Blanquet-Lafougère) — site exact établi par les actes de mutations, tant de cette terre que des précédente et suivante —

1664, 4 novembre (gfe Vachon), (re) concession des frères Jean et Nicolas Juchereau à:

**Ruelle, Clément** (1646-1709), 2 arpents, entre: François Chaussée et Jacques Bernier (Jean de Paris).

1666, recensement, p. 82.

**Ruelle, Clément**, 20 ans, habitant.

1667, 14 novembre (gfe Rageot, No 213), vente de Clément Ruel et reconcession de Mme de la Tesserie (?) à:

**Bernier, Jacques** (dit Jean de Paris) (1633-1713), 2 arpents, entre: Charles Roger des Colombiers et Jacques Bernier (acquéreur).

1670, 9 février (gfe Becquet), rétrocession de Jacques Bernier dit Jean de Paris à:

**Ruel, Clément**, 2 arpents, entre: Charles Roger des Colombiers et Jacques Bernier.

1678, 17 août (gfe Rageot) — aveu et dénombrement de l'arrière-fief de la Chevalerie, p. 124 —

**Ruel, Clément**, 2 arpents, (entre: Charles Roger des Colombiers et Jean Leclerc) — on mentionne cependant: Gabriel Gosselin, au lieu de Charles Roger des Colombiers).

1688, 4 septembre (gfe Genaple) — voyez notre terre No 58 — cette terre No 60 semblerait alors appartenir à:

**Nolin, Pierre** (non identifié).

1691, 29 mars (gfe Rageot) — voyez notre terre No 59 — cette terre No 60 ne semble-t-elle pas alors appartenir à:

**Nolin, Pierre** (le même que ci-haut) ?

1700, 26 mars (gfe Chambalon), cession, au moyen d'un échange, de Clément Ruel à:

**Leclerc, Martin** (1674-1703), 2 arpents.

1709, carte de Catalogne, cette terre semble comprise avec les deux suivantes (Nos 61 et 62), qui appartiennent alors à:

**Le Clert, (Jean)-Ch(arles)** (1668-1748) — fils de Jean, et frère de Martin Leclerc, décédé célibataire — entre: (3<sup>e</sup>) L. Pichet et A(drien) Le Clert.

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 24.

**Leclerc, Jean, fils** (1697-post 1743) — fils de Jean-Charles — 2 arpents, avec maison, grange, étable, 20 arpens de terre labourable et 4 arpens de prairies, entre: (2<sup>e</sup>) Antoine Vigneau et Jean-Charles Leclerc.

---

**Terre No 61, d'Adrien Blanquet-Lafougère (1604-ant 1689), de 2 arpents**

**Le tiers ouest du lot cadastral No 144, plus 145**

1662, 10 août (gfe Vachon), concession des frères Jean et Nicolas Juchereau à:

**Blanquet-dit-Lafougère, Adrien** (1604-ant 1689), 2 arpents, (entre: Jacques Pifre et Nicolas Godbout) — site exact établi par les actes de mutations, tant de cette terre que des précédente et suivante —

1664, 15 février (gfe Vachon), (re) concession des frères Jean et Nicolas Juchereau à:

**Bernier, Jacques** (dit Jean de Paris), 2 arpents, entre: Clément Ruel et Nicolas Godbout.

1666, recensement, p. 63.

**Bernier, Jacques** (Jean de Paris), 30 ans, et Thienette Grenier, 28 ans, sa femme, etc.

1667, recensement, p. 71c.

**Bernier dit Jean de Paris, Jacques**, 25 arpents en valeur, etc., entre: Guillaume Lelièvre (?) et Jacques LeRoy, fermier de M. Dumesny (Peuvret du Mesnu) ?

1673, 6 mars (gfe Rageot, No 1034), vente de Jacques Bernier dit Jean de Paris, habitant de l'île d'Orléans, à:

**Leclerc, Jean** (1638-80), 2 arpents, entre: Clément Ruel et Jean Leclerc (acquéreur).  
Entre 1675 et 1725, voyez nos terres Nos 62 et 63.

---

**Terre No 62, de Nicolas Godbout (1634-74), de 2 arpents**

**Lot cadastral No 146, plus les 2/5 est de 147**

1662, 10 août (gfe Vachon), concession des frères Jean et Nicolas Juchereau à:

**Godbout, Nicolas** (1634-74), 2 arpents, (entre: Adrien Blanquet-dit-Lafougère et Jean Leclerc) — site exact établi par l'acte de concession de la terre précédente, des

frères Juchereau à Jacques Bernier-dit-Jean-de-Paris, le 15 février 1664 (gfe Vachon) —

1666, recensement, p. 70.

**Godbout, Nicolas**, 32 ans, et Marie Marthe Bourgouin, 28 ans, sa femme, etc.,

1667 (?), 2 juin (gfe Vachon) — pièce non retracée. Dans l'inventaire de Nicolas Godbout, le 26 septembre 1674 (gfe Vachon), il est dit qu'à cette première date (1667), Nicolas Godbout aurait cédé, au moyen d'un échange, à:

**Leclerc, Jean** (1638-80), 2 arpents,

(entre: Jacques Bernier (Jean de Paris) et Jean Leclerc (acquéreur).

Entre 1667 et 1709, voyez la terre suivante (No 63).

1709, carte de Catalogne,

**Le Clerc, (Jean)-Ch(arles)**, (1668-1749) — apparemment 6 arpents contigus de front, comprenant nos terres Nos 60, 61 et 62, de 2 arpents de largeur chacune —

entre: (5<sup>e</sup>) L(?) Pichet et A(drien) Le Clerc (son frère).

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 24.

**Leclerc, Jean-Charles**, 4 arpents — comprenant simplement nos terres Nos 61 et 62 — avec maison, grange, étable, 40 arpents de terre labourable et 6 arpents de prairies,

entre: (2<sup>e</sup>) Jean Leclerc (son fils) et Adrien Leclerc (son frère).

**Terre No 63, de Jean Leclerc (1638-80), de 4 arpents**

**Les 3/5 ouest du lot cadastral No 147, plus 148, 149 et la moitié est de 150**

1662, 10 août (gfe Vachon), concession des frères Jean et Nicolas Juchereau à:

**Leclerc, Jean** (1638-80), 4 arpents.

(entre: Nicolas Godbout et (l'arrière-fief de) la Grossardière) — site exact établi par l'aveu et dénombrement de M. de la Tesserie, du 30 juin 1668 (cf: Pierre-Georges Roy, *Concessions en fief et seigneurie*, vol. I, pp. 109 et 110); et par l'acte de concession de la terre suivante (No 64), par M. de la Tesserie à André Métayer, le 23 janvier 1666 (gfe Becquet) —

1666, recensement, p. 65.

**Le Clerc, Jean**, 27 ans, et Marie Blanquet, 36 ans, sa femme, etc.

1667, recensement, p. 71c.

**Le Clerc, Jean**, 13 arpents en valeur, etc.

entre: (8<sup>e</sup>) Jacques Nolin et Marguerite de Chavigny, veuve Bon-die (dans l'arrière-fief Beaulieu).

- 1678, 17 août (gfe Rageot) — aveu et dénombrement de l'arrière-fief de la Chevalerie, p. 124.
- Leclerc, Jean**, 8 arpents (comprenant les deux terres précédentes, de 2 arpents chacune),  
entre: (3<sup>e</sup>) Clément Ruel et l'arrière-fief de la Grossardière.  
1681, recensement, p. 86a.
- Leclerc, Jean, la veuve de** (née Marie Blanquet) (1630-1709), 20 arpents en valeur (avec les deux terres précédentes),  
entre: (6<sup>e</sup>) Jean Pêgin-(dit-Pichet) et Gabriel Gosselin (dans Beaulieu).  
1689, carte de Villeneuve, p. 166.
- Leclerc, Jean, la veuve de**, No 5 (comprenant les deux terres précédentes),  
entre: (6<sup>e</sup>) Jean Pigeon (Pêgin-dit-Pichet) et les enfants de Gabriel Gosselin (dans la Grossardière).  
1709, carte de Catalogne.
- Le Clerc, A(drien)** (1670-1746) — fils du précédent —  
entre: (Jean)-Ch(arles) Le cleric (son frère) et F(rançois) Gosselin (dans la Grossardière).  
1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 24.
- Leclerc, Adrien**, 4½ arpents, avec maison, grange, étable, hangar, 50 arpents de terre labourable et 4 arpents de prairies,  
entre: Jean-Charles Leclerc (son frère) et François Gausselin, dans la Grossardière.

#### Fin de l'arrière-fief de la Chevalerie

#### Arrière-fief de la Grossardière, de 15 arpents -- Terres Nos 64 à 68

Lots cadastraux Nos 150, moitié ouest, et 151 à 162

Terre No 64, de François Gosselin (1661-1745), de 3 arpents

La moitié ouest du lot cadastral No 150, plus 151, 152 et le quart est de 153

1666, 23 janvier (gfe Becquet), concession de Jacques Cailhault de la Tesserie à:

**Métayer, André** (1625-post 1681), 2 arpents,  
entre: Jean Leclerc (dans la Chevalerie) et les terres non consédées (de la Grossardière).

1666, recensement, p. 82.

**Métayer dit Cupidon, André**, 41 ans, habitant,

En 1666 ou 1667, cette terre passe à:

**Coulombe, Louis** (1641-1720),

- 1667, 2 juillet (gfe Duquet), vente de Louis Coulombe à:  
**Gosselin, Gabriel** (1626-97), 2 arpents,  
 entre: Jean Leclerc (dans la Chevalerie) et M. de la Tesserie.  
 1668, 21 octobre (gfe Duquet) – pièce absente – Cf: copie aux  
 Archives de la province de Québec – concession de Jacques Cail-  
 haut de la Tesserie à:  
**Gosselin, Gabriel**, 1 arpent de front – augmentation de la concession  
 originale à Métayer –  
 entre: Gabriel Gosselin et le Sr de la Tesserie.  
 1689, carte Villeneuve, p.166, No 4,  
**Gosselin, Gabriel**, aux enfants de,  
 entre: la veuve de Jean Leclerc (dans la Chevalerie) et Mme de  
 la Tesserie.  
 1691, 18 mars (gfe Rageot), vente de Gabriel Gosselin (1662-  
 1700) et François Gosselin (1665-1745), fils de feu Gabriel à:  
**Gosselin, François** (1661–ant 1705), leur frère, du fief Mesnu, chacun  
 1/6 en une terre de 3 arpents de front,  
 entre: Jean-Charles Leclerc, (dans la Chevalerie, ou plutôt Adrien  
 Leclerc, son frère, tous deux fils de feu Jean Leclerc (1638-80);  
 et Jacques (Pégin-dit)-Pichet.  
 1709, carte de Catalogne,  
**Gauslin, F(rançois)**,  
 entre: A(drien) Le clert (dans la Chevalerie) et J(acques)  
 Piche(t).  
 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p.24,  
**Gosselin, François**, 3 arpents. avec maison, grange, étable, 30 arpens  
 de terre labourable et 3 arpens de prairies.  
 entre: Adrien Leclerc (dans la Chevalerie) et la veuve de Jacques  
 Pichet.

---

Terre No 65, de Jacques Pichet (1668-1713), de 4 arpents  
 Les 3/4 ouest du lot cadastral No 153, plus 154, 155 et 156  
 1689, carte de Villeneuve, p.166,  
 Tesserie, Mme de la, No 3,  
 entre: les enfants de Gabriel Gosselin et Gabriel Gosselin –  
 c'est-à-dire: nos terres 65 à 68 inclusivement, dans l'arrière-fief de  
 la Grossardière, qui se trouvent maintenant dans la paroisse de  
 Saint-Pierre; et en outre notre terre No 1 – le domaine de Beau-  
 lieu – dans l'arrière-fief Beaulieu, qui font maintenant partie de la  
 paroisse Sainte-Pétronille, jusqu'à la terre de Gabriel Gosselin  
 non comprise, dans ce dernier arrière-fief et cette dernière paroisse.  
 Toutes ces terres n'étaient donc pas encore occupées.

---

- Pichet, Jacques** (1668-1713) épousa, en 1696, Louise Asselin (1675-1750). Il avait dû obtenir concession, ou acquérir cette terre entre 1689 et 1691. En effet, la carte de Villeneuve, de 1689, ne l'indique pas, tandis qu'il apparaît comme propriétaire, en 1691 — voyez la terre suivante à cette date —  
1709, carte de Catalogne,
- Piche(t), J(acques),**  
entre: F(rançois) Gauslin et M(artin) Costé.  
1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 24,
- Pichet, la veuve de feu Jacques,** 4 arpents, avec maison, grange, étable, 20 arpens de terre labourable et 3 arpens de prairies,  
entre: François Gosselin et Martin Costé.

**Terre No 66, de Martin Côté (1673-1727), de 4 arpents**

**Lots cadastraux Nos 157, 158, 159 et la moitié est de 160**

- 1669, 16 février (gfe Becquet), concession de Jacques Cailhaut de la Tesserie à:
- Samson, Julien** (et André Métayer), 3 arpents, au nord — vraisemblablement 3 arpents à chacun, soit 6 arpents en tout —  
entre: (2<sup>e</sup>) Gabriel Gosselin et les terres (non concédées) de la Grossardière.  
1693, 17 mars (gfe Chambalon), (re) concession de (Jacques) Gourdeau (fils) à:
- Côté, Mathieu** (1642-96), 4 (au lieu de 3) arpents, par abandon de Julien Samson,  
entre: Jacques Pichet et (les terres non concédées du dit) Gourdeau (dans la Grossardière).  
Dès lors, cette terre empiète de 1 arpent, du côté ouest, sur celle (No 67) d'André Métayer.  
1698, 24 mars (gfe Jacob père), inventaire de feu:
- Côté, Mathieu** (1642-96) et d'Elizabeth Gravel (1651-1707), son épouse, 4 arpents de front, avec 3 arpents en valeur; — arpentés par Jean LeRouge, le 17 février 1690, attenant le fief Gourdeau (?).  
entre: Jacques Pichet et Pierre Dumesnil dit Lamusique.  
1709, carte de Catalogne,
- Costé, M(artin)** (1673-1727) — époux de Marguerite Ferland (1681-1747), fils du précédent —  
entre: J(acques) Pichet et (2<sup>e</sup>) Michel Noël.  
1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 24,
- Costé, Martin,** 4 arpents, avec maison, grange, étable, 30 arpens de terre labourable et 3 arpens de prairies,  
entre: la veuve de Jacques Pichet et Gabriel Nolin.



Terre No 67, de Pierre Dumesny-dit-Lamusique (1670-26),  
de 2 arpents

La moitié ouest du lot cadastral No 160, plus le No 161

1669, 16 février (gfe Becquet), concession de Jacques Cailhault de la Tesserie à:

Métayer, André (1625—post 1681) (et à Julien Samson), 3 arpents, au nord — vraisemblablement 3 arpents à chacun, soit 6 arpents en tout,

entre: (3e) Gabriel Gosselin et les terres (non concédées) de la Grossardière.

1693, — voyez la terre précédente — cette terre (No 67) n'a plus que 2 arpents de largeur.

1695, 12 juillet (gfe Chambalon), concession de Jacques Gourdeau de Beaulieu (fils) à:

D'Auric, Messire Augustin, curé de Saint-Pierre, 2 arpents, entre: Mathieu Costé et les terres non concédées (de la Grossardière).

1695, 12 juillet (gfe Chambalon), cession de Messire Augustin d'Auric, curé de Saint-Pierre, à:

Dumesny dit Lamusique, Pierre (1670-1726), habitant de Saint-Pierre, de cette terre de 2 arpents, "à la charge d'assister pendant dix ans au service divin, à Saint-Pierre, et d'y servir en qualité de chantre".

1700, 1er mars (gfe Chambalon), rétrocession de Pierre Dumesny dit Lamusique à:

D'Auric, Messire Augustin, curé de Saint-Pierre, de cette terre (No 67).

1709, carte de Catalogne, cette terre a été omise.

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 24,

Nolin, Gabriel (1711—post 1758), 1 arpent — soit la moitié nord-est de notre terre No 67 — avec maison, grange, étable et 10 arpens de terre labourable.

entre: Martin Côté et Michel Noël.

---

Terre No 68, d'André Métayer-dit-Cupidon (1625—post 1681),  
de 2 arpents

Lot cadastral No 162

1666, 29 décembre (gfe Duquet) concession de M. de la Tesserie à:

Métayer, André (1625—post 1681), 2 arpents, au nord, entre: les terre non concédées (de la Grossardière) et, au s-rouest, Gabriel Gosselin (dans l'arrière-fief Beaulieu).

1666, recensement, p. 82,

**Métayer dit Cupidon, André**, 41 ans, habitant.

1667, 5 octobre (gfe Rageot, No 178), vente d'André Métayer à:  
**Bernier dit Jean de Paris, Jacques** (1633-1713), 2 arpents, acquis de M.  
 de la Tesserie, le 9 novembre (?) 1666 (gfe Duquet),

entre: les terres non concédées (de la Grossardière) et Gabriel  
 Gosselin (dans l'arrière-fief Beaulieu).

Revendue par J. Bernier à Guillaume Lelièvre, le 23-10-1674  
 (Rageot).

1709, carte de Catalogne,

**Noël, Michel** (1683-1751),

entre: (2e) M(artin) Costé et (2e) A(drien) Leclert (dans l'ar-  
 rière-fief Beaulieu).

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p.24.

**Noël, Michel**, 3 arpents – comprenant vraisemblablement la moitié  
 sud-ouest de la terre précédente (No 67) – avec maison, grange,  
 étable et 25 arpents de terre labourable,  
 entre: Gabriel Nolin et Michel Noël (c'est à dire lui-même, dans  
 l'arrière-fief Beaulieu).

Fin de l'arrière-fief de la Grossardière.



## LES TERRES DE LA SAINTE-FAMILLE

**Terre No 1, de Martin Guérard-dit-le-Grapt (1638-76), de 3 arpents**

**Nos cadastraux actuels: 1 à 4 et p. 5**

1671, 31 mars (gfe Rageot, No 597), concession des Hospitalières (par erreur, cette terre se trouve dans Charny-Lirec), à :

**Maillou-dit-Desmoulins, Pierre** (1631-99), 3 arpents en haut bois, dans Argentenay-nord (?).

entre : . . . (en blanc) et . . . (en blanc).

1673, 7 juillet (gfe Vachon), concession de Mgr de Laval à :

**Maillou-dit-Desmoulins, Pierre**, 3 arpents,

entre « la ligne et route qui separe les liefs d'Argentenay et Lirec, et Rene Ouellet ». Le concessionnaire paraît occuper cette terre dès 1671.

1676, 22 janvier (gfe Vachon), vente de Pierre Maillou-dit-Desmoulins à :

**Guérard, Martin**, (1638-76), 3 arpents dans Lirec (et 1½ arpents contigus dans Argentenay, le tout)

entre **Germain Lepage** (dans Argentenay) et **Robert Couttard**.

1676, 7 décembre (Etat civil de la Ste-Famille),

**Groinier, Nicolas** (1646-1721) épouse Marie Boète, veuve de Martin Guérard, noyé en avril de la même année.

1681, recensement (p. 85-a).

**Grouvet** (sic. Groinier), **Nicolas**, et Marie Bouet, 6 arpents en valeur, etc.,

entre **Jean Lehoux** (?) et (2<sup>e</sup>) **René Bauger** (Beaucher).

1689, carte de Villeneuve (p. 168),

**Grenier** (Groinier), **Nicolas**, Nos 89, 90 et 91,

entre **Germain Lepage** (dans Argentenay) et (2<sup>e</sup>) **René Beauchet** (Baucher).

1709, carte de Catalogne,

**Gras, A.** (LeGrapt-dit-Guérard, Charles (1670-1743), l'unique enfant de feu Martin Guérard (Cf : *Dict. Tanguay*, I, p. 287).

entre **P(ascal) Poulain** (1679-1747) dans Argentenay) et **L(ouis) Dupont**.

1722, 3 mars (Cf : *Edits, Ordonnances* (1854), I, p. 445).

« L'étendue de la paroisse de la Sainte-Famille sera de 2½ lieues, à prendre du côté d'en bas, depuis et compris trois arpents de front de la terre de :

**Guérard, Charles**, en remontant jusqu'à la rivière de Pot-à-Beurre,

ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes jusqu'au milieu de la dite isle ».

1725, 25 août, Aveu et dénombrement (p. 14).

**Grat, Charles**, « 3 arpents, qui n'a point de bastimens, mais 60 arpens de terre labourable, entre : (l'autre partie de la terre du dit Charles Guérard-dit-LeGrapt, dans Argentenay) et **Pierre Martineau** ».

**Terre No 2, de René Ouellet (1635-1722), de 3 arpents**

**Nos cadastraux actuels : p. 5 et 6 à 12**

1666, 4 mars (gfe Becquet), contrat de mariage de :

« **Houellet, René**, fils de François Houeslain (sic), recepneur general de la province du Poitou et d'Elizabeth Barré, du bourg de Baupere, évesché de Luçon, et Anne Rivet, veuve de Grégoire Hise, vivant receveur de la huitiesme de Bretagne ». Il signe : **Houallet**. L'acte de mariage, à Québec, le 8 mars 1666, donne St-Jacques du Hautpas de Paris, comme domicile des père et mère de l'époux, et St-Gervais de Séz, quant à l'épouse. Sur René Ouellet, voyez : *Les Terres de la Grande-Anse* (1951), du même auteur. Ce colon devait occuper cette terre (No 2) dès 1664-65.

1666, recensement (p. 77).

**Valet, René**, 21 ans, habitant, et Jeanne (?) ... 31 ans, sa femme, etc.,

entre : **Ant. Guyonne (?)** et **Laurent Denis (?)**

1673, 6 février (gfe Vachon), concession de Mgr de Laval à :

**Ouellet, René**, 3 arpents, entre **Pierre Maillou-dit-Desmoulins** et **René Baucher**-(Morency).

1673, 22 février (gfe Vachon), vente de René Ouellet à :

**Couttard, Robert** (1641-1706), ès-qualité, 3 arpents, entre : **Pierre Maillou-dit-Desmoulins** et **René Baucher**-(Morency).

1709, carte de Catalogne,

**Dupon(t), L(ouis, 1676-1714)**,

entre : **A. Gras** et **Moranci**.

1725, 25 août, aveu et dénombrement (p. 14).

**Martineau, Pierre** (1697-1747), « 3 arpents, qui n'est point basty, mais a 60 arpents de terre labourable, entre : **Charles Grat** et les héritiers de **René Baucher** ».

Terre No 3, de René Baucher *dit Morency* (1646—post 1705)  
de 3 arpents

Lots cadastraux actuels Nos 13, 14 et 15

1666, 10 février (gfe Becquet), concession de Mme d'Ailleboust (par erreur, cette terre se trouvant dans Charny-Lirec) à :  
**Baucher, René** (1646-post 1705), 3 arpents en bois debout,  
entre : Louis Lepage (dans Argentenay) et les terres non concédées (?)

1666, recensement, p. 73,

**Boucher, René**, 20 ans, et Adrienne Grandjean, 21 ans, sa femme, etc.

1667, recensement, p. 73a,

**Baucher, Guillaume** (René), 20 ans, 3 arpents en valeur, etc.,  
entre : Pierre Offroy, fermier du Sr (Jean LeVasseur-dit)-de la Vigne (dans Argentenay) et Jean Corbeau des Lauriers.

1668, 10 mars (gfe Vachon), (re)concession de Mgr de Laval à :

**Bauchet, René**, 3 arpents,  
entre : les terres d'Argentenay (?) et (3<sup>e</sup>) Jean Charpentier

1681, recensement, p. 85a,

**Bauger** (sic), **René**, 10 arpents en valeur, etc.,  
entre : (2<sup>e</sup>) Nicolas Grouvet (Groinier) et (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>) Symphorien Rousseau.

1688, 11 février (gfe Vachon), inventaire de feu Adrienne Grandjean, et de :

**Baucher, René**, 3 arpents,  
entre les représentants de Robert Couttard et les héritiers de feu Jean Cordeau dit Deslauriers.

1689, carte de Villeneuve, p. 168,

**Beauchet** (sic), **René**, No 88,  
entre : (2<sup>e</sup>) Nicolas Grenier (Groinier) et (2<sup>e</sup>) Jacques Menuen Chasteauneuf.

1709, carte de Catalogne,

**Moranci**, entre L. Dupon et (2<sup>e</sup>) Château-neuf.

1725, 25 août, aveu de dénombrement, p. 14,

**Baucher, les héritiers de René**, 3 arpents, avec maison, grange, étable et 60 arpens de terre labourable,  
entre : Pierre Martineau et Germain Martineau.

Sur le lot cadastral No 14 se trouve une vieille maison, remontant au régime français, qui appartenait à la famille Cyrille Blouin, en 1927 (cf : Pierre-Georges Roy, *Vieux Manoirs, Vieilles Maisons*, p. 294). René Baucher-dit-Morency mourut

peu après 1705. Il ne laissait apparemment pas de fils et était d'ailleurs parti à Charlesbourg dès 1700. Cette vieille maison serait postérieure à sa mort.

**Terre No 4, de Jean Cordeau-Deslauriers (1636-post 1671),  
de 3 arpents**

**Lot cadastral No 16**

1665, 9 février (gfe Duquet), concession de Mme d'Ailleboust, (par erreur, cette terre se trouvant dans Charny-Lirec) à : **Cordeau dit Deslauriers, Jean** (1636-post 1671), 3 arpents, entre : Jean Charpentier dit Lapaille (?) et Jacques Meneux

1666, recensement, p. 68,  
**Cardeau** (sic), **Jean**, 30 ans, etc.

1667, recensement, p. 73a,  
**Corbeau dit Deslauriers, Jean**, 4 arpents en valeur, etc.,  
entre : Guillaume (René) Baucher et Jacques Meneux

1668, 10 mars (gfe Vachon), (re)concession de Mgr de Laval à : **Cordeau dit Deslauriers, Jean**, 3 arpents,  
entre : René Baucher dit Morency et Châteauneuf, "chirurgien".

1689, carte Villeneuve, p. 168,  
Cette terre a été omise.

1697, 30 janvier (Cf : gfe Jacob, 8 août 1703), cette terre (No 4) est adjugée par décret à : **Canac dit le Marquis, Antoine** (1666-1745), 3 arpents,  
entre : René Baucher et les héritiers de Jacques Meneux.

1703, 8 août, (gfe Jacob), vente d'Anthoyne Canac dit le Marquis à : **Dupont, Louis** (1676-1714), 3 arpents, sans aucun bâtiment,  
1709, carte de Catalogne,  
cette terre a été omise (Voyez notre terre No 2 à cette date).  
1718, 8 février, (Etat civil de la Ste-Famille, I.O.).

**Martineau, Germain** (1694-1763) épouse Jeanne Paradis, veuve de Louis Dupont. Il semble avoir acquis plus tard l'autre moitié de cette terre.

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 14,  
**Martineau, Germain**, 3 arpents, avec maison, grange, étable et 70 arpents de terre labourable,  
entre : les héritiers de René Baucher dit Morency et Charles (?) Mesnu dit Châteauneuf.

1746, 1er février (gfe Pichet, disparu; cf: *Insinuations de la Prévôté*, vol. X, p. 498), contrat de mariage de :

**Martineau, Augustin** (1723-p 1771), fils de Germain et de feu Jeanne Paradis, avec Françoise Mercier, portant clause de donation du père au fils, de 12 perches de terre de front, en une terre de 2 arpents et 4 perches (24 perches), à prendre : entre : les représentants de Jeanne Paradis et Jacques Meneu-Châteauneuf. Comme cette terre avait tout d'abord 3 arpents de largeur (30 perches), la portion des représentants de feu Jeanne Paradis — c'est-à-dire les enfants issus de son 1<sup>er</sup> mariage avec feu Louis Dupont, et ses autres enfants de son second mariage avec Germain Martineau, était donc de 6 perches.

1748, 22 avril (gfe Fortier), cession, au moyen d'un échange, de Pierre Labbé et Angélique Martineau, sa femme, à :

**Martineau, Augustin**, de leurs droits successifs, mobiliers et immobiliers en la succession de feu Jeanne Paradis et Germain Martineau, et nommément en une terre de 3 arpents moins 7 perches, entre : Pierre Marquit et Jacques Meneu.

1764, 21 janvier (gfe Crépin), inventaire de feu :

**Martineau, Germain**, qui possédait 24 perches de front, avec une vieille maison et un vieil hangar,  
— entre : les représentants de feu Jeanne Paradis et Jacques Meneu.

1771, 24 janvier (gfe Antoine Crépin), donation d'Augustin Martineau et Françoise Mercier, son épouse, à :

**Martineau, Jean-Baptiste**, leur fils, de moitié de 3 arpents et 3 perches de front divisés en plusieurs parts et avec bâtiments, à la Ste-Famille, et estimés à 3,300 livres ou shellings de la province, avec réserve d'usufruit, leur vie durant.

**Terre No 5, de Jacques Meneux-Châteauneuf (1639-93), de 3 arpents**  
Nos cadastraux actuels : 17, 18 et moitiés est de 19 et 20

1665, avant le 9 février (Cf : pièce No 2173 de *l'Inventaire d'une collection de pièces judiciaires*, etc., par Pierre-Georges Roy (vol. I, p. 197); concession de Mme d'Ailleboust,

(par erreur, cette terre se trouvant dans Charny-Lirec), à :

**Mencux, Jean** (? Jacques) dit *Châteauneuf*, (1639-93), 3 arpents.  
entre : Jean Cordeau et Jean Charpentier.

1666, recensement, p. 79,

**Meneux, Jacques**, 27 ans, et Marguerite Leprevier, 28 ans, sa femme, etc.



1667, recensement, p. 73a,

**Meneux, Jacques, sieur Chasteauneuf, etc.,**

*entre: Jean Cordeau dit Deslauriers et Pierre (Le) Lat.*

1668, 10 mars (gfe Vachon), (re)concession de Mgr de Laval à :

**Meneux dit Chasteauneuf, Jacques, 3 arpents,**

*entre: Jean Cordeau dit Deslauriers et Jean Charpentier.*

1681, recensement, p. 84c,

**Manouf, Jacques, 9 arpents en valeur, etc.,**

1689, carte de Villeneuve, p. 168,

**Menuen Chasteauneuf, Jacques, No 87,**

*entre : (2°) René Beauchet (sic) et (1° et 2°) Simphorien Rousseau.*

1699, 3 novembre (gfe Chambalon), On voit par cet acte qu'à la mort de Jacques Meneux-Châteauneuf (1639-93), sa terre, de 3 arpents fut divisée en deux tranches égales :

(a) les sept enfants,  $1\frac{1}{2}$  arpents au nord-est;

(b) la veuve,  $1\frac{1}{2}$  arpents au sud-ouest;

Joseph Meneux (1671-1751), de la Pocatière et Mathurin Musnier (1662-1743), par sa femme, héritiers chacun pour  $\frac{1}{7}$  (dans la moitié) d'une terre de 3 arpents, vendirent alors leurs parts ( $\frac{2}{7}$  en tout) à :

**Meneux, René (1673-1737),** leur frère et beau-frère, qui fit aussi l'acquisition des parts des autres cohéritiers.

1704, 11 mars (gfe Jacob), vente de Michel Pelletier-Antaya (1674-post 1718) à :

**Pelletier-(Antaya), Pierre (1676-post 1722),** son frère, de la part de sa femme, Françoise Meneux, dans cette terre, soit 2 perches et 4 pieds de front.

1709, carte de Catalogne,

**Chateau-neuf, entre (2°) Moranci et (2°) J(oseph) Grégoire (De-Blois).**

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 14,

**Mesnu dit Chasteauneuf, Charles (René), 3 arpents, avec maison, grange, étable et 80 arpents de terre labourable,**  
*entre : Germain Martineau et Bertrand Perrault.*

1737, 21, 22 et 27 mars (gfe Pichet) — disparu — inventaire et partage de la succession de feu :

**Meneux, René, et Elizabeth Rocheron sa femme.**

1737, 11 mars (gfe Boisseau), testament de René Meneu-dit-Châteauneuf en faveur de :

**Meneux-Châteauneuf, Jacques (1711-61),** son fils aîné, pour  $\frac{3}{4}$  d'ar-

pent de front, avec moitié de ses biens meubles,  
entre : Jean Dupont et les cohéritiers du dit Jacques Meneux.

**Meneux-Châteauneuf, Jacques (1711-61)**, fils de René, fit l'acquisition de cette terre comme suit :

1739, 17 novembre (gfe Pichet) — vente de Joseph Meneux (1714-50) et de Jacques Boucher, 2 parts, soit 5 perches et 12 pieds;

1744, 16 mars (gr. Pichet), vente de Joseph Jollin, 2 perches et 5 pieds;

1746, 25 juillet (gfe Fortier), vente de Louis Boutin et Ux, 2 perches et 15 pieds;

1747, 20 août (gr. Fortier), vente de René Meneux, 2 perches et 17 pieds;

1749, 24 octobre (gr. Fortier), vente de Joseph Roy et Ux, 2 perches et 17 pieds;

1751, 7 avril (gfe Fortier), vente de . . . Elie et Ux, 2 perches et 17 pieds;

Jacques Meneux avait sa propre part, de 2 perches et 17 pieds, plus  $\frac{3}{4}$  d'arpent qu'il avait eu par le testament de son père, en 1737.

1762, 11 janvier (gfe Crépin), inventaire de feu

**Meneux, Jacques et Marguerite Leblond**, sa femme, 3 arpents,  
entre : Augustin Martineau et Bertrand Perrault.

A consulter sur Jacques Meneux-Châteauneuf (1639-93) :

*Bulletin des Recherches Historiques*, mai et juin 1947.

**Terre No 6, de Jean Charpentier-Lapaille (1631-77), de 3 arpents**

**Nos cadastraux actuels : 19, moitié ouest, et 20 à 23 et partie de 24**

1665, 9 février (gfe. Duquet), concession de Mme d'Ailleboust (par erreur, cette terre se trouvant dans Charny-Lirec) à :

**Charpentier dit Lapaille, Jean (1631-77)**, 3 arpents (qu'il occupe vraisemblablement depuis 1662 (voyez notre terre No 1 à cette date),

entre : Jacques Meneux dit Châteauneuf et Symphorien Rousseau.

1666, recensement, p. 79,

**Charpentier, Jean**, 35 ans, et Barbe Renaut, 27 ans, sa femme etc.

1666, 22 octobre (gfe. Becquet), vente de Jean Charpentier dit Lapaille à :

**Lelat, Pierre (1636-1705)**, 3 arpents,

entre Jacques LeMesnu et Symphorien Rousseau.

- 1667, recensement, p. 73a,  
**Lat, Pierre**, 32 ans, 2 arpents en valeur, etc.,  
 entre : Jacques Meneux sieur Chateaneuf et Symphorien Rousseau.
- Entre 1666 et 1668, rétrocession (non retracée) de cette terre (No 6), de Pierre Lelat à :  
**Charpentier-Lapaille, Jean.**
- 1668, 10 mars (gfe Vachon), (re)concession de Mgr de Laval à :  
**Charpentier dit Lapaille, Jean**, 3 arpents,  
 entre : Jacques Meneu dit Châteaneuf et Symphorien Rousseau.
- 1668, 30 novembre (gfe Vachon), vente de Jean Charpentier à :  
**Arrivé, Maurice** (1611-87), 3 arpents, entre : Jacques Meneux dit Chateaneuf et Symphorien Rousseau.
- 1671, 22 octobre (gfe Vachon), vente de Maurice Arrivé, maître maçon, à Symphorien Rousseau, *laboureur*, (1638-88), 1 1/2 arpent, (d'une terre de 3 arpents).  
 entre : Jacques Meneux dit Chateaneuf et Symphorien Rousseau (acquéreur; l'autre moitié de cette terre revenant par droit de donation mutuelle aux enfants de Jacqueline Touraude, première épouse de Maurice Arrivé, vendeur).
- 1675, 11 mars (gfe Vachon), vente de Robert Couttard (1641-1706) ès-qualité — qui épousa, en 1679, Suzanne Jaroussel, veuve de Simon Lerreau) à :  
**Rousseau, Symphorien**, 1 1/2 arpent (d'une terre de 3 arpents),  
 entre : Jacques Meneux dit Chateaneuf et Symphorien Rousseau, (acquéreur).
- 1681, recensement, p. 85a,  
**Rousseau, Symphorien**, 20 arpents en valeur etc. (comprenant la terre suivante (No 7),  
 entre : (3<sup>e</sup>) René Bauger (Baucher et (2<sup>e</sup>) François Dupont.
- 1689, carte de Villeneuve, p. 168,  
**Rousseau, Simphorien**, No 86,  
 entre : Jacques Menuen (sic) Chasteaneuf et Marc Bareau.
- 1688, 13 juillet (gfe Rageot), donation de Symphorien Rousseau à :  
**Dupont, François, fils** (1664-1703), son gendre, et Marguerite Rousseau, sa fille, au moyen de leur contrat de mariage, de la terre en question.
- 1703, 13 aout, Etat civil de la Ste-Famille, I.O. —  
**Pelletier-Antaya, Pierre** (1676-post 1722) épouse Marguerite Rousseau, veuve de François Dupont fils, et la moitié de cette terre